278 1948 2

ROMANIA

RÉVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Félix Lecoy, L'ancien français *plus noir que fros*..... 145
André Pézard, *Du Policraticus* à la *Divine Comédie* (deuxième article). 163
Ferdinand Lot, Encore la légende de Girard de Roussillon à propos d'un livre récent..... 192

MÉLANGES

Francis Bar, Ancien français *fet soi*..... 234
Albert Henry, Ancien français *piffraille*..... 237
M. Duchein, Un fragment d'*Escanor*..... 239
J. Monfrin, A propos du *Tombel de Chartrose*..... 245

COMPTES RENDUS

Studies in honor of William Albert Nitze, ed. by Clarence E. Parmenter (M. R.)..... 252
Mediaeval Studies in honor of Jeremiah Denis Matthias Ford, ed. by Urban T. Holmes jr and Alex. J. Denomy (M. R.)..... 253
The *Didot Perceval* according to the manuscripts of Modena and Paris, ed. by William Roach (Albert Henry)..... 256
Renart le Bestorné, ed. by Edward B. Ham (Edmond Faral)..... 257

PÉRIODIQUES..... 270

CHRONIQUE..... 282

Les prochains fascicules contiendront :

A. Burger, La légende de Roncevaux avant la *Chanson de Roland*.
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
P. Le Gentil, *Teste* et *chef* dans la *Chanson de Roland*.
F. Lot, Girart de Roussillon (deuxième article).
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
B. Pottier, Notes de lexicologie espagnole.
L. Spitzer, *Tervagant*.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

L'ANCIEN FRANÇAIS
PLUS NOIR QUE FROS

ÉTYMOLOGIE DU FR. *freux* « sorte de corbeau ».

On peut lire, aux vers 812-813 du fabliau *De Constant du Hamel* (Mont. et Rayn., IV, p. 193), une comparaison dont il suffira de rapporter ici le prédicat *plus noir que fros* [1]. Le sens de *fros*, qui rime avec *gros*, ne semble pas avoir fait de difficulté pour les éditeurs, qui ne relèvent pas le mot dans leur glossaire. La question n'est pourtant pas aussi simple qu'elle le paraît au premier abord. *Fros* peut être considéré comme le cas sujet singulier de *froc*, et on aurait alors une expression qui signifierait quelque chose comme « plus noir qu'une soutane », ce qui n'est pas impossible. Mais si l'on pense à la phraséologie courante de l'ancien français — et du français moderne —, on s'apercevra bien vite que cette comparaison est inconnue, ou en tout cas peu courante, alors que la comparaison *noir comme choe* ou *noir comme un corbeau* est, au contraire, banale [2]. Il paraît donc plus vraisemblable de voir dans *fros* une forme ancienne du fr. moderne *freux*, et de comprendre ici aussi « plus noir qu'un corbeau ».

1. Les notes critiques du *Recueil* (p. 318) sont, pour le passage qui nous occupe, ou inexactes ou rédigées d'une façon peu claire. Le ms. *A* a bien *plus noir que mors*, ce qui fausse la rime et n'offre guère de sens, mais *D* (ms. de Berne) porte *plus noir que frox*. Je dois ce renseignement à l'obligeance de mon collègue Ch. Rostaing qui prépare une édition de ce texte.

2. Outre les dictionnaires de Godefroy et de Tobler-Lommatzsch, il suffira de jeter un coup d'œil sur les tables des deux ouvrages de W. Gottschalk, *Die sprichwörtlichen Redensarten der franz. Sprache* ou *Die bildhaften Sprichwörter der Romanen* (Heidelberg, 1930-1938), ou de parcourir la dissertation de W. Widmer, *Volkstümliche Vergleiche im Franz. nach dem Typus « rouge comme un coq »* (Bâle, 1929).

Cette interprétation n'est pas sans conséquence en ce qui concerne l'origine et l'histoire de ce mot. L'exemple le plus ancien que l'on ait jusqu'ici relevé de *freux* est celui qui figure dans le *Calendrier des bergers* de 1493. La critique d'une forme aussi tardive étant difficile, les étymologistes se sont tous ralliés à l'opinion de Diez et font remonter *freux* à un francique **hrok*, correspondant à l'ancien haut-allemand *hruoh*. Gamillscheg suppose même hardiment un ancien **fruec*, que tout aussitôt il orne prudemment d'un astérisque, ce qui permet d'inférer sans doute qu'il avait des lumières particulières, mais qu'il ne nous a pas communiquées, sur la date — tardive — à laquelle le mot germanique aurait pénétré dans les parlers romans. A tout prendre, j'aime encore mieux l'opinion de Diez, qui voyait dans le vocalisme de *freux* un pendant phonétique à celui de *keu*, lat. coquus.

Mais la forme *fros* du XIII^e^ siècle invite à renoncer à l'étymologie germanique. *Fros*, en rime avec un *o* ouvert, est un mot du même type que *esclo*, *clo/clou*, *tro/trou*, *caillo/caillou*, *po/pou*, etc... ; il ne peut remonter qu'à un étymon qui rendra compte d'une tonique finale en *-ou* avec *o* ouvert. Cet étymon existe ; c'est le gaulois **fravos*.

L'étymologie reprise ici n'est pas nouvelle ; il y a même fort longtemps qu'elle a été proposée sur le vu du breton *frao* et du cornique *frau*, même sens. Elle n'a jamais été retenue, sans doute pour des raisons phonétiques. Meyer-Lübke, *REW*, 4212 déclare, en effet, que de **fravos* on attendrait plutôt **frou*. Il est cependant permis de penser que cet argument n'est pas décisif. Si la séquence *au-u* a donné normalement *ou* en français moderne, ainsi qu'en témoignent les exemples cités plus haut *clou*, *trou*, *caillou* et quelques autres, on notera les formes divergentes de *bleu* et surtout de *peu*. L'ensemble des mots offrant cette structure n'est pas très considérable ; aussi n'avons-nous pas affaire ici à une série phonétique solidement constituée et capable, en conséquence, de résister, par la conscience que l'on en peut prendre, à des intrusions analogiques ou dialectales accidentelles. Le cas de *pavot*, à côté de *pavo*, lat. *papavu, attiré dès le XIII^e^ siècle par la série des diminutifs en *-ot* est un exemple du premier cas. *Freux* me paraît être un exemple du second. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les cartes

caillou, *clou* et *trou* de l'*Atlas linguistique de la France* pour se rendre compte que les vagues de *eu* < *ou* viennent battre, si je puis dire, les portes de Paris. On sait qu'il s'agit là d'une évolution picarde. Or *freux*, pas plus au moyen âge qu'à l'époque moderne, ne semble avoir fait vraiment partie de la langue commune. Il s'agit bien plutôt d'un mot de la campagne — est-il encore vraiment vivant ? aucun témoin de l'*Atlas* ne l'a donné en réponse à la question *corbeau* — et de la campagne à blé, puisque le freux, le *corvus frugilegus* des naturalistes, désigne plus particulièrement cette variété qui vit dans les boqueteaux des plaines et se nourrit de graines et de semences. Le choucas, au contraire, ou la corneille, fréquente plus volontiers les hauts édifices, clochers, ruines, ou les rochers. *Freux* peut donc être considéré comme originaire de la région picarde, où son vocalisme est normal. C'est, dans le vocabulaire du français commun, un mot régional, ce qui expliquerait sans doute la rareté de son emploi — au même titre qu'*éteule*, par exemple (*étouble* figure encore dans Furetière), qui présente un accident vocalique analogue.

La présence de la forme *fros* dans le fabliau de *Constant du Hamel* n'est d'ailleurs pas le seul argument que l'on puisse faire valoir en faveur de l'étymologie **fravos*. Rolland, *Faune populaire*, IX, 206, a relevé la forme *fraou* à Saint-Ybard (Corrèze), d'après La Roche (?), et le lieu dit la *Roche aux fras* à l'île d'Yeu, d'après La Fontenelle de Vaudoré (*L'île Dieu*, 1837, p. 5). Il a noté, II, 149, à la suite de Toussenel, *Le monde des oiseaux* (Paris, 1872-74), que la pie-grièche recevait parfois en Lorraine le nom d'*agasse frouère*. Aucune de ces formes ne s'explique facilement par **hrok* ; elles se laissent au contraire ramener sans peine à un type **fravos*[1].

1. Pour le phonétisme de *fra*, *fraou*, il suffit de se rapporter aux cartes de l'*Atlas*, *caillou*, *clou* et *trou*. Il n'y a rien à tirer du caractère relativement méridional des relevés de l'île d'Yeu ou de Saint-Ybard, qui pourrait être invoqué à la rigueur contre l'étymologie germanique. En fait, Gamillscheg a groupé (*Romania germanica*, I, 214-215) les noms d'oiseaux d'origine franque. Ils sont peu nombreux, même dans sa liste peut-être un peu trop accueillante, et Gamillscheg a noté lui-même qu'il s'agit de mots « reliques » qui ne subsistent guère que dans le Nord de la France, cf. *espoit* (*épeiche*), *esprohon* et *trâle*. Je ne tiens pas compte de *hulotte*, *caille* ou *mouette*, dont on

Enfin un dernier argument peut être invoqué en faveur de l'étymologie **fravos* : c'est l'existence du dérivé *frayon, frayonne,* dont je ne vois pas qu'aucun étymologiste se soit jamais occupé. Le mot n'a pas été relevé par Godefroy ; il est absent du *Dictionnaire général* ; Littré définit *frayonne* « nom vulgaire d'une espèce de corbeau », mais n'a pas d'historique. L'exemple le plus ancien qui ait été relevé jusqu'à présent semble bien être ici encore celui qu'a noté Rolland, *op. cit.*, IX, 206, chez Gaffet (1742), et bien que le mot ne figure ni dans le Trévoux ni dans l'*Encyclopédie* de Diderot, on le rencontre depuis le XVIII^e^ siècle dans la plupart des dictionnaires d'histoire naturelle que j'ai pu consulter, mais sans aucune détermination particulière de sens ni indication de zone d'emploi. Il va sans dire que l'apparition relativement récente de *frayon* chez les lexicographes est sans rapport avec la date possible de sa création. Le mot porte, au contraire, la marque d'une formation ancienne ; il correspond à un type *fravone.

Ce type est lui-même de formation très claire. Le rapport de *fravone à **fravos* est exactement le même que celui de pavone à pavus. On sait combien les dérivés en -o, -onis ont été fréquents dans le vocabulaire du règne animal, et l'existence de formes régressives, anciennes comme *crabrus tiré de crabrone (cf. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie fr.* ; 2^e^ éd., p. 116), ou plus proche de nous comme *coche* tiré de *cochon*, des créations récentes comme *dindon* sur *dinde* montrent que la langue a gardé longtemps le sentiment de la correspondance étroite qui liait les formes simples aux formes élargies à l'aide de ce suffixe [1].

---

ne peut tirer argument. Mais le seul fait que le type *mésange* descend assez loin vers le Sud, et plus particulièrement vers le Sud-Ouest, montre que les avancées d'un **brok* francique en dehors de l'habitat normal des mots francs n'est pas a priori impossible. Cf. la carte *mésange* de l'*Atlas* et M. Sandmann, *Die Bezeichnungen der Meise in der romanischen Sprachen* (Bonn, 1929). Je ne sais que penser des deux formes *frié* et *frus* enregistrées sans commentaire par Mistral. *Frié* est dans Honnorat, qui l'a emprunté à Garcin.

1. Cf. encore les quelques exemples anciens de *tais, taisse, tassel*, que Godefroy a relevés, en face de *taisson*. *Tais* est encore provençal et a survécu en Sologne (Hubert-Fillay et Ruitton-Daget). Dans notre cas, on peut même se poser la question de savoir si la formation en -one n'est pas

Frayon soulève toutefois un petit problème de phonétique, qu'il n'est peut-être pas facile de résoudre complètement, mais dont il nous faut dire quelques mots. Voici comment il se présente. En théorie, rien ne s'oppose à ce que la langue ait paré à la menace de contraction vocalique qui pesait sur la séquence phonétique *aon* (*fravone ayant dû évidemment aboutir à l'époque ancienne à **fraon*) par le développement d'un *y* dit de passage [1]. Mais la question est de savoir si cette possibilité théorique s'est en fait réalisée sur quelque point du territoire gallo-roman. A s'en tenir au modèle de *paon* et des quelques autres mots de ce type que citent les traités de phonétique historique du français, à savoir *taon*, *faon*, *flan*, *Laon* (auxquels on peut ajouter les noms propres de lieu *Craon*, *Thaon* et *Raon*), on attendrait de *fravone un fr. mod. **fraon*, **fran*. Cependant, il suffit de regarder la carte *taon* de l'*Atlas linguistique de la France* pour se rendre compte que la réduction à *an* du groupe ancien *aon* est loin d'être la seule possible et que la région centrale du français préfère même, en général, pour tabone la réduction à *on*, prononciation que le français commun a connue au moins jusqu'au XVII[e] siècle, mais qu'il n'a pas gardée [2]. Il est vrai que la carte ne présente

calquée sur une formation analogue du celtique. Les noms d'animaux d'origine gauloise ne sont pas très nombreux en français, si l'on met à part les noms de poissons. On attribuera donc une certaine importance aux types *mouton* et *darbon* (si ce dernier est vraiment gaulois), mots dans lesquels le suffixe -one ou bien figurait déjà dans l'étymon non latin (particularité, peut-être, du dialecte celte auquel le latino-roman s'est adressé pour l'emprunt) ou bien a été ajouté au moment même de l'adoption. Il n'y a pas de formes romanes simples correspondant, en effet, au darpus de Polemius Sylvus ou aux modèles respectivement irlandais et gallois *molt* et *mollt* que l'on cite pour le *mouton* roman. Nous savons d'autre part que les langues celtiques ont connu elles aussi un suffixe identique quant à la forme et analogue pour le sens au suffixe latin -one, cf. Henri Pedersen, *Vergleichende Gramm. der kelt. Sprachen*, II, p. 56, par. 399 et 107, par. 452, part. la remarque de la page 108, concernant le gaulois, et Vendryès, *M. S. L.*, Paris, XIII, 387-389.

1. Cf. sur le problème de phonétique générale, M. Grammont, *Traité de phonétique*, pp. 233-234.

2. La prononciation par *on* a été conservée, au contraire, pour le mot *son*, qui est un ancien *saon*, quelle que soit son origine première. Les phonéticiens se gardent bien de citer cet exemple qui briserait la belle régularité

pas de forme **tayon*, mais seulement, vers l'Ouest, des *tyã*, qui n'exigent pas, phonétiquement, une étape **tayã* ou **tayõ* et dont, par conséquent, nous ne ferons pas état, et il nous faut nous adresser ailleurs pour obtenir un parallèle à *frayon*. Les mots offrant une structure analogue sont heureusement un peu plus nombreux, et les formes auxquelles ils ont abouti plus variées que ne pourraient le faire croire les exposés des théoriciens et les exemples qu'ils ont retenus.

Nous n'aurons pas recours au français régional *plon* « osier » (cf. A. Thomas, *Nouv. Essais*, p. 317), d'un hypothétique *plicone, malgré la coexistence de formes anciennes *plaon*, *plon*, *pleion*, d'abord à cause de la nature différente de la voyelle protonique de départ (*e* et non *a*, mais cf. toutefois *faon* < **fetone*), ensuite à cause de la suspicion que le voisinage sémantique et la parenté morphologique de *plier*, *ployer* font peser sur l'indépendance ou la pureté de l'évolution phonétique. Pour des raisons analogues, nous n'aurons pas recours non plus aux représentants, si nombreux et si variés dans les dialectes, du dérivé en -one du celtique **cleta*, car, ici encore, la coexistence du simple *claie*, *cloie* a sans doute favorisé la naissance d'un *y*. On notera toutefois, en parcourant la liste des variantes qu'a réunies M. von Wartburg (*FEW*, III, 777), que les formes *clan*, *clon*, *clayon*, *cleyon* sont réparties à peu près sur l'ensemble du territoire [1]. Le dérivé de l'ancien français *ree*,

---

de leurs constructions. Sur une très grande partie du territoire où on le rencontre aujourd'hui, *son* est importé. Peut-être les points 263, 291, 294, 297 de la carte 1242 (*son*) de l'*Atlas* sont-ils des témoins d'une ancienne forme *sã*. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire le « scieur de long », puisque l'étymologie par le germanique *lado* a été abandonnée par son promoteur lui-même, cf. Meyer-Lübke, *REW*, 3e éd., 4837. Quant aux représentants certains de *lado*, je n'en connais pas sous la forme **layon*, **leyon*. Je signale que le latin pavone a abouti à *põ* dans le nom de lieu *Montpont* (attesté sous cette forme dès le XIIIe siècle, cf. Vincent, *Toponymie de la France*, p. 198), chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, à dix kilomètres environ au sud de Louhans, dans la région dite Bresse louhannaise, région généralement rattachée par les dialectologues à la Bourgogne, par conséquent au domaine français, mais dont le vocabulaire présente d'étroites parentés avec le vocabulaire du Jura, c'est-à-dire le vocabulaire franco-provençal.

1. M. von Wartburg n'a pas relevé les formes avec initiale sonore ni, en

germanique **brata*, **rata*, *rayon* (*de miel*), d'un plus ancien **raon* (? le mot n'est attesté qu'à partir du XVI^e siècle) ne nous servira pas d'argument non plus, les étymologistes attribuant d'un commun accord, mais sans preuve, la présence d'un *y* dans ce mot à l'influence du mot *raie* « sillon, ligne ».

Mais voici qui est plus pertinent. Parmi les représentants du germanique *flado* (fr. mod. *flan*), M. von Wartburg a enregistré à la suite de Haust, le liégeois *floyon* « dessert fait de lait, d'œufs et de sucre et cuit au four ». Les représentants de *brado* (cf. *FEW*, I, 489) ne semblent plus être très nombreux aujourd'hui dans les parlers gallo-romans. Le mot *braon*, après avoir connu une belle fortune en ancien français, ne vit plus guère que sur la lisière Est du territoire, depuis la Wallonie jusque dans le canton de Vaud, où il a laissé sous la forme *bron* une trace bien isolée à l'Etivaz (*Atlas*, carte 1855, point 969). Mais Vervins et Liége connaissent des formes *broyon*, *breyon*[1]. On rencontre dans les régions normandes, picardes et lorraines une désignation du coquelicot qui remonte à un type germanique *mago*. L'*Atlas* (carte 321) et Schröfl, *Die Ausdrücke für den Mohn im Galloromanischen* (Graz, 1915), ne connaissent que des formes *maon* ou *man* ; mais je pense, malgré son isolement, que le *mayon* relevé par Edmont au point 104, et qui désigne la scabieuse, dérive du même type[2]. L'Est de la France (Lor-

---

conséquence, parlé du « fromage de glaon » déjà mentionné dans le *Roman de la Rose*, cf. *Romania*, LXVII, 373. Dans le même cas que *cleion* sont *hayon*, *layon*, *sayon* (*seon* est attesté à l'époque ancienne) et surtout *crayon*, pour lequel nous avons des formes anciennes *craon*, *creon*, *cron*. M. von Wartburg a relevé (*FEW*, II, 1330) des exemples modernes de *cran* et de *cron*, ainsi que des *cranieux* et des *cranieres* dans le Nord et le Nord-Est. Mais ces formes descendent plus au Sud que ne pourrait le faire croire sa collection. Le *cran* « sable grossier et compact », que M. Violet a signalé dans le Mâconnais (Igé et Clessé), remonte certainement lui aussi à un type *cretone. Et l'on notera l'alternance, connue sur un vaste territoire, de *crayon/cran/cron*.

1. Cf. maintenant A. Duraffour, *Mélanges Jud.*, pp. 380 ss., qui a étudié les survivances de *brado* en franco-provençal. Elles sont plus nombreuses qu'on aurait pu le croire.

2. Il existe dans les parlers français deux homonymes de *maon* « pavot ». C'est d'abord le normand *man* « ver blanc, larve de hanneton ». Flaubert a

raine, Champagne, Vosges méridionales) désigne le résidu du lard grillé, résidu qui figure dans quelques préparations culinaires et pour lequel, si l'on en croit les dictionnaires, la langue commune use du terme de « cretons », par un mot aux formes variées et qui est *chaon* en ancien français. Haust a bien vu (*Romania*, XLVII, 554), qu'il s'agissait d'un mot d'origine germanique encore, et M. von Wartburg (*FEW*, II, 22) y voit, à sa suite, une dérivé en -one d'un germanique **kada*, même sens. De ce mot, qui est entré dans le français régional, très vivant sur son aire, car il n'a pratiquement pas à lutter contre la concurrence d'aucun mot de la langue centrale, soustrait cependant (ou par cela même) à toute influence régularisatrice un peu puissante, exempt, je pense, de croisements analogiques, les lexicographes locaux ont enregistré de nombreuses variantes phonétiques, parmi lesquelles on relève une exemplaire et instructive bigarrure de *chan*, *chon* et *chayon*, et je ne parle pas de *chowon* ni de *chovon* ni non plus du *choyon* que M. von Wartburg ne semble pas avoir noté, que Haust avait pourtant signalé et qui est la forme de mon propre parler [1].

---

utilisé le mot dans *Bouvard et Pécuchet*. Il s'agit d'un germanique *mado*, cf. Joret, *Romania*, IX, 120. L'*Atlas* a relevé, en outre, le mot au point 117 dans l'Yonne sous la forme *maon*. Je ne connais pas de forme **mayon*. C'est ensuite le germanique *mago* « estomac », qui vit principalement dans les régions franc-comtoise et bourguignonne (souvent avec le sens de « gésier »). Mais si *mago* a abouti à des formes *man*, *mon*, *movon*, *mohon*, on ne trouve pas ici non plus de formes du type *mayon*, cf. von Wartburg, *Mélanges Jud*, p. 335. Puis-je dire en passant que cette importante synonymie des types *maon* dans les parlers du Nord de la France a peut-être joué un rôle dans la répartition des valeurs « pavot », « ver blanc », « estomac », et que, en conséquence, les conclusions de M. von Wartburg, dans la page citée, sont peut-être à soumettre à un nouvel examen ?

1. L'ancien français connaissait un autre *chaon* avec le sens de « nuque », qui paraît dérivé d'un latin *cavo. Le mot vit encore, également dans l'Est. Zeliqzon l'a relevé sous la forme *chawjon* (cf. *FEW*, III, 558), qui atteste sans doute, elle aussi, l'intercalation d'un *y*. Le franco-provençal possède de nombreux représentants d'un dérivé en -one du latin caput (formes schématiques les plus fréquentes *chavon/chovon*), dont le sens de base est « bout, extrémité d'un objet ». Dans ce mot, le *v*, quand il se rencontre, est sans doute « organique », c'est-à-dire issu de l'évolution normale de l'occlusive labiale sourde qui figure dans le mot latin. Mais il existe, à la sortie du lac

Enfin, il est sans doute permis de faire intervenir ici certaines formes régionales du mot qui est en français commun *ajonc*. Ce mot paraît bien remonter en définitive à un type, quelle que soit son origine, **(a)jauga* élargi du suffixe *-one* [1]. Les formes anciennes sont rares. Gamillscheg a relevé *jaonnois* « lieu couvert d'ajoncs » dans Godefroy [2] ; il n'y a pas relevé *jaan* (IV,

---

de Saint-Point, quelques kilomètres au Sud de Pontarlier, un hameau du nom de *Chaon*, prononcé *chaõn* par les habitants du lieu. Il ne fait guère de doute que nous avons affaire à ce dérivé de caput (cf. à l'entrée du lac d'Annecy, le hameau dit *Bout-du-Lac* ainsi que les *Chef-de-Ville*, *Chef-de-Vaux* qu'a relevés Vincent, *op. cit.*). La forme *Chaon* est une forme légèrement francisée du *tsoon* ou du *tsovon* local (*tsoon* relevé par Tissot, *Patois des Fourgs*, p. 221, deux ou trois kilomètres à l'Est, *tsovon* au point 31 de l'Atlas, à *La Rivière*, à une dizaine de kilomètres à l'Ouest et au delà d'une crête assez élevée), francisée pour la consonne initiale sûrement, et sans doute aussi pour le vocalisme. De la même façon, le point 87 de l'*Atlas* (Vosges, canton de Senones) porte le nom officiel de *La Petite Raon*, auquel correspond une forme patoise *lé ptyot rovõ*. Il y a eu, là aussi, et d'une façon analogue, réfection de la forme locale sur un modèle de français commun ou régional.

1. Les formes correspondant au type simple **jauga* se rencontrent dans la Gironde et les Landes ; les représentants les plus clairs du dérivé en -one sont cantonnés dans la Sarthe, la Mayenne, l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure ; cf. Meyer-Lübke, *REW*, 4579, Gamillscheg, *Etym. Wörterbuch*, pp. 540-541, Mario Roques, *Romania*, LXVIII (1944), pp. 154-157, et la carte *ajonc* de l'*Atlas linguistique*.

2. Il s'agit d'un exemple emprunté au ms. de Montpellier des suites du *Perceval*. Les vers cités correspondent aux vers 20.303-20.308 de l'édition de Potvin, laquelle, comme on sait, reproduit en principe le ms. de Mons. On verra en se reportant à l'imprimé que le mot a embarrassé le rédacteur de cette dernière version et que le passage a été remanié d'une façon maladroite. Le mot semble avoir été, en effet, ignoré des copistes ou des reviseurs. Je donne ici les variantes des cinq manuscrits de Paris que j'ai pu consulter, en les rangeant selon ce qui me paraît être la ligne d'évolution du passage. Le B. N. fr. 12.577, f° 137 r° a-b, donne le même texte que le ms. de Montpellier cité par Godefroy (meilleur toutefois au vers 4 : *Et son cheval et son harnois*) ; mais *jaonnois* y a été remplacé par *glaionois*, mot inconnu. Même texte encore dans le B. N. fr. 1429, f° 184 r° a (au vers 2 *jusqu'a demain*, au vers 4 *Et delez lui tot son hernois*) ; mais *jaonnois* y a été remplacé par *geolois*, mot également inconnu. Même texte dans le B. N. fr. 794, f° 424 r° a (le vers 4 comme dans 12.577) ; mais le vers 3 y est ainsi refait *lés la marine*

631 b) pour lequel Godefroy donne un texte en vers qui atteste le caractère dissyllabique du mot [1], ni cité les formes plus récentes *jannaie*, *jannière*. Les formes modernes offrent les mêmes variantes que les descendants de *chaon*, à savoir un mélange de *jeyon*, *jeyan*, *jàn* et *jon*, sans compter les *jyon* (points 328 et 329 de la carte 21 de l'*Atlas*), l'*ajyon* (411) et l'*ajyan* (521), pendants du *tyan* signalé plus haut pour tabone.

De ce qui précède, on tirera sans peine, je crois, la conclusion que la forme *frayon* peut et, si l'on admet l'étymologie *freux* < **fravos*, doit être tirée sans objection phonétique, ni théorique ni de fait, d'un gallo-roman *fravone.

Ceci posé, on notera toutefois que la phonétique ne nous renseigne pas sur la région ni le dialecte d'origine de *frayon*. Nous venons de voir, en effet, que devant la contraction de *aon* devenue imminente à une certaine époque de l'histoire de la langue et qui avait pour conséquence de défigurer les vocables dans lesquels la combinaison se présentait, les différents parlers ont réagi différemment, mais différemment aussi chaque parler selon le mot en cause, tantôt admettant la réduction à *an* ou à

---

en un gachois, mot inconnu. La réfection est ici certainement raisonnée, car *gachois* étant dissyllabique, il a fallu remanier le début du vers et remplacer *la mer* par *la marine*. Avec le ms. B. N. 12.576, f° 90 v° c, nous avons une réfection beaucoup plus profonde et prolixe : *Et mesire Gauvains dormi Toute la nuit, bien le vos di, Que il onques ne s'esveilla Dusqu'al matin qu'il se trova Lez la mer sor une faloise Qui estoit haute mainte toise Et ses armes et son destrier Vit dalez lui soz un rochier*. Le mot *jaonnois* a complètement disparu. Le ms. 1453, f° 119 r° a, présente une réfection analogue, mais plus courte : *Messire Gauvain reposa Jusqu'au matin qu'il se trova Lez la faloise de la mer, Ce vos puis por voir afermer, Et son escu et son destrier Vit delez lui tot estraier*. Ce texte est analogue à celui de Potvin ; il est toutefois bien meilleur. De toutes façons, l'on voit que le mot *jaonnois* était un mot sur lequel un lecteur expérimenté du XIII[e] siècle pouvait déjà broncher.

1. Il s'agit d'un passage extrait de la *Vie du Bienheureux Thomas Hélie de Biville*, poème du XIII[e] siècle qui ne nous a été conservé que dans une copie du XVII[e], cf. *Hist. Litt. de la France*, XXXI, 72. J. Fleury a dit quelques mots du dialecte du poème (il s'agit d'un texte originaire du Cotentin et dont le caractère dialectal est assez marqué) dans son *Patois de la Hague*, pp. 7 et 88-94 ; il a cité le même passage que Godefroy pour attester la forme *jaan* à l'article *jaon* de son glossaire.

on, tantôt parant au danger de contraction par l'intercalation et le développement d'un *y* ou d'un *w* de « liaison », tantôt même réussissant à maintenir l'hiatus. L'importance de ce danger est, en effet, très variable et dépend non seulement de la forme nouvelle que le mot est menacé de revêtir, mais aussi des images, des représentations, des associations plus ou moins gênantes (à éviter, par conséquent) que le sujet parlant, selon les tendances de son imagination ou l'allure générale de ses préoccupations, est susceptible de lier à cette forme nouvelle. Pour prendre un exemple, purement théorique d'ailleurs, la réduction de **raon* (de *ree*, si la forme a existé, et l'on peut penser qu'elle a existé au moins en puissance) à **ran* ou à **ron* a peut-être été évitée sous l'influence de la nécessité ou simplement du désir de garder à un mot de la technique rurale un aspect bien individuel (n'oublions pas que le *rayon de bibliothèque* est une métaphore postérieure, tirée du *rayon de miel*) : or **ran* pouvait donner l'impression de n'être qu'un emploi particulier du mot *rang*, emploi qui peut paraître acceptable à un profane, alors qu'il a pu sembler absurde à un apiculteur ; et il en va de même avec **ron*, qui tombait dans l'homonymie de *rond* < rotundus, avec toutes les conséquences de pseudo-métaphores que l'on aurait pu à la rigueur tirer de cette homonymie, mais que l'on s'est refusé à accepter. Pour des mots comme *paon*, *taon*, *flan*, au contraire, la réduction de l'hiatus ne semble pas avoir fait difficulté, au moins pour la majorité des parlers.

En ce qui concerne la naissance et le développement du *y*, nous avons vu plus haut, à la suite de Grammont, qu'il peut s'agir de l'acceptation d'une possibilité phonétique, sans cesse présente dans le cas de l'hiatus, possibilité qui, sans cesse amorcée, est aussi sans cesse rejetée par la conscience phonétique, jusqu'au moment où, dans certains cas, le libre développement de cette possibilité permet, au contraire, de satisfaire aux exigences de l'équilibre du vocabulaire. Il convient d'ajouter toutefois que le développement de ce *y* a pu être favorisé par l'action de forces analogiques de caractère morphologique (et non lexicologique). Si nous examinons les dérivés de **cleta*, il nous est impossible de décider si un *cleon*/*claon* remonte à une forme romane **cletone* ou si elle a été

formée à partir d'une forme française *cleie/cloie* à une époque où on avait encore conscience de l'alternance *e/ei* entre la voyelle accentuée et la voyelle atone, type *poil/pelu*. D'autre part, si ancienne que nous supposions la forme *cleon/claon*, elle était toujours exposée à voir naître à côté d'elle une reformation *cleion/claion*, qui donnait l'impression d'une alternance possible *aon/aion*. Il en est de même dans le cas de *creion, creon*, *craon* ou *saion, seon*, groupes dans lesquels il serait bien hardi de décider si les formes avec *y* sont antérieures aux formes à hiatus, ou inversement. On comprend, dans ces conditions, qu'un parler qui connaissait de tels groupes était à tout moment capable de créer par voie d'analogie une forme *frayon* à côté de *fraon*, sans qu'il soit besoin de supposer ce parler doué d'une particulière propension à insérer des *y* entre ses voyelles en hiatus.

De tout cela, il résulte que la forme *frayon* a pu, théoriquement, naître sur un point quelconque du territoire gallo-roman du Nord. Si l'examen de la carte *taon* de l'*Atlas* nous invite à penser que la réduction de *aon* à *an* est plutôt un phénomène de la partie est, la réduction à *on* un phénomène de la partie ouest, par contre, le type *chaon* (qui est exclusivement oriental) et le type *jaon* (qui est exclusivement occidental) offrent tous deux des variantes en *-ayon*. Nous nous contenterons donc de dire que *frayon* se ramenant sans difficulté à un *fravone, *fravone étant dans un rapport simple et parfaitement clair avec le gaulois supposé **fravos*, et *freux* s'expliquant fort bien par **fravos*, qui est d'autre part seul capable de rendre compte facilement d'une forme ancienne *fros* et de quelques autres formes dialectales, l'étymologie de *freux* par **fravos* nous paraît assurée.

Pour terminer, nous signalerons que, du point de vue du gaulois, l'étymologie par **fravos* présente un intérêt que nous ne pouvons qu'indiquer. Avec le cornique *frau* et le breton *frao* (*frav*), **fravos* remonterait à une base **spraw-/*sraw*, le groupe initial *spr-* ayant été traité, en celtique, comme le groupe *sr-* [1]. Il est donc un nouveau témoignage à ajouter aux

1. Cf. Pedersen, *op. cit.*, I, p. 81, par. 50, 2 ; V. Henry, *Lexique étymologique... du breton moderne*, p. 125 ; Stokes et Bezzenberger, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 317.

deux exemples probables déjà connus du fait que certains dialectes gaulois au moins étaient susceptibles de faire passer à *fr-* le groupe initial *sr-*, tout comme la branche britonnique des parlers celtiques, gallois, cornique et breton [1].

Félix Lecoy.

NOTE ADDITIONNELLE

Il m'avait échappé, lors de la rédaction de cet article, que M. Tilander, *Glanures lexicographiques*, p. 123, a relevé quelques exemples anciens de *fru, fryu*, ainsi que du dérivé *frias*, dans un traité anglo-normand sur les oiseaux de chasse (fin du XIII[e] siècle ?). Cf. de plus la forme *frion* qu'emploie la version française de ce même traité contenue dans le manuscrit de Lyon, s. v° *train*, p. 261. M. Tilander renvoie également à deux autres exemples de *fru*, Wright et Halliwel, *Reliquiae Anquitae* II, 83 et A. Thomas, *Romania* LV, 578, mais ces deux références se rapportent en réalité au même texte, anglo-normand également, à savoir *Le traité de Walter de Bibbesworth*, cf. l'éd. A. Owen, Paris, 1929, v. 784. Ces formes anglo-normandes *fru, fryu* sont difficiles à interpréter. Chez Walter de Bibbesworth, le mot est à la rime, uni à *pu*, part. passé du verbe *paistre*. Toutefois, si l'on relève les graphies utilisées par le manuscrit que suit l'édition Owen pour les représentants des bases phonétiques *-avum, acum, -agum*, on trouve ceci : *esclos* au vers 1066, en rime avec *esclavos*, mot d'interprétation douteuse ; *clous* au vers 1117, à l'intérieur du vers ; *feu* au vers

1. Sur cette question, cf. Pedersen, I, p. 82, par. 50, 3 et p. 537 ; Dottin, *La langue gauloise*, p. 99 note. Les deux autres exemples sont le moyen français *frogne* (*renfrogner*), d'une base **srocna/*srocno*, cf. Pedersen, *loc. cit.*, et Dottin, *op. cit.*, p. 288, et un terme désignant un torrent de montagne dans les dialectes alpestres du Nord de l'Italie *fruda, froa, fruva* (sur lequel cf. Jud., *Bull. de Dialectologie romane*, 3, 68, 74), mot que l'on a rapproché du nom de la Bresle chez Ptolémée (φρουδις) et ramené à la base **sreu*, qui se retrouve dans l'irl. *sruth* « fleuve », le vieux cornique *frot*, glosé par « *alveus* » et le breton *froud* « torrent ». Le problème a été autrefois étudié par Meyer-Lübke, *Zts.*, XX, 530-533.

1006, lat. fagus, en rime avec le représentant du latin follis, écrit *fue* ; enfin *tru(s)*, correspondant au fr. commun *trou*, deux fois, aux vers 194 et 856, mais non à la rime ; et *jus* au vers 925, lat. jugum, en rime avec *gius*, lat. judaeus, mot qui, je pense, peut, et doit même être ajouté à cette liste. Comme on le voit, il n'y a pas grand'chose à tirer de ces graphies si diverses et incertaines, sinon que la possibilité d'interpréter *fru* comme l'équivalent d'un *fro*, *frou* continental reste entière. Je signale, en passant, qu'il n'y a aucun profit à consulter la très médiocre dissertation de G. Schellenberg, *Bemerkungen zum Traité des Walter de Bibbesworth*, Berlin 1933, à qui les formes relevées ci-dessus ont échappé, cf. p. 8, où l'auteur étudie les descendants de *alauda*, **auca*, etc... Il range naturellement *fru* (p. 14) avec les mots contenant un *ue* venu du lat. *ŏ* ; mais je répète que, de toutes façons, il me semble y avoir là, sous le rapport de la phonétique, une erreur de principe. Même d'un germanique *hrok*, nous ne pourrions avoir que **frieu* ou **freu*, selon le comportement de la triphtongue théorique **ueu* derrière le groupe *fr-*, de même que du nom propre germanique *Drogo* nous n'avons que des formes du type *Drieu*, *Driu* (*Driuon*) ou du type *Dreus* (*Droës*, *Dreuës*, *Dreuet*), cf. Langlois, *Table des noms propres...*, pp. 180-183 et W. Kalbow, *Die germanischen Personennamen des altfr. Heldenepos*, Halle, 1913, pp. 102-103, lequel donne d'ailleurs de l'alternance *Drieus/Dreus* une explication différente de la nôtre, mais plus favorable encore à notre hypothèse. Il considère, en effet, que l'alternance *ieu/eu* remonte à une différence de timbre dans l'étymon germanique *o/o*, ce qui signifie, pour nous, que du germ. *hrok* nous ne pourrions avoir qu'un **frieu*. Je crois toutefois que la réduction ancienne de **ueu* à *eu* derrière *fr-*, analogue à la réduction qui se produit derrière vélaire ou derrière labiale, type *keu* ou *feu*, est très admissible. Cf. la réduction espagnole de *fruente* à *frente*, dans des conditions phonétiques beaucoup moins favorables.

On trouve, d'autre part, dans l'*Isopet de Lyon* une désignation particulière du corbeau, à savoir *croc* (XV, 5 et 20 ; XXXII, 15 de l'édition Bastin). Il s'agit d'un mot régional dont l'aire, aujourd'hui encore, est nettement délimitée, cf. la carte 324 *corbeau* de l'*Atlas linguistique de la France*. On le rencontre principalement dans le Jura et dans la plaine franc-comtoise jus-

qu'au Doubs et la Saône. Il s'étend vers le Sud jusqu'au Rhône (Bresse, Bugey) ; c'est également, vers le Nord, un mot vosgien et lorrain qui descend la vallée de la Moselle jusqu'au sud de Metz. Dans cette dernière région, il apparaît sous la forme *krok*, cf. les points 162, 163, 171 et le *crôque* de Bouillonville relevé par Adam, *Patois lorrains*, p. 314 (ailleurs, types *kro* ou *kra*). Les dictionnaires patois confirment dans l'ensemble les indications fournies par l'*Atlas*. Un relevé, qui est loin d'être complet, montre que le mot figure dans Adam, Zeliqzon, Bloch, Vautherin (Châtenois), Contejean (Montbéliard), Tissot (Les Fourgs), Boillot (Grand'Combe), Richenet (Petit-Noir), Kjellen (Nozeroy), Guillemaut (Bresse louhanaise), Duraffour (Vaux). Cependant, il a été également relevé dans les Terres Froides par Devaux (carte 77 et dict. 3182, avec un point à Villard Reymond, au sud de l'Isère, région du Bourg-d'Oisans), c'est-à-dire au sud du Rhône, ce qui a échappé à l'*Atlas*. D'autre part, à la hauteur de la Côte-d'Or (confluent du Doubs et de la Saône), le mot pousse une avancée vers l'Ouest (points 24, 14, 12, 16 et 19 de l'*Atlas*), confirmée par le témoignage de Mignard, p. 166. Il est absent de Potey (Minot, près du point 19). Une contre-épreuve semble prouver que le mot ne s'étend pas plus loin que l'aire délimitée ci-dessus : il n'a été relevé ni par Lavigne ou Labourasse (Meuse, Cumières et les Vouthons), ni par Baudoin (Clervaux), ni par Juret (Pierrecourt), ni par Roussey (Bournois), ni par Jossier (Yonne). Le front de l'aire sur la Saône paraît bien être tracé par l'absence du mot dans les lexiques de Robert-Juret (Tournus), Violet (Clessé et *Patois du Mâconnais*), Descroix (Lantignié-en-Beaujolais). On ne le trouve, à plus forte raison, ni chez Jaubert ni chez de Chambure. La Savoie (Constantin et Désormaux) l'ignore. Nous sommes en présence d'un mot principalement lorrain et franc-comtois ; à ce dernier titre, il a été signalé par J. Jud dans les *Studies in french language... presented to Professor Mildred K. Pope*, p. 231, note 4. Cf. encore von Wartburg *FEW* II, 1355 b, qui signale le mot à l'ouest du Rhône dans le Lyonnais (Couzon) et à Saint-Étienne. M. Tilander, *Glanures lexicographiques*, p. 59 a relevé le dérivé *croiere* dans des traités d'oisellerie du XIII^e^ siècle et l'a identifié avec le *crouiere* du *Partenopeus*, Godefroy 2, 387 a, exemple que le Tobler-Lommatzsch

a enregistré, je ne sais pourquoi, sous la forme *croviere*. Mais M. Tilander a tort de dire que *cro* répond « parfaitement » au radical francique *hrok* et de considérer *cro* comme un doublet de *freux*. Sans parler des difficultés que, dans cette hypothèse, présenterait le vocalisme, l'initiale *cr-* ne saurait remonter à un germanique *hr-*. Le renvoi de M. Tilander à Schwan-Behrens, 30 b, 5 est trompeur. Schwan-Behrens ne dit pas, et ne pouvait pas dire, que le groupe initiale germanique *hr-* a abouti, même en certains cas, à *cr-*, car il n'y a, que je sache, aucun exemple du fait. Ce qui est vrai, c'est que dans quelques noms propres de personne ou de lieu — et la liste en est vite dressée — le groupe *hl-* a abouti à *cl-*. Je ne vois guère à signaler que *Clovis Clotilde, Cloud* (*Clouard*) et les noms de lieu *Clamecy* (Yonne) et *Cloué* (Vienne), ces deux derniers, d'ailleurs, d'étymologie douteuse. Mais ce sont là des cas tout à fait particuliers, où il s'agit moins d'évolution proprement phonétique que de tentatives d'adaptation phonologique, influencées sans doute par les procédés de transcription utilisés dans l'écriture. On notera de plus qu'il n'y a pas d'exemple de l'équivalence *hr-/cr-*. Cf. Gamillscheg, *Romania Germanica* I, pp. 264-268 et plus particulièrement les remarques de la page 265, au début. Le seul résultat des groupes *hr-*, *hl-*, dans la langue courante, est *fr-* ou *r-*, *fl-* ou *l-*. Il n'y a jamais de doublet en *cl-* ou en *cr-*. On s'en rendra facilement compte en parcourant les exemples qu'a réunis Gamillscheg dans le passage que je viens de citer, exemples auxquels on pourra ajouter, si l'on veut, *hlao*, *hriba*, *hrokr*, *hross*, *hrotta*, *hrunka* (dans Meyer-Lübke) et *hrispa*, étudié par Gamillscheg lui-même, p. 106. Et je n'ai pas besoin de dire que cette liste aurait besoin d'être soigneusement épurée. Mais même en l'acceptant telle quelle, elle ne fournit pas de formes en *cr-*. Seul *cligner* a été expliqué autrefois par Gamillscheg en partant d'un francique supposé **hlunkon*. Mais cette étymologie est inadmissible et semble avoir été abandonnée par son auteur lui-même. D'autre part, l'idée, par exemple, d'expliquer la coexistence de *crachier/rachier* par le simple rattachement à un étymon unique n'a jamais été sérieusement envisagée, cf. Gamillscheg, *Etymologisches Wörterbuch* 271 a, *Romania Germanica* I, 266 (où *crachier* n'est même pas cité), Meyer-Lübke, *REW* 4752, 7017 et, curieusement, 7074.

Cro est probablement une onomatopée. C'est également l'opinion à laquelle s'est arrêté M. von Wartburg, *FEW* II, 1356 a, qui repousse l'hypothèse selon laquelle *cro* remonterait au francique *hrok*, hypothèse qui avait été déjà émise, avant M. Tilander, par O. Bloch, *Parlers des Vosges méridionales* p. 264. Cependant O. Bloch reconnaissait l'impossibilité de ramener une initiale *cr-* au francique *hr-*, et, chose curieuse, se référait sur ce point au même passage du Schwan-Behrens qu'invoque M. Tilander en faveur de la possibilité.

On notera que le mot réapparaît aussi dans le sud-ouest (Gironde et Landes) sur une aire assez étendue et bien cohérente. Cf. les point de l'*Atlas* 548, 549, 650, 641, 662, 653, 672, 674, 664, 656; S. Palay, *Dictionnaire béarnais* I, 337 a (Landes); Mistral, qui signale *croc carougnié* « corbeau » pour la Guyenne, s. v° *croua, carougnié* et *cro, crouoc*; Millardet, *Petit Atlas*, carte 101. De même, dans le centre de la France, Allier, Nièvre, Cher, Indre et jusque dans la Sarthe et la Mayenne, le corbeau est désigné, non par l'une des formes traditionnelles que l'on rencontre en Gaule, telles que corvus ou ses dérivés, cornicula, graculus, fravos ou cava, mais par une formation onomatopéique du type *kwa* (*kwar, kwaz, kwal*), cf. outre l'*Atlas*, Jaubert, s. v° *couaire, couale, couase* et *couaise*, Drouillet (les Amognes), Lapaire, Ruitton-Daget (Berry), Hubert Fillay et Ruitton-Daget (Sologne), s. v° *couâle* ou *couard*, Dottin (Bas Maine), s. v° *kwa*. Cf. encore le *cwâk* liégeois enregistré par Haust, *Dictionnaire*, p. 188. Quant au *krao* du point 193 de l'*Atlas*, il est peut-être à rapprocher du liégeois *crahâ, crahê* où Haust, p. 176, voit des représentants du moyen haut-allemand *krâhe* (Meyer-Lübke, *REW* 4768 a).

Les raisons qui ont pu amener à adopter une onomatopée pour désigner un oiseau « dont le « cra » ou « croa » monotone est bien connu (Tilander, *loc. cit.*) » sont multiples et faciles à imaginer. L'onomatopée est plus expressive, plus pittoresque; c'est une imitation qui satisfait, par la nuance de caricature qu'on peut y introduire, le sentiment d'hostilité et de répulsion que nous inspire un animal assez répugnant par suite de ses habitudes de charognard, et contre lequel il faut, de plus, protéger les semences qu'il détruit; elle permet peut-être d'éviter le terme propre pour le désigner : or le corbeau est considéré,

en général, comme un être de mauvais augure, dont on a pu penser qu'il valait mieux éviter le nom. D'autre part, l'onomatopée, qui est aussi un cri, peut servir, non seulement à nommer l'oiseau, mais encore à l'éloigner ou à le chasser, ce qui permet d'ajouter à la valeur propre de la désignation une valeur, en quelque sorte, de conjuration. Cependant, si l'on peut expliquer par là la naissance accidentelle ou répétée d'un terme onomatopéique et son emploi occasionnel, on n'explique pas son intrusion définitive dans le vocabulaire et l'expulsion, ou, en tout cas, le rejet dans l'ombre du ou des termes héréditaires. A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de noter que, une fois mis à part l'îlot de la Gironde et des Landes, qui doit relever d'une autre explication, le terrain sur lequel cette substitution a eu lieu se présente essentiellement sous la forme d'une bande étroite qui traverse le territoire de la France en écharpe, de Belfort à la base du Cotentin, et que cette bande sépare une région nord où le corbeau est désigné par les produits de corvus + ellus ou cornicula, d'un région sud où l'on relève principalement les types graculus et graulus. Il semble donc que ce soit le long de la ligne de contact de ces deux aires que certains parlers, dont le vocabulaire, sur ce point particulier, était sans doute en un état d'équilibre instable, ont cherché à échapper à la difficulté ou à l'embarras du choix, en ayant recours à un troisième terme qui éliminait la concurrence nord-sud, et ce troisième terme s'est trouvé être ici l'onomatopée qui s'offrait d'elle-même. Ai-je besoin de signaler que cette bande de terrain suit à peu près la ligne de démarcation *aune/verne*, dont un article justement célèbre de J. Jud a autrefois indiqué l'importance capitale dans la répartition du vocabulaire gallo-roman ?

F. L.

DU *POLICRATICUS* A LA *DIVINE COMÉDIE*

Deuxième article.

III

Papes, cardinaux et moines.

1. *Le pape aux mains liées.* — Nous avons eu l'occasion d'observer que, sans prendre position dans le conflit du sacerdoce et de l'empire (Frédéric Barberousse n'est pas nommé dans le *Policraticus*), Jean de Salisbury pas plus que Dante ne craignait d'adresser au pape de sévères remontrances : la cupidité de l'Église, celle du souverain pontife en particulier, fait peser sur la chrétienté une charge accablante.

Le pape Adrien auquel il parlait si bravement, et qui acceptait ce reproche d'avarice en essayant de l'atténuer peut-être, mais sans vraiment le nier, le pape Adrien semble avoir repris dans une autre conversation, et sous une autre forme, le plaidoyer qu'il ébauchait dans son apologue imité de l'antique. Si l'Église est un pesant fardeau sur le dos de la chrétienté, la dignité papale est non moins lourde aux épaules du souverain pontife : on peut retourner ainsi l'argument *ad hominem* de Jean, *Dum premis alios, et tu gravius opprimeris*, en lui donnant un sens imprévu [1]. Le morceau demande à être cité sans trop de coupures [2].

Pour parler en conscience, la condition de souverain pontife est en ce monde la plus pénible et la plus misérable qui soit. Si, en effet, il est esclave de l'avarice, c'est pour lui la mort. Dans le cas contraire, il n'échappera pas aux mains et aux langues des Romains. Car s'il n'a pas de quoi leur boucher la bouche, et leur empêcher les mains, il lui faut endurcir ses oreilles, ses yeux et son âme à supporter toute sorte de clameurs, d'opprobres et de sacrilèges... S'il hait les présents, qui lui en fera contre son gré ? Mais quelles largesses pourra-t-il faire, s'il ne reçoit rien ? et s'il ne fait pas de largesses, comment désarmera-t-il les Romains ?...

1. 625 B.
2. *Policraticus*, VIII, xxiii, 813-4.

...C'est dans le pouvoir suprême qu'il y a le moins de liberté. Celui qui préside aux lois, certes, n'est soumis à personne, mais les choses interdites lui sont une gêne d'autant plus étroite. Le pontife romain ne peut rien, parce qu'il peut tout. Qu'y a-t-il de plus pesant que le soin de toutes les Églises ? C'est une part du privilège dont l'Apôtre parle aux Corinthiens [1] : « Qui chancelle sans que je chancelle ? qui souffre du scandale sans que je brûle ? » Quand on est pontife romain, il faut en même temps, selon l'état de l'Église présente, être l'esclave d'autres esclaves ; non pas esclave de nom, par vanterie, comme le croient certains ; mais de fait, en homme qui, contre son gré même, est le serviteur des serviteurs de Dieu. Tout représentant de Dieu, en effet, sert, dispensant sa clémence et sa justice. L'ange sert, l'homme sert, les bons servent, les méchants servent, et le prince du monde, le diable lui-même, sert. Ainsi les Romains servent Dieu également. Et les tyrans. Et tous ceux-là, le pontife romain doit être leur serviteur ; si bien qu'en vérité, s'il ne les servait pas, il lui faudrait cesser d'être pontife ou d'être Romain. Qui donc peut douter qu'il soit l'esclave d'esclaves ?

J'en veux pour témoin dom Adrien, car il peut dire si personne est plus digne de pitié, s'il est une condition plus misérable que celle-là... Il déclare, en effet, avoir trouvé sur le Saint-Siège tant de misères que, en comparaison du présent, toutes les amertumes du passé n'ont été que douceur et félicité.

La chaire du pontife romain, dit-il, est un fagot d'épines : elle est de toutes parts si hérissée d'aiguillons et si pesante, qu'elle presse, accable et écrase les épaules les plus robustes. La couronne et la tiare brillent à tous les yeux : naturellement ! car elles sont de feu. « Mieux eût valu, dit-il encore, ne jamais sortir d'Angleterre, mon pays natal, ou demeurer caché, à perpétuité, dans le cloître de Saint-Ruf, que d'en venir à ce point de détresse... »

Souvent encore, il ajoutait ceci : « Tant que, de degré en degré, je suis monté par toutes les fonctions, depuis celle de clerc en un cloître, jusqu'au rang de souverain pontife, jamais une ombre de bonheur ou de repos ne s'est ajoutée à ma vie première par l'effet de cette ascension... Le Seigneur m'a étendu entre l'enclume et le marteau. Mais maintenant, s'il lui plaît, qu'il soulève de sa droite le fardeau qu'il a imposé à ma faiblesse, car je ne peux le porter. »

N'est-il pas très digne de compassion, celui qui combat dans une telle misère ? Si riche que soit l'homme qui est élu pape, le lendemain il sera pauvre, tenu et lié par une foule de créanciers.

Il y a bien des choses intéressantes dans cette page pour l'intelligence de la *Divine Comédie*. Nous passerons sur le nom

---

1. II, *Cor.*, XI, 29.

donné au pape de *servus servorum Dei* : c'est la formule habituelle des bulles dont l'Alighieri a fait *il servo dei servi* [1]. Toutefois le commentaire détaillé du *Policraticus* explique de manière curieuse l'intérêt que Dante pouvait prendre à l'expression, et ses arrière-pensées sarcastiques dans l'emploi qu'il en fait pour Boniface VIII.

Il parle avec plus de gravité de la condition pontificale au cinquième cercle du Purgatoire (chant XIX), où il rencontre un pape qui est le pape Adrien V. — Il y a dans la *Comédie* beaucoup de papes : une vingtaine. Dante n'en trouve pas un seul en Paradis, à part saint Pierre [2]. Une dizaine de papes sont sans doute sauvés, mais Dante ne le dit pas : on peut le supposer au ton dont il rappelle quelque détail de leur vie. Tous ceux avec qui il parle dans son voyage d'outre-monde, ou à qui il refuse de parler, à moins qu'il ne les invective dans ses prophéties, tous ceux-là, qui comptent parmi les personnages importants de la Comédie, sont damnés. Adrien, pécheur repenti mais coupable d'un péché odieux au poète, l'avarice romaine, fait donc figure d'exception sur le chemin du paradis. Qui lui a valu cette faveur dans l'esprit de Dante ? Un parallèle de cet épisode avec le *Policraticus* nous le fera voir peut-être.

Les avares que nous rencontrons au purgatoire gisent tout de leur long, la face contre terre. Entre leurs soupirs et leurs larmes, ils récitent ou chantent le psaume CXVIII : *Adhaesit pavimento anima mea* [3]. Avant d'expliquer la nature de cette peine, Dante fait parler le pape Adrien, qui n'occupa la chaire de saint Pierre que peu de temps : « Un mois ou à peine davantage, j'éprouvai combien est pesant le grand manteau à qui veut le garder de la boue : si lourd, que tous les autres fardeaux semblent de plume. » — Ne reconnaît-on pas ici, sous une autre forme, la plainte recueillie par le *Policraticus* : le courage le plus robuste fléchit sous un ministère si écrasant ?

1. *Inf.*, XV, 112.

2. Il faudrait compter Pierre d'Espagne, nommé au passage parmi les docteurs du ciel du soleil. Dante s'est-il aperçu que ce docteur était devenu le pape Jean XXI ? — Au purgatoire des gourmands, Martin IV est montré à Dante, mais ne parle pas, et l'épisode est fugitif.

3. *Ps.*, CXVIII, 25 ; *Purg.*, XIX, 73.

L'image du manteau papal, familière à Dante [1], remplace heureusement celle du fagot d'épines. On peut même dire que sans doute elle est fournie par le *Policraticus*. Le texte de J. A. Giles que nous avons suivi se présente sous cette forme :

Spinosam dicit cathedram Romani pontificis, *in tantum* acutissimis usquequaque *consertam* aculeis, tantaeque molis, ut robustissimos premat, terat et comminuat humeros.

Mais par bonheur ce texte fut populaire au moyen âge ; et les copistes suivis par Hélinand, par Francesco Pipino, par Vincent de Beauvais, par Giovanni Musso [2], interprétant autrement les abréviations de leurs divers modèles, au lieu de lire *in tantum... consertam aculeis*, lisent *mantum consertum* ou même *mantum consutum aculeis* [3] : « Notre manteau est tout cousu d'épines. » Ce manteau, à coup sûr, est mieux à sa place qu'une chaire sur les épaules des papes, et voisine convenablement avec la tiare et la couronne. Il suffit de mettre un point-virgule après *cathedram pontificis* ; puis de repartir : (*dicit*) *mantum consutum...*

Adrien déclare ensuite à Dante : « Ma conversion, hélas, fut tardive ; mais dès que je fus pasteur romain, aussitôt je découvris le mensonge de ma vie. Je vis qu'arrivé là mon cœur ne trouvait pas le repos,

...non si quetava il core
né più salir potiesi in quella vita...

et que pourtant il était impossible, sur terre, de monter plus

1. « Sappi ch'i' fui vestito del gran manto », dit Nicolas III (*Inf.*, XIX, 69). Comparer aussi *Par.*, XXI, 133 « Cuopron de' manti loro i palafreni », dit des prélats en général.

2. Helinandi, *Chronicon*, lib. XLVIII, an. 1154 (*PL*, 212/1058). — Francisci Pipini, *Chronicon*, *RIS*, t. IX, c. 594. — Vincenti Bellovacensis, *Speculum historiale*, XXIX, 3. — Johannis de Mussis, *Chronicon Placentinum*, *RIS*, t. XVI, c. 536.

3. Texte de Giovanni Musso : il écrit à la fin du XIVe siècle, mais le manuscrit du *Policraticus* qu'il copie pouvait être vieux de cent ou deux cents ans. L'édition Webb qui reproduit le *Cantuariensis* (XIIe s.) porte : *mantum consertum*.

haut. C'est pourquoi l'amour de la vie éternelle s'alluma en moi. » — Le pape du *Policraticus* de même avoue n'avoir tiré de son ascension aucune joie, aucune paix du cœur, *nil felicitatis aut quietis*, et demande à Dieu de le rappeler à lui.

Puis le pécheur converti parle à Dante du péché qu'il expie au purgatoire : « Jusqu'à ce moment-là, j'avais été une âme misérable, séparée de Dieu, et tout avare ; maintenant, comme tu vois, j'en suis punie. » Et voici enfin l'explication attendue : « Les effets de l'avarice apparaissent ici clairement dans la façon dont les âmes converties purgent leur faute ; et sur cette montagne, il n'est pas de peine plus amère. De même que jadis nos yeux, au lieu de regarder vers le ciel, étaient fixés sur les biens terrestres, de même la justice de Dieu attache au sol nos regards. De même que l'avarice, éteignant en nous l'amour des vrais biens, nous rendit impossibles toutes bonnes œuvres, de même la justice de Dieu nous tient ici étroitement prisonniers, les pieds et les poings liés. Et autant qu'il plaira au Sire de justice, nous resterons étendus, immobiles. » Il serait peut-être hardi de voir dans les expressions « il giusto sire », « immobili e distesi », une variante affaiblie du texte de Jean *dilatavit me Dominus* [1]. Ce n'est pourtant pas impossible. En tout cas, l'allusion aux pieds et poings liés traduit avec plus de vivacité la plainte du pape : *In summa potentia minima licentia est... Ab illicitis arctius coarctatur* : le talion dantesque lie, au purgatoire, les mains du pécheur, qui n'ont su que trop tardivement se retenir de toucher aux faux biens [2].

Adhaesit pavimento anima mea... : le verset que répètent les âmes des avares, verset qui rappelle, au moral, leur conduite terrestre, et semble dicter, matériellement, leur condition présente, ne se trouve pas dans le *Policraticus*. Mais on y trouve une allusion au premier verset de ce même psaume, qui a donc pu mettre en branle l'imagination de Dante : David chantait

---

1. Développement probable du *Ps. IV*, 1 (Webb).

2. Peut-être aussi est-ce un rappel de la prophétie de Virgile montrant à son disciple, dans le quatrième cercle de l'enfer, les clercs innombrables, « papes et cardinaux », qui poussèrent l'avarice à ses derniers excès : « Ceux-ci ressortiront de leur tombe le poing fermé », au jour du jugement (*Inf.*, VII, 46-48).

Beati immaculati in via, qui ambulant in lege Domini ; et le mot *via* revient une vingtaine de fois au cours du psaume, comme un thème directeur. Jean de Salisbury disait dans sa semonce au pape Adrien : « *In invio pater es, non in via* » [1]. De même les âmes des avares sont empêchées d'avancer sur le chemin du salut, clouées au sol comme elles sont ; mais quand près d'elles passe un pécheur affranchi de cette peine, elles lui indiquent la route à suivre, et l'encouragent à la parcourir au plus tôt.

« Se voi venite dal giacer sicuri
e volete *trovar la via* più tosto,
le vostre destre sian sempre di furi. »

Et voici que la scène s'anime : « Je m'étais agenouillé et voulais parler », dit Dante ; « mais dès que je commençai, lui aussitôt s'aperçut de mon acte de révérence, à l'ouïe seulement. » En effet, ayant la face contre le sol, il ne pouvait voir Dante ; la voix plus proche lui fait deviner le geste [2]. « — Quelle cause, dit-il, te courbe ainsi à terre ? — Et moi : — En raison de votre dignité, j'avais un remords de conscience à rester droit. — Redresse tes jambes, tiens-toi debout, frère ! répondit-il. Ne t'y trompe pas : je suis, autant que toi et que les autres, le serviteur du seul Tout-Puissant. » Souvenir évident de l'*Apocalypse* (XIX, 10) : « Aussitôt, je me jetai aux pieds de l'ange pour l'adorer. Mais il me dit : — Garde-toi bien de le faire, je suis serviteur de Dieu comme toi et comme tes frères. » *Conservo sono teco*, répète Adrien. — Certes. Mais je pense que l'idée de mettre en scène ce verset dans sa rencontre avec le pape est venue à Dante par l'intermédiaire du *Deo servire, servis Dei servire*, dit et réitéré dans le *Policraticus*. Ce qui pesait au pape vivant est devenu cher à l'âme pénitente.

En revanche, le déplaisir que causent à Adrien les marques

1. *Policraticus*, VI, xxiv, 623 A.

2. L'édition critique ponctue comme suit : *Ma com'io cominciai ed el s'accorse... del mio reverire, ...disse* : Dès que je... et qu'il s'aperçut..., il dit (seul verbe principal). Je mettrais une virgule après *Com'io cominciai*, pour donner à *ed* le sens adversatif qu'il a par exemple dans *Com'io tenea levate in lor le ciglia, e un serpente con sei piè si lancia* : voilà qu'un serpent... (*Inf.*, XXV, 50).

de respect trop flatteuses que Dante semble vouloir rendre à sa grandeur, ce simple nom de frère qu'il donne et qu'il veut recevoir, ces traits rappellent la simplicité de cœur et la haine de toute adulation qui rendait si estimable le pape, ami de Jean de Salisbury. *Reatum vereor majestatis*, disait ce dernier avant de parler en toute franchise. « Per vostra dignitate mi rimorse... », dit l'écho du poète.

Le pape du *Policraticus* presse son ami d'oublier les distances [1].

— Drizza le gambe, lèvati su, frate !

dit le pape du *Purgatoire* lorsqu'il voit Dante plier les genoux. Cette génuflexion faite en toute bonne foi n'avait pourtant rien de comparable avec celles des courtisans devant les princes, avec cette comédie d'humilité que jouent les « losengiers ». Le chapitre de Thaïs, dans le *Policraticus*, les traite d'« histrions », de « mimes » et de « baladins » [2], qui, non contents de transformer leur visage, semblent changer de corps en bougeant sans cesse [3], affectent des positions capricieuses, et se métamorphosent à force de gesticuler [4].

Il semble qu'on puisse justifier de la sorte l'étrange mimique à laquelle nous avons vu se livrer la Thaïs de Dante :

e or s'accoscia, e ora è in piedi stante.

Nul ne s'est inquiété jusqu'ici de ce vers, il est vrai : sans doute y avait-il à côté des singularités plus rares, ou plus dégoûtantes ! Comme les courtisans, Thaïs exagère la révérence jusqu'à l'accroupissement, et ne se relève que pour pouvoir se prosterner de nouveau, et bien faire remarquer qu'elle se prosterne. Tel est à peu près le spectacle que pouvait voir le pape en sa cour de Rome ; et sa répugnance apparaît dans le vif rappel qu'il adresse à Dante : « Redresse tes jambes, reste debout ! »

---

1. *Policraticus*, 624 D, ligne 1 ; 625 B.

2. « Histrionem esse vel mimum... » : III, iv, 482 B. — « Nec scurrantis speciem vitant... » : III, vi, 486 C.

3. « ...qui varias affectuum alternat facies » : III, iv, 482 B. — « transfigurare vultum, mutare habitum, motum ducere... » : III, v, 483 B.

4. « Ludibrium habitus ; gestus transfiguratio » : III, iii, 481 D.

2. *Les papes aux pieds de feu.* — Il est un autre pape auquel Dante se garde de montrer un respect comparable. C'est que celui-là, Nicolas III, est damné précisément pour les conséquences d'une cupidité [1] dont Adrien sut se repentir. Le chant XIX de l'*Enfer* offre un contraste visible avec le chant XIX du *Purgatoire* : non seulement dans son intention générale, mais jusque dans certains détails symboliques. Dante a soin de noter que, devant le damné, planté la tête en bas dans la terre dont sortent ses pieds en flamme, lui-même se tient droit : *Io stava...* « J'étais debout comme le religieux qui confesse le perfide assassin qu'on enterre [vivant]... » Et le pape lui crie par deux fois : « Est-ce toi qui es là dressé ? est-ce toi qui es là dressé... ? » — Il n'y avait pas à s'incliner, en effet, devant un prêtre avare, un trafiquant des choses saintes, indigne du « grand manteau » ; et Dante, au contraire, lui dit ses vérités avec une rudesse qui dépasse infiniment la rudesse de Jean de Salisbury vis-à-vis du pontife romain. Mais Dante emprunte ici encore quelque chose à Jean, et d'abord un reste de révérence — non pas pour l'homme, mais pour la fonction — qui l'empêche de parler trop violemment :

« E se non fosse ch'ancor lo mi vieta
la reverenza delle somme chiavi
che tu tenesti nella vita lieta,
io userei parole ancor più gravi... »

Dante sait fort bien qu'on risque toujours, en offensant celui que révèrent aveuglément les âmes simples, de les scandaliser, de blesser en elles la charité. Il faut donc mesurer la force de ces coups. Le poète ne se souvient-il pas d'un corollaire que Jean de Salisbury tire de l'apologue pontifical ? Partant de l'idée que tous les membres d'un même corps sont solidaires, l'auteur du *Policraticus* remplaçait désormais le symbole gênant de l'« estomac » par celui de la « tête », qu'il a trouvé dans l'*Institutio Trajani* :

Tous les membres sont soumis à la tête de façon que la *religion* soit conservée saine et sauve... Nous avons déjà suffisamment parlé de l'unité de la tête et des membres. Ajoutons ceci, qu'une blessure faite à la tête (*laesio*

1. *Inf.*, XIX, 71-72.

capitis) retentit sur tous les membres, de même qu'une blessure faite injustement à un membre quelconque porte dommage à la tête. Toute offense faite par malice à la tête... est un crime très grave, et proche du sacrilège, car de même que celui-ci attente à Dieu, celle-là attente au prince qui sur terre est une image de la divinité. Et on l'appelle crime de lèse-majesté justement parce qu'elle s'en prend à l'image de Celui qui porte en lui la véritable majesté [1].

Ainsi se justifiait l'hésitation de Jean à blâmer en face le pape : « *Reatum vereor majestatis.* » Ainsi s'explique également ce paradoxe, que Dante condamne sans pitié le crime de Boniface VIII, et réprouve en même temps l'attentat de Philippe le Bel à Anagni, violence faite au Christ dans la personne de son « vicaire ». Cette réprobation s'exprime dans le chant qui suit le dialogue avec Adrien, comme si la leçon du *Policraticus* retentissait encore aux oreilles du poète [2].

Il est difficile à coup sûr de juger du point où la légitime franchise devient sacrilège : cela dépend moins du rang du personnage censuré que de l'intention, édifiante ou non, charitable ou non, du censeur. Dante semble poussé à cette hardiesse de langage contre Nicolas III par l'indignation que soulève en lui le souvenir de Jason achetant le pontificat au roi Antiochus : le poète brusquement coupe sur cette allusion la parole au pape simoniaque, plus porté à étaler les turpitudes de ses prédécesseurs ou successeurs qu'à se repentir des siennes : « Je ne sais si je ne fus point en ceci par trop fou, mais je lui répondis... »

C'est reprendre un enchaînement d'idées (simonie-franc parler) qui se trouvait déjà dans le *Policraticus*. En dépit des préceptes de saint Léon — « Nul n'achètera pour de l'argent un grade sacerdotal... — Ce n'est pas l'or, mais les oraisons qui font le pontife... » — les prélats ambitieux, dit Jean de Salisbury,

> les descendants de Nadab et d'Abiu, ...les sectateurs de Dathan et d'Abiron,... se conciliant la faveur des puissants... et le bon plaisir du prince,

s'élèvent au sommet de la hiérarchie religieuse. Après quoi ils parlent sans honte du népotisme de leurs pairs,

---

1. *Policraticus*, VI, xxv, 626 C-D.
2. *Purg.*, XX, 86-87.

ils racontent qui a vendu l'Église ouvertement, ...qui a écrasé les saintes œuvres de contributions honteuses... Plus on abonde en récits de ce genre, plus on s'acharne à assouvir sa malice, et plus on [croit faire preuve] de bonne foi et de sincérité [1].

La franchise, chez ceux-là, devient insolence et cynique méchanceté. C'est le sentiment qu'éprouve Nicolas III en parlant des autres papes, qu'il juge pires que lui. Je crois qu'on n'a pas bien reconnu en lui ce trait de caractère rapidement esquissé par Dante.

Inversement, si l'on reproche leur audace à ces protégés d'un prince complaisant, ils s'empressent de dire qu'on offense le prince : « C'est un crime de lèse-majesté », à les en croire! répète Jean ; et plus loin :

Quant à celui qui veut dire un mot de la justice divine, selon la vérité de la foi et la sincérité de son cœur, ...ou bien c'est un envieux, ou bien c'est un ennemi du prince. Osez dire que le feu qui pendant les septante années de la captivité de Babylone avait couvé sous l'eau s'éteignit enfin lorsqu'Antiochus vendit à Jason le sacerdoce ; ou que, au témoignage de saint Grégoire, les pestes, les famines, ...et la plupart des désastres, viennent aux nations de ce que les honneurs ecclésiastiques sont conférés à prix d'or : vous aurez de la chance si l'on ne vous met pas au fond d'une geôle... [2].

...*si non retrudaris in carcerem : retrudere*, c'est exactement repousser en arrière, refouler, renfoncer. Le *contrapasso* dantesque inflige ce châtiment aux papes simoniaques : les nouveaux venus plantés en terre chassent sous eux leurs prédécesseurs au fond du trou étroit qui les emprisonne. Ce genre de « prison » a certainement été inspiré à Dante par l'allusion que Jean de Salisbury fait à Dathan et Abiron, engloutis dans la terre en punition de leur révolte contre la loi de Moïse. — « L'amour des biens terrestres détruit en eux la vie spirituelle », et c'est pourquoi la terre, en effet, les dévore, écrira d'eux Adam de Prémontré [3]. — Le verbe *retrudere* lui-même est italianisé par

1. *Policraticus;* VII, xx, 687 B-C, 688 D-689 A, 689 B. — Nadab et Abiu : *Levit.* XI ; Dathan et Abiron : *Num.* XVI.

2. *Ibid.*, 689 C-D, 690 A.

3. Adam de Prémontré, *De triplici genere contemplationis*, p. II, § iii, *PL*, 198/814.

Dante en un *hapax* qui dénonce l'emprunt : il dit de Clément V, voué après Boniface au supplice de Nicolas III :

> ...ch'el sarà *detruso*
> là dove Simon mago è per suo merto,
> e farà quel d'Alagna intrar più giuso.

Quant aux flammes qui jaillissent au-dessus des papes ainsi abîmés, elles peuvent rappeler dans une certaine mesure le châtiment de Nadab et Abiu après que, portés au sacerdoce, ils allèrent chercher, pour brûler dans leurs encensoirs, le feu d'un foyer profane : et le feu du ciel les frappa. Abiu et Nadab sont un autre symbole de simonie noté par le *Policraticus* ; car le feu du ciel, c'est le Saint-Esprit.

Dans son *Épître aux Cardinaux italiens* qui trahissent leur mission, Dante fait une allusion plus évidente à Abiu et Nadab, contempteurs des biens spirituels : *...vobis ignem de celo missum despicientibus, ubi nunc are ab alieno calescunt... Sed attendatis ad ignem !* (XI, 6-7.)

Mais deux détails dans le tableau infernal sont encore à relever. Les simoniaques, disions-nous, sont plantés dans le sol, les pieds en l'air : comme Lucifer au terme de sa chute, qui troua la terre d'un trou monstrueux [1]. Et de toute leur personne, Dante ne voit que ces pieds qui flambent — car ils ne sont pas consumés en entier comme Abiu et Nadab — : c'est peut-être en souvenir d'un supplice qui fit horreur aux contemporains, à la fois par ce que sa vue avait de diabolique, et par ce que sa cause secrète avait d'odieux, le brûlement des Templiers, accusés de simonie et semblables péchés par trois puissances complices : un autre ordre religieux, un roi cupide à l'image d'Antiochus, un pape simoniaque à l'image de Jason, qui se disputèrent les dépouilles de la maison détruite. « Cinquante-six d'entre les Templiers furent liés chacun à un poteau, et l'on commença à leur mettre le feu *aux pieds et aux jambes, peu à peu*, en les admonestant l'un après l'autre... », écrit Villani [2].

Peut-être aussi qu'à ce souvenir se mêle une intention symbolique. On imagine que Dante aurait voulu peindre ses papes

1. *Inf.*, XXXIV, 90, 120-6.
2. G. Villani, VIII, 92.

simoniaques foulant aux pieds le feu de l'Esprit, comme les prélats de son épître, *ignem de celo missum despicientes*; comme Abiu et Nadab. Mais c'est une image qui se construit mal : le feu doit en même temps tomber de haut sur leur tête, pour les châtier — comme il pleut à la Pentecôte sur les apôtres pour les illuminer —. Il est difficile de placer clairement ces flammes célestes sous leurs semelles impies, à moins de leur tourner les pieds là où les autres ont la tête : alors Dante les renverse dans leurs trous, et met à sa façon le feu « sous » leurs plantes.

Dans la suite de l'épisode, je veux dire dans la deuxième partie de la mercuriale de Dante à Nicolas III, le tour des pensées est un peu différent. Mais là encore, Dante est soutenu par Jean de Salisbury. Le poète fonde ses reproches au pape simoniaque sur des exemples évangéliques : « Et dis-moi donc : quels trésor exigea notre Seigneur de saint Pierre avant de remettre les clefs entre ses mains ? Et Pierre non plus, ni les autres, ne demandèrent or ou argent à Mathias quand il fut élu » en remplacement de Judas [1]. — C'est que, dans son grand entretien avec Adrien IV, Jean de Salisbury avait cité la prescription du Christ sous-entendue par le poète, *Quod gratis accepistis gratis dato* ; Jean blâmait ainsi le pape de ne rendre la justice dans Rome qu'à prix d'or, et de vendre les charges ecclésiastiques pour mieux doter ses créatures et étendre par ce moyen son pouvoir [2].

Enfin, et ceci est plus net encore, la même page de Jean contient cette phrase : *Urbem vis Ecclesiae tuis muneribus conservare : nunquid eam sic Silvester acquisivit* [3] ? — Or l'invective de Dante contre Nicolas III s'achève par les vers fameux :

> Ahi, Costantin, di quanto mal fu matre,
> non la tua conversion, ma quella dote
> che da te prese il primo ricco patre !

---

1. *Inf.*, XIX, 90-96.

2. *Policraticus*, VI, xxiv, 625 A. Le verset de *Mathieu*, X, 8, *Gratis accepistis, gratis date*, légèrement retouché par Dante également, est cité et commenté dans le *Convivio*, IV, xxvii, 8, à des fins à peine différentes.

3. *Policraticus*, 625 A.

Ce qui veut dire que la richesse et la cupidité séculaires de l'Église ont commencé le jour où Sylvestre, comme honoraires de ses prières en faveur de l'empereur, reçut, dit-on, le cadeau royal de Rome. La prétendue donation de Rome au Saint-Siège par Constantin a fait tellement couler d'encre, qu'il n'y a pas lieu de chercher où Dante en a pris connaissance [1] ; mais l'emploi fait par Jean de cet argument « les papes n'ont pas acheté Rome à prix d'or » tient la même place dans son raisonnement et dans celui de Dante. Il y a cependant une différence notable dans la marche des raisonnements. Jean estime que le pape obtint Rome « en don gratuit », et il s'en tient là : les oraisons de Sylvestre, en effet, n'ont pas été échangées contre une ville ; le pape n'attendait pas de cadeau. Dante se garde prudemment lui aussi de voir là un cas de simonie et de mettre en doute la bonne foi du pape. Mais il est persuadé que les successeurs du « premier des saints pères enrichis » se sont crus autorisés par son exemple à vendre contre argent comptant les biens spirituels. Le péché de simonie est celui qu'expient ou expieront dans la fosse étroite non seulement Nicolas III, mais Boniface VIII et Clément V : la logique de Dante va plus loin et sa justice frappe plus durement que celles de Jean de Salisbury.

3. *Adrien IV et Adrien V.* — Mais notre logique à nous n'est-elle pas sans défaut, et pénétrons-nous bien la justice de Dante ?

Sans tromper exprès le lecteur, nous lui avons laissé croire s'il le voulait que le pape Adrien sauvé par Dante, ou promis au salut, était le même que le pape semoncé par Jean de Salisbury. Mais Dante désigne clairement pour son personnage Adrien V, autrement dit Ottobuono Fieschi, de la famille des comtes de Lavagna, né « entre Siestri et Chiaveri » : Sestri Levante et Chiavari, à l'est de Gênes. Nous savons qu'il fut élu pape le 11 juillet 1276 et mourut au bout de trente-huit jours, sans avoir même le temps d'être consacré. — Jean de Salisbury de son côté dit à plusieurs reprises que son ami était

1. Il n'y a pas lieu ici. Mais voir la belle étude de Bruno Nardi, *La « Donatio Constantini » e Dante*, dans son ouvrage *Nel mondo di Dante*, Rome, 1944, pp. 109-159.

de naissance anglaise, et, une fois au moins, il le nomme *Adrianus quartus*, justement dans le récit de sa visite au pape, au cours d'un séjour « qui dura bien *trois mois* ». Il n'y a donc pas de confusion possible, quand même on admettrait une erreur du copiste dans le numéro [1] ; quand même on admettrait que la naissance anglaise d'Adrien IV a pu être brouillée avec la légation en Angleterre du futur Adrien V, alors cardinal ; quand même on admettrait que Dante, né onze ans avant la mort d'Adrien V, et qui a connu une nièce d'Adrien V encore vivante en 1300, aurait pu ignorer que Jean de Salisbury était mort cent ans plus tôt (1181 ou 1182).

Comment se fait-il donc que tous les traits moraux prêtés par Dante à son Adrien V soient exactement ceux qui conviendraient à Adrien IV ? Comment le poète, au prix d'une sorte d'escroquerie, a-t-il pu procurer à un pape sans mérites — les chroniqueurs ne trouvant rien à dire de son furtif pontificat — un billet pour le paradis dont un autre est frustré [2] ?

La première réponse à faire est que Dante (on s'en doutait) a très honnêtement agi : il n'attribue à son pape aucune des œuvres historiques d'Adrien IV, aucun de ses mérites propres et effectifs. Ce n'est rien enlever au pape anglais que d'imaginer son homonyme italien inspiré des mêmes sentiments : dégoût de la vie des cours et de la flatterie, lassitude de la puissance, mépris (un peu lent à venir) des richesses. Et justement le choix du nom d'Adrien par Ottobuono Fieschi laisse supposer qu'il se sentait parent d'affections et de pensées avec son illustre prédécesseur : on sait que les nouveaux papes

1. De tels cas sont fréquents. Du temps où, à la légère, je supposais cette confusion possible dans l'esprit de Dante, j'ai relevé dans les *Vitae pontificum romanorum* du cardinal Nicolas d'Aragon, deux endroits où notre pape Adrien IV, lui-même, *qui coepit anno Domini MCLIV*, était nommé Adrien III (*RIS*, t. III, c. 441). Le manuscrit de l'*Histoire* de Guillaume de Tyr reproduit par Paulin Paris porte aussi : « A Rome fu morz l'apostoiles Anastaises li quarz (1154) ; après lui fu mis au siege monseigneur saint pere Adriens li tiers. » De même, le texte latin et le texte français du Recueil de l'Institut (tome I², p. 817) : *Adrianus tertius*, *Andrius li tiers*.

2. Les commentateurs se posent tous la question, sous une forme plus simple : Pourquoi Adrien V est-il sauvé ? Ils ne se sont pas même avisés d'une « confusion » possible avec Adrien IV.

essayent par un tel choix de s'assurer un patron dans le ciel, un modèle sur la terre. Dante le savait aussi, lui pour qui les noms imposés au baptême ont parfois une valeur quasi magique : *Nomina sunt consequentia rerum* [1]. Sensible à tout ce que lui suggère un nom de pape jadis bien porté, Dante a fait bénéficier Adrien V d'un préjugé favorable : quoi de plus chrétien et de plus humain ? Le poète s'est-il souvenu ici qu'Adrien, premier pape du nom, avait appelé en Italie Charlemagne « et que Charles reçut de lui la dignité de l'empire, bien que Michel fût empereur à Constantinople [2] ? » Dante s'est-il souvenu en même temps qu'Adrien IV est le pape qui, en dépit de la résistance armée des Romains, fit entrer à Rome Frédéric Barberousse, *il buon Barbarossa*, et faisant sienne l'injure reçue par le Roi des Romains, voulut le couronner empereur en pleine bataille [3] ? A ce moment-là, Adrien IV n'avait nul besoin de l'exhortation que lui adresse Jean de Salisbury : « Si tu es le maître, pourquoi ne pas frapper tes Romains de crainte, pourquoi ne pas réprimer leur témérité [4] ? »

Dante avait-il vraiment tout cela en tête, et a-t-il imaginé que Fieschi s'en souvenait lorsqu'il voulut être le cinquième Adrien ? Car voici une singulière coïncidence : Adrien V faillit, lui aussi, couronner à Rome un César, et si la mort ne l'eût prévenu, l'empire, dont la « selle » est « vacante » aux yeux du poète depuis la mort de Frédéric II (1250), eût enfin trouvé le cavalier sauveur, « Rodolphe, empereur, qui pouvait guérir les plaies dont l'Italie se meurt [5] ». En effet, un des

1. Voir l'*Appendice* portant cet adage pour titre, dans mon ouvrage sur le chant XV de l'*Enfer* (App. V).

2. *Mon.*, III, xi, 1. *Ab eo recepit*... On pourrait, comme certains dantologues soucieux de ne pas fausser l'histoire, traduire « il en reçut : il reçut en conséquence », comme qui dirait : « par la suite » ; mais ce serait un fâcheux latin. Dante n'est pas damnable pour avoir fait vivre cinq ans de trop, jusqu'au couronnement, Adrien Ier, qui en effet, avait appelé Charlemagne.

3. *Vitae pontif. roman.* ex. card. Aragonio, *RIS*, t. III, 443-4. — Ottonis de S. Blasio, *Chronicon*, VII, *RIS*, t. VI, 868 A. — Gotifredi Viterbiensis, *Pantheon*, part. XXIV, § 6, Pertz, *RGS*, t. XXI, 277, et part. XV, *De gestis Domni Friderici*, 41-44, *ibid.*, p. 308.

4. *Policraticus*, VI, xxiv, 625 A, juste avant l'allusion au pape Sylvestre.

5. *Purg.*, VII, 94-95.

continuateurs de Guillaume de Tyr écrit dans le *Roman d'Eracle*, autrement dit la première Histoire des Croisades, que les contemporains de Dante appelaient *Il libro del conquisto d'Oltremare* [1] :

> Adrien pape fut né des comtes Génois de Lavagna, gentilhomme et de grande gent, des plus grands de son pays. Bon clerc il était, et de noble contenance, et de grande emprise, avant qu'il fût pape. Et il était apparenté par mariage au comte Raoul d'Allemagne, et moult l'aimait, et s'il eût vécut longuement, il l'eût couronné empereur : et il lui avait déjà envoyé ses messages qu'il vînt à Rome, et grande quantité d'argent à ce que l'on dit... [2].

Mais Rodolphe (« Raoul »), désigné par les électeurs d'empire en 1273, et qui n'était pas consacré à l'avènement d'Adrien V, devait mourir en 1291 sans avoir été consacré et sans être sorti de son Allemagne.

Je crois que la Chronique des Croisades vient jeter une lueur inattendue au milieu du noir où dort la mémoire d'Adrien V : un rayon de grâce qui pouvait, aux yeux exigeants de Dante, dorer un peu la terne silhouette de ce pape. La vraie raison qui sauve Adrien de l'enfer ou des limbes oublieux, le motif profond qui détermine le poète, pourrait être ici encore celui qui si souvent lui dicta ses jugements, impitoyables ou d'une étrange indulgence : sa foi dans la Monarchie universelle, son amitié pour ceux qui semblent partager cette foi. Motif inavoué d'ailleurs, car on ne voit rien dans le chant XIX du *Purgatoire* qui ressemble à un manifeste, voire même à une confidence politique.

---

1. G. Villani, V, 28.

2. *Eracles*, XXXIX, xxxii, dans le Recueil des *Historiens des Croisades* publié par l'Institut, t. II, p. 477. — La *Chronique* de G. Villani (VII, 46) dit d'un autre pape, Grégoire X (mort en 1276, quelques mois avant l'élection d'Adrien) : « Confermò Ridolfo conte di Forimborgo eletto re de' Romani, ...signore di gran valore tutto fosse di piccolo lignaggio, e ch'egli era degno dello 'mperio di Roma ; e acciocch'egli venisse per la corona a Roma, e fosse capitano e imperadore del passaggio d'oltremare, e ch'egli venisse più tosto, il papa gli promise e dispose de' danari della Chiesa appo e compagnie di Firenze e di Pistoia (i quali erano mercatanti del papa e della Chiesa) dugento milliaia di fiorini d'oro nella città di Milano. »

Le motif que Dante pourait mettre en avant, au contraire, et que tout l'épisode suggère, c'est que le pape Adrien, en effet, est un excellent exemple d'avare repenti, après son accession au trône de saint Pierre, puisqu'on parle dans la chrétienté du « grand avoir » qu'il envoya à l'empereur pour le décider à descendre jusqu'au « jardin de l'empire déserté ».

Cette conjecture sur la pensée profonde de Dante pourrait donner quelque intérêt à un détail mal mis en valeur à la fin du chant ; détail si vague que presque tous les illustrateurs de la *Comédie* l'ont négligé. Et par réciprocité, ce détail, interprété de la façon la plus positive, pourrait confirmer la conjecture générale. Voici comment s'achève l'épisode d'Adrien V. Le pape, en congédiant Dante, lui dit son désir de hâter la fin de sa pénitence, et fait allusion à sa nièce Alagia. Sans doute espère-t-il d'elle — puisqu'elle est femme de bien — des prières qui abrégeront son temps d'épreuve. De même Manfred, Belacqua, la Pia, Nino Visconti, demandent aux vivants, par l'intermédiaire du poète, de se souvenir d'eux dans leurs oraisons ; Sapia et Forese doivent déjà à ceux qu'ils aimaient et qui leur survivent une réduction de peine ; Buonconte, au contraire, se plaint de sa veuve, comme Nino Visconti. On pourrait donc dire, ce touchant office étant dévolu essentiellement aux femmes, gardiennes du souvenir, qu'Alagia est à joindre à ces pieuses figures de Constance d'Aragon, de Giovanna, fille de Nino Visconti, de Nella Donati, que loue brièvement le poète : il les loue de se distinguer, par leur fidélité aux pauvres morts, de tant d'autres survivants sans mémoire et d'ailleurs sans vertu. Comme celles-là, Alagia est « bonne par nature », ajoute Adrien « pourvu que notre maison, par son exemple, ne la rende pas mauvaise ».

Benvenuto da Imola est à peu près le seul à dire quelque chose là-dessus : il affirme que plusieurs femmes de la famille des Fieschi étaient « lubriques et impudiques ». C'est possible. Mais d'abord le reproche semble bien étranger aux préoccupations du chant XIX. Et de plus, même Nino Visconti ou Buonconte, qui se plaignent de femmes oublieuses, ne les accusent pas d'impudicité : celle de Nino s'est remariée un peu vite, voilà tout. Et si Forese parle des femmes florentines comme de créatures « sans vergogne » — sa femme exceptée,

justement — cela se justifie en un chant consacré au péché de gourmandise : les deux concupiscences se tiennent [1]. On ne peut donc tirer argument d'aucun épisode analogue à celui d'Adrien V pour en conclure que l'impudicité des femmes, sujet rebattu et toujours crûment abordé par Dante, est en cause ici.

En revanche, la personnalité historique d'Alagia, nous oriente vers d'autres pensées. La nièce d'Ottobuono Fieschi est l'épouse du marquis Moroello Malaspina, ce grand seigneur de Lunigiane auprès de qui Dante exilé trouva en 1306 une généreuse hospitalité : aussi prononce-t-il de la famille entière un éloge rare en son œuvre [2]. Quelques années plus tard, lorsque Henri VII, le grand empereur de Dante, vint au retour de Rome combattre les rebelles en Toscane, le marquis et ses frères l'aidèrent de tout leur pouvoir, et conquirent Sarzana pour lui sur les Lucquois [3]. Il semble donc tout naturel d'admettre qu'Alagia, en bonne épouse et bonne nièce, fut elle aussi du parti impérial. Il est bien à croire que Dante l'a connue personnellement comme l'affirme l'Anonyme florentin, soit en Lunigiane en 1306, soit en 1311 à Pise, où il vint rendre hommage à Henri VII ; et l'estime qu'il montre pour Adrien V pourrait se fonder sur des informations données de vive voix par sa nièce.

Quant aux autres membres de la famille des Fieschi, si « mauvais » et par là différents d'Adrien et d'Alagia, nous ne savons d'eux qu'un fait précis, rapporté encore par Villani [4] : au mois d'août 1308, Henri de Luxembourg ayant été élu Roi des Romains par les princes d'Allemagne reçut la confirmation du pape Clément V, en attendant les cérémonies du sacre ; et le pape lui envoya pour légats le cardinal Luca Fieschi, neveu

1. « Duo carnis vitia sequuntur. De ventris ingluvie luxuria nascitur », dit Jean de Salisbury, d'après saint Grégoire (*Policraticus*, VIII, i, 712 C). Et Brunet Latin répète : « Certo per ghiottornia S'aparecchia la via, Di conmetter lusura : Chi mangia a dismisura, La lussura s'acende... » (*Tesoretto*, 2839-43).

2. *Purg.*, VIII, 121-139. — Il dédie à Moroello la canzone *Amor da che convien* et lui adresse l'*Épître IV*.

3. G. Villani, IX, 50 ; 1313.

4. G. Villani, VIII, 102.

d'Adrien, et le cardinal Niccolò de Prato, qui devaient l'accompagner quand, passant les Alpes, il descendrait en Italie. En effet, nous voyons le 1er août 1312, le cardinal de Prato et le cardinal Fieschi, flanqués d'un certain cardinal « Arnaldo » comme dit Villani [1], couronner Henri empereur à Saint-Jean-de-Latran. C'est tout ce que nous en dit le chroniqueur, et dans ces renseignements sommaires il n'y a rien de fâcheux pour la mémoire de Fieschi.

Mais nous savons que Dante accuse formellement Clément V d'avoir « trompé le haut Henri [2] » : après avoir favorisé son élection et l'avoir appelé en Italie, il se prêta de mauvais gré à sa politique, ayant lié partie avec Philippe le Bel, Florence et les Guelfes noirs, rebelles à l'empire. Dans cette œuvre de trahison, il eut pour mauvais génie tout au moins le cardinal de Prato, à qui il devait son élection [3]. De celui-ci, il nous faut dire quelques mots.

Niccolò de Prato, cardinal-évêque d'Ostie, avait été chargé en 1303, de rétablir la paix entre les factions qui ensanglantaient Florence et la Toscane. Après avoir trop promis, il échoua, « repartit avec honte et vergogne » (1304), et fut traité d'hypocrite par les Blancs et les Noirs furieux [4]. Dante, qui lui avait écrit une épître pour le compte des bannis, voyant s'évanouir son espoir de rentrer bientôt à Florence, lui en garda probablement rancune. Mais il y a pis. L'été suivant, par une étrange aberration, le cardinal pour se venger des Florentins organisa « une grande trahison » : il écrivit secrètement aux Blancs et Gibelins exilés des diverses villes de Toscane et de Romagne que le pape, en appelant à Rome pour enquête les « caporaux » de la faction noire (ce qui était vrai), avait décapité ce parti ; que les Blancs s'ils se réunissaient en armes prendraient la ville sans coup férir, et que le pape était décidé à les soutenir : ceci était un mensonge, dit Villani. Le résultat de ce conseil fut désastreux : les Blancs furent massacrés à la Lastra, et durent renoncer à tout retour désormais ; le parti se dispersa, « la

1. G. Villani, IX, 43.
2. *Par.*, XVII, 82 ; cf. XXVII, 58 et *Inf.*, XIX, 82-87.
3. G. Villani, VIII, 80.
4. *Ibid.*, VIII, 69.

tempe sanglante ». Dante a rappelé cet écroulement en quelques vers sauvages [1].

Tel était le bon apôtre que nous voyons manœuvrer autour du pauvre Henri VII. Selon Villani, témoin sans passion, c'est le cardinal de Prato qui le premier suggéra la candidature d'Henri VII et machina en secret son élection pour prévenir les intrigues intéressées de Philippe le Bel [2]. Mais par la suite, les choses se gâtèrent, surtout quand les Florentins, banquiers du pape, se rangèrent ouvertement parmi les ennemis de l'empereur et prirent les armes pour lui résister. On peut soupçonner le cardinal de Prato et Clément V d'avoir compté sur cette rivalité entre le roi de France, allié aux Florentins, et Henri VII : autrement dit, d'avoir joué de celui-ci comme d'un instrument et de l'avoir en effet sacrifié, tout en se défiant de la prédominance des Capétiens en Italie. On sait comment finit l'aventure d'Henri VII au prétendu jardin de l'empire : une suite de courses épuisantes contre des cités en révolte et des troupes insaisissables, et puis la ruine et la mort.

Ce n'était donc pas un ami solide que ce cardinal de Prato qui couronnait Henri VII en 1311, et l'on peut soupçonner son acolyte Luca Fieschi de n'avoir pas mieux valu : tout au moins dans la pensée de Dante. D'autant plus que le troisième larron, le cardinal « Arnaldo » de Villani, n'est autre qu'Arnaud de Pellegrue [3], neveu du pape Clément V : un Gascon comme son oncle. Et il suffit de ces deux Gascons pour reconstituer le

1. *Par.*, XVII, 64-68 ; cf. G. Villani, VIII, 72. Dante ne pouvait pas faire de place en son enfer au cardinal-évêque d'Ostie, encore vivant à la date du voyage. Mais il le vise de façon non douteuse en un vers qui, je m'en étonne, n'a jamais été annoté par les illustrateurs. Saint Pierre Damien, docteur auquel est consacré tout le chant XXI du *Paradis*, et qui fut en 1057 créé cardinal et évêque d'Ostie, parle ainsi de cette dignité : *Poca vita mortal m'era rimasa Quando fui chiesto e tratto a quel cappello Che pur di male in peggio si travasa* (124-126). Son chapeau cardinalice devait en effet au temps de Dante passer d'une tête indigne sur une plus indigne, puisque les derniers évêques d'Ostie sont le cardinal Latino — l'un des *orsatti*, neveux de Nicolas III ; et le principal auteur de la paix trompeuse de 1278 — ; et après lui son émule Niccolò de Prato.

2. G. Villani, VIII, 101.

3. Voir la *Chronique* de Dino Compagni, III, 32.

sens d'un vers de Dante : « Je ne vois partout que loups rapaces sous leurs manteaux de pasteurs... : gens de Cahors et Gascons s'apprêtent à boire notre sang !

Del sangue nostro Caorsini e Guaschi
s'apparecchian di bere... [1]. »

Cette façon de dire n'est pas une fiction : Arnaud de Pellegrue avait été envoyé en Italie par Clément V pour soustraire aux Vénitiens la ville de Ferrare : en principe, c'était en vue de la rendre aux Este ; en pratique Ferrare était un fief bon à ajouter à la Romagne, propriété pontificale. Avec des troupes venues de Florence et de Bologne, le légat prit la ville en août 1309, passant au fil de l'épée ou noyant dans le Pô « plus de six mille hommes », dit Villani [2]. L'année suivante, Ferrare s'étant révoltée, le légat fit pendre trois douzaines des principaux citoyens. Telles étaient les heureuses conséquences du pouvoir temporel des papes, les fruits tardifs de la « donation de Constantin [3].

Encadré entre le cardinal Gascon et Niccolò de Prato, notre Luca Fieschi semble assez compromis devant le tribunal de Dante. Cependant, plusieurs chroniqueurs du temps attribuent à Fieschi un rôle honorable de négociateur dans la reddition de Brescia à Henri VII en 1311. Mais le récit de Nicolas évêque de Butrinto ne confirme pas précisément leur témoignage. Selon lui, les gens de Brescia repoussèrent la médiation du légat pontifical, préférant braver la colère d'Henri VII. Le rôle du légat eût dû être alors de les excommunier. Mais Fieschi répondit à l'empereur : « A quoi bon ces foudres ? Les Italiens n'en ont cure, comme l'ont fait voir Milan au cardinal de Pellegrue, Bologne au cardinal Orsini, Florence au cardinal de Prato. Si le glaive matériel n'a pu les subjuguer, le glaive spi-

1. *Par.*, XXVII, 55-59.

2. G. Villani, VIII, 115.

3. *Ibid.*, IX, 4. — Cf. la Chronique vaticane citée par Raynaldi, *Annal. Eccl.*, a. 1309, § 8 : Isidoro del Lungo à qui j'emprunte cette deuxième référence (*Da Bonifazio VIII ad Arrigo VII*, p. 432) ne fait pas de rapprochement entre ce drame et la malédiction de Dante contre les « loups rapaces » et les « Gascons ».

rituel y sera impuissant [1]. » C'est l'excuse d'un opportuniste et d'un sceptique, peut-être d'un hypocrite : ce n'est pas ainsi que parle un homme de foi solide, et un fidèle sujet de l'empereur. Quand Dante parle de Brescia à Henri VII, il trouve, lui, des accents de fureur biblique [2].

Cette digression à coup sûr bien longue ne constitue pas une preuve formelle de la « mauvaiseté » reprochée au neveu d'Adrien V. Mais il est déjà important que les seuls témoignages contemporains allégués par Dante sur les sentiments secrets du pape, à savoir les présomptions contraires touchant son neveu et sa nièce, ne viennent pas démentir ce que nous savons de lui par ailleurs, et ce que nous savons en tout cas des idées maîtresses de Dante.

Sans doute, à s'en tenir à la brève chronique du pontificat d'Adrien V, aurait-on le droit de trouver que le poète, pour sauver Ottobuono, lui fait un mérite de préoccupations bien temporelles : envoyer de l'argent et des encouragements à un petit seigneur allemand empêtré dans des querelles féodales et indifférent à une Italie elle-même anarchique, ce n'est pas nécessairement faire œuvre pie. Mais l'initiative temporelle d'Adrien V voile — ou peut-être laisse transparaître — une fin dernière qu'on peut dire spirituelle : en tout cas vraiment pieuse. La Chronique des Croisades ajoute à ce que nous citions le paragraphe suivant :

> Grand semblant il fit, au commencement, d'avoir grande volonté de mettre conseil au secours de la Terre Sainte. Il manda en Acre au patriarche douze mille livres de Tournois, pour mettre en galères, ou au service de la mer, ou là où il semblerait aux bonnes gens de la terre [aux magistrats de la ville] qu'ils seraient plus besognables. Moult mit les gens de la terre en bonne espérance, et les réconforta moult par ses lettres. Mais il ne vécut pas tant, qu'il pût accomplir son entreprise.

On sait qu'à la fin du XIII[e] siècle, le grand élan des Croisades était brisé. L'échec et la mort de saint Louis à Tunis, en 1270, retentirent dans la chrétienté comme le coup de tonnerre

1. Nicolai Botrontinensis, *Iter Italicum Henrici VII imp.*, *RIS*, t. IX, 103 B.

2. *Epist.*, VII, 22 sqq., 29.

annonçant l'écroulement d'un rêve deux fois séculaire. En 1276, quand Adrien devint pape, la Terre Sainte était entièrement perdue : Antioche était tombée en 1267 ; de tant de royaumes francs, il ne restait que la place de Saint-Jean-d'Acre, où déjà depuis vingt ans l'affreuse rivalité de Venise et de Gênes, bientôt compliquée par la guerre de Pise, noyait les rues de sang, jonchait le sol de tours abattues, et les flots de galères brisées [1]. Profitant de ces discordes, en 1291, le « sultan de Babylone d'Égypte » allait prendre la cité d'Acre, massacrant ou déportant en esclavage soixante mille personnes, après avoir écrasé les Templiers. Il n'était pas difficile en 1276 de prévoir cette fin, et les espérances d'Adrien V pouvaient sembler bien illusoires. Mais ces espérances survécurent au désastre même, pendant un certain temps encore, puisque nous voyons Dante prêcher à nouveau la Croisade, rappeler les exploits de Godefroi de Bouillon, Guillaume d'Orange, Rainouart, et les guerres de leurs prédécesseurs, Robert Guiscard ou Charlemagne, contre les Infidèles [2]; nous le voyons reprocher au pape et aux cardinaux de l'an 1300 la politique d'avarice qui « changeant les pasteurs en loups », leur fait oublier « la première gloire de Josué en Terre Sainte » et « Nazareth où Gabriel ouvrit ses ailes [3] ». Nous le voyons surtout frapper d'anathème « le prince des nouveaux Pharisiens », Boniface VIII, qui fait la guerre aux chrétiens, en Italie même, au lieu d'aller reprendre Saint-Jean-d'Acre, perdue par la faute des « marchands en terre de Sultan », Vénitiens, Pisans ou Génois.

Les seuls actes connus d'Adrien V, Génois si peu conforme à ses compatriotes, pape repenti de l'avarice romaine, ressemblent donc exactement à ce qu'on pouvait attendre, en ce cercle du purgatoire, pour lui valoir l'indulgence du poète. Mais à coup sûr nous n'aurions pu le découvrir si nous n'avions été guidés par le *Policraticus*.

En conclusion, il est peu sage et très inutile de supposer une

1. G. Villani, VI, 60, 74.

2. *Par.*, XVIII, 43-48.

3. *Par.*, IX, 120-138. — On reconnaît l'image des *lupi rapaci* développée au chant XXVII, vers 25.

confusion entre les deux Adrien. Si Dante l'a faite par inadvertance une seule minute, il lui a fallu s'en apercevoir aussitôt. Mais s'étant avisé d'une analogie historique très partielle et vraiment curieuse entre eux deux, il n'a pas craint de supposer aussi une parenté d'âme, qu'il exprime dans la confession morale de son personnage et qui sert d'explication psychologique aux rares actes que l'histoire rapporte de lui.

4. *Les moines « aux pas très lents »*. — Si nous voulions résumer en quelques traits essentiels le portrait de cet Adrien V ressuscité ou tiré du néant par l'art du poète, ou les traits d'Adrien IV qui lui servit peut-être d'inspirateur — qui servit certainement de modèle à Dante —, les termes qui s'imposent à nous : « horreur de l'hypocrisie courtisane », « horreur de l'avarice », se trouvent être ceux qui caractérisent le mieux Dante lui-même tel que l'histoire, et son œuvre avant tout, nous le présentent. Il serait vain d'énumérer tous les passages de la *Comédie* où éclatent tour à tour les deux sentiments ; vain de remarquer combien souvent ils sont associés, de même que dans les âmes pécheresses — celles des gens d'Église en particulier — la cupidité et la fausseté se mêlent, et se nourrissent entre elles.

Je voudrais en donner encore un exemple, parce qu'on peut le rattacher aux leçons que déjà nous devons au pape Adrien IV. Jean de Salisbury le loue en particulier d'avoir pris des mesures énergiques contre les abus de certains ordres religieux. « Voyant que leurs privilèges tournaient au profit de l'avarice la plus inique, il entendit les révoquer complètement, et réprima cette licence par des règles nouvelles », que toutefois il n'étendit pas aux Templiers [1] : unique exception, que Jean regrette, et dont ils finirent, après en avoir abusé, par devenir les victimes, comme nous l'avons vu. Cette action d'Adrien IV contre l'avarice des religieux, il se trouve que Jean la commente tout naturellement dans un chapitre consacré à l'hypocrisie, chapitre qui lui-même fait suite à celui de la simonie, étudié plus haut.

Or, ce que Jean a l'occasion de dire des hypocrites — qui sont aussi des avares — semble constamment sous-entendu au

1. *Policraticus*, VII, xxi, 694 D.

cours du chant consacré par Dante à l'hypocrisie [1]. Dans la sixième fosse des *Malebolge* où il est descendu, le poète trouve « des gens qui cheminaient à pas très lents... d'un air las et accablé ». Cette lenteur des damnés, cette peine à marcher, s'expliquent aux vers suivants d'une façon toute physique. — Cependant, Jean de Salisbury avait observé lui aussi que la gent hypocrite affectait dans le monde « une démarche tranquille, des pas mesurés et en quelque sorte soigneux [2]... ».

Ils « pleurent tristement », et « la douleur coule goutte à goutte tout le long de leurs joues » : quelle peine, demande le poète, est cause de ces larmes ? C'est, comme nous l'apprendrons, le châtiment de leur fausseté ; c'est le talion de toutes les larmes menteuses qu'ils ont versées jadis. — Sans cesse, dit Jean de Salisbury « ils poussent de profonds soupirs, ils se montrent soudain baignés de larmes artificieuses et complaisantes [3]... ».

Et voici le trait essentiel : « Ils avaient, ajoute Dante, des chapes aux capuchons baissés devant les yeux... », ce qui fait qu'ils ne pouvaient regarder en face : « longuement, ils me contemplèrent sans mot dire, l'œil oblique. » — Le *Policraticus* les représente « la tête inclinée de côté, les yeux voilés [4] » : voilés de leurs paupières, j'imagine, par feinte humilité : mais il était facile d'entendre : voilés du capuchon rabattu, et c'est ce qu'a fait Dante :

...con cappucci bassi
dinanzi alli occhi...

De ces chapes qu'il dit d'abord « peintes », puis « jaunes », on pourrait penser qu'elles rappellent la mine terne et « rancie », comme il écrit ailleurs [5], la mine cafarde des faux dévots : *facie pallorem ostentant*, notait le *Policraticus*. Quoi qu'il en soit, cette couleur est celle de l'or, le *pallens aurum* classique, qui revêt leur robe, et cache le plomb massif dont elles sont faites.

---

1. *Policraticus*, VII, xxi-xxii ; *Inf.*, XXIII.
2. 692 C.
3. *Policraticus*, 692 C.
4. L'édition Migne, col. 692 C, imprime *liminibus interclusis* : je lis *luminibus* (cf. l'édition Cl. Webb).
5. *Purg.*, II, 9.

Ce vêtement écrasant, ce vil métal qui éblouit les yeux d'un éclat trompeur, symbolise très clairement le vice des hypocrites, et il n'y a rien à ajouter aux commentaires traditionnels ; à moins d'observer que la « précieuse apparence » offerte par ces hypocrites sur la terre était évidemment d'une tout autre nature : afin d'inspirer confiance en leurs vertus, et de prouver leur mépris des choses de ce monde, ils montraient au contraire un extérieur ascétique, ils étalaient glorieusement (c'est Jean qui parle) « de vieux haillons, des hardes dégoûtantes... ». On a signalé depuis longtemps l'étymologie curieuse que le moyen âge donnait aux noms *hypocrite*, *hypocrisie* :

Dicitur ipocrita quasi *ipercrita*, ab *iper* quod est super, et *crisis* quod est aurum, quasi *superauratus*, qui in superficie et exterius videtur esse bonus, cum interius sit malus ; vel dicitur ipocrita ab *ipo* quod est sub, et *crisis* quod est aurum, quasi *habens aliud sub auro* [1].

Jean de Salisbury introduit dans son texte cette étymologie, sommairement indiquée, en la rattachant à une citation antique non moins intéressante à mon avis : « Le juste », dit-il « méprise les hypocrites... Il distingue les apparences de la réalité,

ne qua subaerato mendosum tinniat auro,

d'où vient le nom de l'hypocrite... », etc. [2]. L'airain que son tintement dénonce sous une couche d'or menteuse est un métal encore noble : il n'y a qu'à le remplacer par le plomb pour rendre l'antithèse parfaite.

Reste enfin une particularité que Dante semble avoir inventée : « Les chapes... étaient taillées sur le modèle de celles que l'on fait pour les moines à... ? » : et l'on discute pour savoir si le nom de lieu doit se lire « Cologne », comme le voudraient la plupart des manuscrits, ou « Cluny » ; encore y a-t-il deux Cologne, une sur le Rhin, l'autre près de Vérone, que Dante

1. Hugutio de Pise, *Derivationes*. Plutôt que le texte de P. Toynbee (*Romania*, XXVI, p. 548), je suis le texte des *Derivationes* tel que le reproduit Jean de Gênes dans son *Catholicon*. Les variantes sont minimes, mais *aliud sub auro* me paraît meilleur que la leçon de Toynbee, *aliquid sub auro*.

2. *Policraticus*, 698 A. — Cl. Webb se méprend ici complètement : « Ex *Epicureorum* nomine *hypocrisis* nomen suum accepit » !

pouvait bien connaître. — La question est tranchée par le *Policraticus*, où je lis [1] : « Ils se proclament successeurs des apôtres et des prophètes. Ils revêtent les robes des Chartreux, des Cisterciens, *des Clunisiens*, et ceux qui daignent être chanoines se prélassent dans des frocs de laine et des peaux d'agneaux. *Ils viennent couverts du poil des brebis, mais en dedans ce sont des loups rapaces.* » Il n'est pas sans intérêt de retrouver ici cette citation évangélique que nous avions rencontrée deux fois chez Dante [2].

Mais ce qui nous retient pour l'instant est l'allusion aux Clunisiens. Elle se répète dans le *Policraticus* à plusieurs pages de distance [3] ; Jean de Salisbury prenant chaque fois beaucoup de précautions (Dante n'en prendra pas tant) pour distinguer les vrais et saints religieux des tartufes qui abusent de leur robe.

Les hypocrites qui adressent la parole à Dante à la suite de cette présentation appartiennent à un ordre à la fois militaire et conventuel dit de Marie Vierge Glorieuse, institué en vue d'apaiser les discordes civiles et familiales et de protéger les faibles contre les violences des grands. Fondé en 1261, il prospéra rapidement et se corrompit non moins vite. Aussi le peuple, par raillerie, nomma-t-il ces étranges religieux *frati godenti*, « frères jouisseurs » : c'est du moins ce que nous disent les historiens. Mais on s'étonne de voir qu'un chroniqueur peu enclin à railler comme Giovanni Villani emploie l'expression sans songer à s'en excuser ; et il la prend d'abord en assez bonne part. Il semblerait à l'en croire que *frati godenti* fût le nom véritable, et que la dédicace à Marie ne fût venue qu'après

---

1. *Policraticus*, 691 D.

2. *Matth.*, VII, 15. — Une autre expression de *Matth.*, VI, 16 : « Nolite fieri sicut hypocritae *tristes* », a été reprise également par Jean de Salisbury : *Hypocritae tristes qui exterminant facies suas* (VII, xxii, 696 D) ; et par Dante : *al collegio dell'ipocriti tristi* (*Inf.*, XXIII, 92). On remarquera que l'adjectif, attribut final chez Mathieu, est devenu épithète de nature chez Jean et l'est resté chez Dante.

3. 695 D : « Non enim hoc fecisse dicuntur hypocritae, sed Cistercienses aut Cluniacenses... » — 699 D : « Sancti sunt utique Cisterciences, Cluniacenses sancti... » — On sait que l'ordre de Cluny et celui de Cîteaux sont apparentés.

coup : « E nota ch' e' frati godenti *erano chiamati* cavalieri di Santa Maria... » La réalité de cette dénomination première est confirmée par ce qui suit : « Ma poco durò, *che seguiro al nome il fatto*, cioè d'intendere a godere più che ad altro » : mais bientôt ils devinrent de fait ce qu'ils étaient de nom, *godenti* [1]. Ceci contredit absolument l'interprétation traditionnelle ; et d'ailleurs, selon I. Della Giovanna [2], il apparaît qu'ils ont eux-mêmes pris ce nom, ce qui exclut toute ironie. Mais un tel nom, d'ailleurs dangereux à porter comme la suite le prouva, demeure difficile à expliquer. Heureusement, nous avons le *Policraticus*. Répétant des formules à coup sûr traditionnelles, il dit des Clunisiens, Cisterciens et autres — ou du moins des mauvais Clunisiens — : Autrefois les religieux mettaient leur bonheur dans la pauvreté évangélique, « primo quidem... religio paupertate *gaudebat* » ; les moines dans les cloîtres vivent encore fidèles à la règle, contents d'être misérables, « humiliter abjectione sua *gaudentes* » ; sans rien désirer d'autre que le royaume de Dieu [3]. — Un ordre nouveau pouvait donc mettre tout son zèle, comme les premiers franciscains, à servir le Seigneur en « parfaite liesse » dans le dénuement, sans autre récompense que d'aimer sa loi. — Mais, poursuit Jean, les ordres dégénèrent partout ; les prétendus religieux entendent jouir des biens terrestres, et au besoin prendre la part des autres, « *gaudere* privilegiis » ; ils pêchent en eau trouble et se réjouissent des discordes et des séditions, « tumultibus *gaudent* », alors qu'ils devaient les apaiser, comme des médiateurs envoyés par Dieu entre les hommes, « mediatores Dei et hominum [4] ».

C'est exactement ce dont l'Alighieri accuse ses deux *frati godenti*, venus de Bologne, et qu'on croyait pour cela impartiaux : désignés en 1266 pour rétablir la paix dans Florence entre Guelfes et Gibelins, mais « ne songeant qu'à leur gain propre » [5], ils durent au bout de quelques mois disparaître sous l'exécration générale, laissant la ville plus déchirée que jamais,

1. G. Villani, VII, 13.
2. Cité par Vandelli, ad *Inf.*, XXIII, 103.
3. *Policraticus*, 694 C ; 695 D.
4. *Policraticus*, 694 D ; 693 C ; 693 B.
5. G. Villani, VII, 13.

et ravagée en son centre, au *Gardingo*, par l'incendie et la destruction des demeures gibelines [1].

Jean de Salisbury semblait prévoir leur cas en écrivant : « Ils arrachent aux gens du pays leurs biens héréditaires, ils répandent la dévastation dans les villes et les villages, ils démolissent les églises : ce qui était l'asile de la prière devient une étable à bestiaux [2]. »

André PÉZARD.

1. *Inf.*, XXIII, 103-108.
2. *Policraticus*, 692 D.

ENCORE LA LÉGENDE DE GIRART DE ROUSSILLON

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

PREMIER ARTICLE.

I

GIRART DE ROUSSILLON.

Les problèmes d'histoire littéraire suscités par la légende de *Girart de Roussillon*, problèmes qu'on pouvait croire assoupis, sinon résolus, sollicitent à nouveau notre curiosité à l'occasion de l'imposant ouvrage que vient de leur consacrer M. René Louis [1].

Pour déblayer le terrain, l'auteur a consacré un volume supplémentaire à l'histoire de Girart, comte de Vienne et régent du royaume de Bourgogne-Provence, l'un des personnages les plus en vue du IX^e^ siècle, dont la carrière s'est déroulée du règne de Charlemagne à celui de Charles le Chauve et qui mourut, très âgé, la même année que ce dernier, en 877. Nous n'aurons à en parler ici qu'éventuellement.

Si un ouvrage peut être qualifié d'« exhaustif », c'est bien celui que nous annonçons. Pas un texte qui ne soit scruté, pas une hypothèse émise où que ce soit qui ne soit retournée en tous sens. Qu'un nom de lieu soit identifié ou semble pouvoir l'être, l'auteur va sur le terrain, au besoin opère des fouilles.

---

1. *De l'histoire à la légende.* I. *Girart comte de Vienne...(819-877) et ses fondations monastiques* (Auxerre, 1946, 244 p., in-8). II. *Girart comte de Vienne dans les Chansons de geste : Girart de Vienne, Girart de Fraite, Girart de Roussillon* (Auxerre, 1947, 2 vol., de 416 et 355 p., 2 cartes, 16 planches hors texte). Ces deux ouvrages constituent les thèses de doctorat ès lettres soutenues par l'auteur devant la Faculté des lettres de Paris en décembre 1947.

Poussée à ce point la conscience dans la recherche impose la plus sérieuse considération [1].

On sait qu'il nous est parvenu sous le titre de *Girart de Roussillon* [2] un poème d'environ 10.000 vers, rédigé dans un dialecte hybride, foncièrement aquitain (le soi-disant provençal des philologues), mais avec des formes de langue d'oui. Un seul manuscrit, conservé à Oxford, nous le donne complet. Écrit dans l'Italie du Nord, vers le milieu du XIII[e] siècle, il est assez peu correct. Deux autres, conservés à Paris et à Londres, sont fragmentaires. Nous n'avons pas à insister sur ces points qui sont connus [3].

1. Dans son avant-propos l'auteur nous confie le « cheminement de sa pensée ». Avant de l'arrêter il a longtemps hésité entre les vues de Joseph Bédier et les miennes, les éprouvant toutes deux à la lumière de minutieuses et patientes recherches. Il parle de ses deux maîtres en des termes touchants qui ont vivement ému le survivant. On verra dans les pages qui suivent que l'enseignement de Bédier et le mien n'ont pesé en rien sur l'indépendance d'esprit de notre disciple.

2. L'auteur y revient à deux reprises, au t. I, où le sujet occupe les pages 177 à la fin, et au t. II, dont il constitue la majeure partie. On verra pour quelles raisons de méthode il n'a pas groupé ses études sur ce poème.

3. Voir l'introduction à la traduction de Paul Meyer (1884), qui demeure le fondement de toute recherche sur *Girart de Roussillon* et, naturellement, le livre de M. R. Louis. Rappelons que la seule édition du texte d'Oxford à laquelle on puisse avoir recours est celle de Wendelin Foerster parue dans les *Romanische Studien* d'Edouard Boehmer, t. V, 1880, p. 1-193. Le poème comporte 10.002 vers dans le ms. d'Oxford. Dans ce même tome a paru l'édition du ms. tronqué de Londres, par S. Stürzinger (p. 203-280), il correspond aux laisses 171-361, 519-603, du ms. d'Oxford et comporte 3.480 vers. Sa langue est assez fortement francisée. Enfin, de la p. 283 à la p. 296, Friedrich Apfelstedt a corrigé l'édition imparfaite du ms. de Paris, donnée par Conrad Hofmann en 1855-59 dans les *Werke der Troubadours* de Mahn en la collationnant sur l'original. La langue est provençalisée, plus spécialement périgourdine, selon Paul Meyer (dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXII, 1861, p. 45), ce qui n'est pas bien sûr.

M. R. Louis a cru devoir reprendre (I, p. 257 et suite), l'étude de Paul Meyer sur la langue du ms. d'Oxford, ce qui n'était pas indispensable, d'autant que M. Lars Kjelmann lui a annoncé son projet de s'attaquer à cette question. M. R. Louis a fait (p. 263-265) à M. Gamillschegg la charité de discuter sa théorie de l'origine « burgonde » de notre légende. Il suffisait de renvoyer aux réserves de M. Jud (dans *Vox romanica*, II, 1937).

Le poème a été l'objet d'analyses excellentes dues à Paul Meyer auquel on doit une précieuse traduction, à Joseph Bédier, enfin à M. R. Louis. Il suffit d'y renvoyer [1].

Les rapports que ce poème soutient avec le texte latin de la *Vita Gerardi* [2] n'ont pas échappé aux commentateurs. On s'est accordé généralement à admettre [3] que poème et *Vita* dérivent d'un même original, une chanson de geste perdue, utilisée par tous deux dans des buts différents, religieux dans la *Vita*, épiques avant tout dans le poème. On s'accordait également à dater la chanson perdue de la fin du XI^e^ siècle ; la *Vita*, croyait-on, ne pouvait avoir été rédigée plus tard que le début du XII^e^ siècle [4].

J. Bédier, niant l'existance d'une chanson de geste perdue, modèle commun du poème et de la *Vita*, était obligé d'admettre que ces deux textes étaient indépendants, car il eût été absurde de croire que le poème pût dériver de la *Vita*. Les explications qu'il se donne et qu'il nous soumet sont embarrassées et peu satisfaisantes : « Qu'y avait-il à l'origine ? Une légende hagiographique, ou une légende épique ? Ce qui est remarquable, c'est précisément qu'on ne puisse distinguer l'une de l'autre, que tous les résumés de la chanson de geste et de la *Vita* donnent deux récits foncièrement identiques et que l'œuvre des moines et l'œuvre des jongleurs soient chose indiscernable [5]. » Assertion surprenante sur laquelle nous reviendrons. Mais son embarras et le nôtre sont écartés par une comparaison plus serrée des deux textes. Il en résulte incontestablement que la *Vita* a connu le poème, s'est inspiré de lui, l'a modifié dans un but tendancieux et ne saurait être antérieure à la fin du XII^e^ ou au commencement du XIII^e^ siècle. Cette dépendance de la *Vita* avait déjà été remarquée par Ph.-Aug. Becker, mais dans un compte

1. Analyse de Bédier, *Légendes épiques*, t. II, p. 4-24. Celle de M. R. Louis (t. I, p. 177-217) est plus détaillée.

2. Publiée par Paul Meyer dans la *Romania*, t. VII, 1878. Analysée par lui dans son *Girart de Roussillon*, p. XXII-XXV ; par Bédier, t. II, p. 39-50 ; R. Louis, la confronte avec le poème, ainsi qu'on va voir.

3. P. Meyer (*op. cit.*, p. XXXIII), tout le premier.

4. J'ai montré dans la *Romania* (t. LII, 1926, p. 260), que la *Vita* est postérieure à l'année 1073, mais j'avais tort de la croire composée peu après cette date.

5. *Légendes épiques*, t. II, p. 66-67.

rendu demeuré malheureusement inaperçu [1], M. R. Louis reprend la démonstration, l'enrichit d'exemples nouveaux et la rend décisive. C'est un des grands services qu'il nous rend [2].

Débarrassé provisoirement de la *Vita*, il s'attaque au poème et nous rend un nouveau service. La chanson de *Girart de Roussillon* avait été acceptée comme formant un tout. Cependant, dès 1884, Paul Meyer, dans la belle introduction qu'il mettait en tête de sa traduction, attirait l'attention [3] sur les caractères très particuliers de ce qu'il appelait le « prologue », prologue qui se rattache mal à la pièce, et il le prouvait en relevant nombre de contradictions entre ce prologue et ce qui suit. De même, la fin du poème lui paraissait avoir été l'objet d'une complète réfection. Croyant, comme Longnon et bien d'autres, à l'existence d'un poème antérieur, il pensait que la Chanson conservée en une langue composite représentait l'œuvre d'un « renouveleur » dont il s'efforça de déterminer l'origine d'après la langue [4].

Bédier ne s'embarrasse pas de ces distinctions. Elles le géneraient plutôt. S'il les avait remarquées, elles auraient attiré son attention sur ce fait capital que l'élément religieux ne se trouve, dans sa forme la plus pure, que dans le prologue et surtout l'épilogue de la Chanson, ce qui eût mis en grand danger son assertion que l'œuvre des moines et celle des jongleurs sont indiscernables.

M. René Louis reprend les distinctions de Paul Meyer, les complète, les accentue et en arrive à discerner trois auteurs : 1° un premier poète qui compose les laisses 41 (39 de la traduction Meyer) à 200; 2° un continuateur à partir de la laisse 201 ; 3° un remanieur, celui même dont Paul Meyer place l'origine au Sud-Est du Poitou [5].

Il y aurait donc pour M. R. Louis trois auteurs différents. L'œuvre du dernier, le « renouveleur », il croit pouvoir la

---

1. Dans le *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, t. XXVIII, 1907, col. 371.
2. Voir la comparaison des deux textes, t. II, p. 129-138.
3. *Op. cit.*, p. XXXIX-XLIV.
4. *Id.*, p. XLIV-XLVI, CLXXIII-CXCI.
5. *Op. cit.*, t. I, p. 177-256 ; t. II, p. 164-246.

dater. J'avais cru que l'ensemble du poème ne pouvait être antérieur à 1155 en établissant que deux ou trois passages (allusion à la guerre d'Arthur en Bourgogne, noms bretons : la forge d'Espandragon le chevalier Mérian) impliquent la connaissance du *Roman de Rou* de Wace, lequel fut achevé en cette année [1]. M. R. Louis objecte [2] que ces noms peuvent aussi bien être empruntés à la source même de Wace, l'*Historia Brittonum* de Gaufrey de Monmouth, laquelle fut répandue vers 1136, et il croit pouvoir établir que le poème tel que nous le connaissons est sensiblement de l'année 1150. L'influence des grands événements des années 1146-48 qui virent les preparatifs et l'exécution de la deuxième croisade, la description de Constantinople et de ses merveilles, la connaissance de la secte des Bogomiles, qui bouleversait les régions balkaniques, l'emploi des mots « michelat », monnaie byzantine, prouveraient, à son avis, que le « renouveleur » a pris part au voyage au moins jusqu'à Constantinople. Enfin, si les relations du héros avec la reine Elissent, femme de Charles-Martel, dans le prologue et l'épilogue, impliquent, selon lui, que l'auteur s'était pénétré de l'idéal de l'amour courtois, c'est qu'il était Poitevin du Sud au service d'Aliénor d'Aquitaine. Il aurait même été de ceux qui l'accompagnèrent en Orient. On s'explique mieux la fiction du prologue où l'on voit l'empereur (non nommé) réclamer les secours de Charles-Martel contre les Sarrasins et donner ses filles, Berthe et Elissent, en mariage à l'« empereur » Martel et à son plus illustre vassal, le comte Girart.

Tout cela est exposé avec une conviction ardente et prétend s'autoriser d'un aspect historique de l'état de l'empire d'Orient à cette époque [3].

Impossible de lire ces pages sans admirer l'ingéniosité de leur auteur et l'on aimerait à se laisser aller à une approbation sans réserve. Puis on se reprend et les objections surgissent. L'idée que le « renouveleur » a visité Constantinople revient à Paul Meyer. Elle excède sa prudence habituelle [4]. Voyons ce que l'au-

1. Dans les *Annales du Midi*, t. XXXI, 1919, p. 74-76.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 317-321.

3. *Op. cit.*, t. I, p. 335-416.

4. *Girart de Roussillon*, introduction, p. XLV. Il se fonde sur les vers 291-2 : *l'amperaire es dious chenuz ferranz, Einc non vi tan bel vieil non verrai tanz,*

teur dit de la cité et de la réception que fit l'empereur à l'ambassade de Charles-Martel et au pape (non nommé) :

« Dans le bourg (*sic*) Sainte-Sophie, près du Moutier, l'empereur fait héberger chacun en riche demeure. Là vous auriez vu les étoffes neuves de soie étendues sur le sol et tant d'épices répandre une bonne odeur : c'est du baume qu'il fait brûler partout ; aucun autre là ne serait assez riche pour l'acheter. La nuit, il les fait servir à leur volonté et le jour siéger au palais avec lui Ils commencent à parler de leur mission. Là cependant il leur fait voir ses jeux étranges. Par son ordre ses magiciens excitent la pluie et la tempête et font apparaître des signes éclatants. Et quand il les a remplis de terreur il leur présente par artifice d'autres merveilles, des tours ingénieux et plaisants à voir, si bien qu'ils s'y oublièrent jusqu'au lendemain soir. » Les cadeaux à ses filles au moment du départ de l'ambassade sont magnifiques : « abondance d'or, de besants de draps de soie, de pailes ; deux mille chameaux chargés et amblants ; à chacun quatre éléphants chargés de vaisseaux ciselés d'or massif et leur donna les lions..., des dragons enchaînés, fiers et volants, des alerions mués » (laisse 15, p. 6-7).

Arrêtons-nous. Nous sommes dans un pays des *Mille et une nuits*.

Deux arguments ajoutés par M. René Louis [1] se retournent contre lui : le vers 257 a la prétention de dépeindre la garde de l'empereur :

Lai l'aduient si Griu e Begoïl

Paul Meyer a deviné (p. 8, n. 1) que les *Begoïls* sont les Bogomiles, secte manichéenne qui infestait l'empire, notamment en Bulgarie. Renversons les termes. Imaginons un auteur byzantin contemporain écrivant que le roi de France a une garde composée de Français et d'Albigeois. Nous en tirerons la conclusion qu'il

---

ce qu'il traduit (p. 10) : « l'empereur a la tête chauve ; jamais je n'ai vu ni ne verrai si beau vieillard. » Et P. Meyer de se demander (p. XLVI) si cet empereur n'est pas Alexis II, mort en 1183. M. R. Louis (t. I, p. 283) préférerait Manuel Comnène (1143-1180). En réalité, ce n'est qu'une formule de style ; le poète ne peut dire qu'il a vu l'empereur qui a vécu un grand nombre de siècles avant lui De même c'est s'abuser que de croire qu'il a été à Constantinople à cause des vers 9701-02 : *E ai veu moster sainte Sufie, eu ne quit qu'anc taus fust ne jamais sié* (j'ai vu le moutier Sainte-Sophie et je ne crois pas qu'il y ait jamais eu et que jamais il y ait le pareil, p. 308). Mais c'est Bédelon, un envoyé de Girart, qui parle, non l'auteur.

1. *Op. cit.*, t. I, p. 394-5.

confond tout et qu'il n'est jamais venu en France. Un auteur français qui s'imagine que l'empereur d'Orient a dans sa garde les Albigeois de son État, les Bogomiles, n'a jamais vécu, si peu que ce soit, dans l'empire byzantin.

Autre argument non moins surprenant, celui de l'emploi du mot *michelat*. Parlant des troupes assemblées dans la vallée de Roussillon « de tout autre trésor, dit Girart, je ne donnerais pas un seul *michelat* » (v. 9106) :

Autres tresaurs ne pres un micalat !

Les « michelats », monnaie frappée à l'effigie de Michel VII (1071-1078), avaient cours non seulement dans l'empire d'Orient, mais dans l'Italie méridionale, et dans les principautés latines de Palestine et de Syrie. « Le renouveleur du *Girart de Roussillon* du ms. d'Oxford est le seul texte littéraire français où le mot ait été relevé... Il n'a pu enrichir son vocabulaire d'un mot aussi rare que dans les pays soumis à l'influence byzantine ou mieux encore, à la cour poitevine d'Antioche où le michelat était d'un emploi banal au temps de la seconde croisade [1]. »

Tout cela est fort ingénieux, mais que signifie le vers qui a incité M. R. Louis à nous donner un aperçu historique de l'histoire de l'empire byzantin et de ses relations avec les Croisés [2] ? Il ne peut signifier qu'une chose, c'est que le poète estime que, en comparaison de l'immense armée de fidèles que Girart a rassemblés, tout le reste ne vaut pas une obole. Le ms. de Paris l'a parfaitement compris : il remplace « michelat » qu'il ne comprend pas par « un ou coat », c'est-à-dire « un œuf pourri ». Que s'est-il passé ? Ceci tout simplement : le poète ayant besoin d'une rime en *-at* et devant, par suite, écarter des termes comme « denier », « obole », « maille », trouve la rime dont il a besoin avec « micalat » [3]. Visiblement, pour lui, le michelat est la plus basse des monnaies, et il se dénonce ainsi comme un homme qui n'a jamais été ni à Constantinople ni

1. *Op. cit.*, t. I, p. 394.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 354-363.

3. Ces arguments de M. R. Louis n'ont pas non plus satisfait M. Pauphilet, lors de la soutenance de sa thèse.

en Syrie. Et alors toutes les déductions de M. R. Louis s'écroulent et il eût pu s'épargner la peine d'étudier l'histoire de Byzance au XII^e siècle et nous l'épargner. Non, le « renouveleur » n'a pas accompagné la reine de France à Constantinople ni à Antioche où régnait son oncle, Raymond de Poitiers.

A-t-il du moins fréquenté la cour de Poitiers ? M. R. Louis le voudrait puisqu'il se représente les relations de Girart et de la reine Elissent, femme de Charles-Martel, comme imaginées sous l'influence d'Aliénor et de son entourage. Mais l'amour courtois n'a pas été inventé par la duchesse d'Aquitaine et il n'est pas l'apanage de son cercle. Et puis reprenons nos textes. Le poète a eu une belle idée : Girart aime Elissent, Elissent aime Girart, mais elle a inspiré un violent amour à Charles-Martel dont l'autorité exige qu'il y ait un échange de fiancées ; Berthe, promise au roi, épousera Girart, Elissent, promise à Girart, épousera le roi. La princesse, qui devient reine malgré elle, donne son anneau à Girart : « par cet anneau je lui donne de mon *oscle* (douaire) la fleur parce que je l'aime plus que mon père et mon seigneur (le roi) ; en me séparant de lui je ne puis m'empêcher de pleurer. Ainsi dura toujours leur amour pur de tout reproche, sans qu'il y eut autre chose que bon vouloir et entente cachée » (laisses 37-38, p. 17-18). Est-ce à la cour d'Aliénor que le poète a appris à connaître l'amour pur ? Si la reine l'avait pratiqué, le roi Louis VII ne l'eût pas répudiée.

Ce qui a orienté l'imagination de M. R. Louis vers Poitiers c'est que, à la suite de Paul Meyer, il croit le poète, le « renouveleur », originaire au moins du Sud-Est du Poitou. Paul Meyer [1] avait été amené à cette hypothèse par deux considérations. La première est la langue du poème telle qu'il nous est parvenu. C'est un mélange de formes de langues d'oc et de langue d'oui. Cependant ce n'est certainement pas du franco-provençal, intermédiaire entre le Nord et le Sud de la Gaule, qui apparaît en Mâconnais, Lyonnais, Bresse et Bugey, Suisse romande, Savoie, Dauphiné [2]. Il a dû forcément exister aussi

1. *Girart de Roussillon*, Introduction, p. XL-XLII, CLXXX-CXCI.

2. Le dernier travail sur la langue franco-provençale est dû à Konrad Lobeck, *Die französisch-provenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Savoie*

une zone intermédiaire au Sud de la Loire. Seulement il s'est produit un phénomène singulier dont aucune explication valable n'a été donnée jusqu'à ce jour : la région intermédiaire entre la Charente et la Gironde, qui fut certainement de langue d'oc, comme le prouvent les noms de lieux (Cognac, Jonzac, etc.), apparaît dès les plus anciens textes conservés en langue vulgaire comme usant de la langue d'oui. Y a-t-il eu déplacement de population ou de dialecte à une époque antérieure, ce qui expliquerait que le pays ait été repeuplé par des Poitevins jusqu'à la Gironde, et même un peu au delà ? Le mystère demeure impénétrable [1]. Donc rien à trouver en Angoumois et en Saintonge. Faut-il chercher au Centre, au Sud du Bourbonnais et du Berry et au Nord du Limousin ? Malheureusement les textes font défaut. Aussi P. Meyer, tout en affirmant que la langue du poète appartient à une région un peu au-dessous du 46° de latitude, n'osait-il se prononcer, en ce qui concerne la longitude, d'après les données purement philologiques. Ce qui le faisait pencher pour le Sud-Est du Poitou, c'est que le poète, décrivant une bataille entre Charles-Martel et Girart, la place à Civaux sur les bords de la Vienne (laisse 383 et suite) et qu'il a connaissance de l'abbaye de Charroux (laisse 402). M. R. Louis ne manque pas de renchérir et il n'hésite pas à qualifier sans cesse le « renouveleur » de « poitevin » [2].

Relisons le récit de la bataille de Civaux. A la laisse 398 Charles voit son étendard renversé et ses hommes « abattus comme un bois qu'on essarte ». Il désespère de la victoire, mais

---

(Genève-Zurich, 1945, 318 p., et cartes, fasc. 23 de *Romanica helvetica*). Cette ligne de séparation est loin d'être rectiligne : elle apparaît très compliquée et il y a des enclaves.

1. La délimitation des noms de lieux en *-ac* et en *-ey* ou *-i* permet d'estimer l'étendue du terrain gagné par la langue d'oui sur la langue d'oc. Elle a été opérée avec soin par Henri Malet, qui l'a accompagnée de deux cartes, dans *Bulletins et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, année 1940, p. 131-162. Les considérations finales de l'auteur sont de fantaisie et sans valeur : la contrée aurait été repeuplée seulement après la guerre de Cent ans ; les Santons seraient des Ibères, non des Celtes !

2. *Op. cit.*, t. I, p. 265. Rappelons que Gaston Paris, C. Chabaneau, Phil. Aug. Becker ont accepté les vues de Paul Meyer sur la patrie de l'auteur du *Girart*.

voici que survient au galop un évêque guerrier, son frère bâtard, Brocart. « Il crie au roi : « Où vas-tu, couard ? Regarde « vers la cité de Poitiers, tu verras venir des chevaliers et des « chevaux de toutes couleurs ; Girart est vaincu. » Brocart prête à son frère le roi une vue perçante, car de Civaux à Poitiers il y a 27 kilomètres [1].

Non, le poète n'a jamais vu Civaux. Au reste, la façon dont la lutte est transportée à Civaux n'est nullement justifiée dans le poème. Charles a regagné Reims (laisse 346, p. 173), alors que Girart se rendait à Beauvoir (qui n'existe pas) sous Roussillon. Puis, les querelles s'étant rallumées, le roi corrompt les Gascons, jusque-là alliés de Girart, ne s'attarde pas dans leur pays, traverse la Gironde et la Dordogne et fait tendre sur la rive son pavillon ; c'est là qu'il reçoit Bégon, envoyé par Girart pour rechercher un accord (laisses 352-353, p. 177). L'accord ne se fait pas et la guerre reprend. Charles couche à Mont-Morel (laisse 373, p. 184) : le lendemain, au point du jour, il sera à Civaux. La localisation de la bataille en cet endroit n'est amenée par rien. Toutes les autres rencontres ont lieu en Bourgogne. Visiblement le poète a placé une grande bataille à Civaux en raison de la renommée de la vaste nécropole dans tout le centre de la France ; quant au choix de Charroux pour lieu de sépulture de Bernard, cousin de Girart, il s'explique aisément par la célébrité de cette abbaye. Le poète sait pour quelle raison « on mit le comte Bernard à Charroux en une pauvre église (*sic*), sous le seuil, où plus tard furent placés la couronne (d'épines) et un clou de Dieu » (laisse 402, p. 195 et note 2).

Dès lors nul motif de croire le poète, le « remanieur », originaire du Sud-Est du Poitou, et pas davantage d'imaginer que sa langue représente le dialecte « provençal », le parler de cette région. Elle peut tout aussi bien représenter le dialecte intermédiaire de son temps entre la langue d'oc du Sud du Berry ou du Bourbonnais et la langue conventionnelle inventée pour se faire comprendre au Nord comme au Centre. Quant à la date, qui serait des environs de 1150, selon M. R. Louis, on

1. Paul Meyer s'en est bien aperçu et à la p. 189, note 3, il annonce que le lieu de la bataille ne devait pas être loin de Poitiers. Mais c'est une assertion insoutenable, car le texte met l'engagement sur la Vienne (laisses 384 et 398).

vient de voir qu'elle s'autorise d'hypothèses inconsidérées sur un prétendu voyage du « remanieur » à la suite du voyage d'Aliénor à Constantinople et à Antioche.

Un autre argument appuyant cette date ne vaut pas mieux. M. R. Louis se persuade [1] que la grossière composition d'*Audigier* parodie *Girart de Roussillon* et est certainement antérieure à la chanson d'*Aiol*, laquelle est elle-même antérieure à l'année 1173, ce qui est certain, et même à 1150 [2]. Mais cette dernière assertion n'est fondée sur rien. M. R. Louis institue trois ou quatre comparaisons entre des épisodes du poème sur Audigier. Il ajoute, il est vrai : « aucun de ces rapprochements pris isolément ne serait décisif; considérés dans leur ensemble, ils renforcent ma conclusion que le poème d'*Audigier* est postérieur au *Girart* du ms. d'Oxford. » Ce raisonnement rappelle fâcheusement la parodie de certains magasins : « Je perds sur chaque article, je me rattrape sur l'ensemble. »

Il est un indice que le *terminus a quo* est bien, comme je l'ai dit, l'année 1155, date de l'achèvement du *Brut* de Wace et non 1136 ou environ, date de la mise en circulation de l'*Historia Brittonum* de Gaufrey de Monmouth, modèle de Wace. A la laisse 550 (p. 253) le *Girart* donne une liste des seigneurs bretons : Elinant, Golgas, Guinguenez, Jaguz, Enissanz, Agenez et le sire de Bretagne (Hoël, laisse 147) avec eux six. S'inspire-t-il de Gaufrey de Monmouth ou de Wace ?

Dans l'endroit du *Brut* de Wace correspondant à Gaufrey de Monmouth, Paul Meyer relève (p. 253, n. 4) qu'on lit *Jaguz* au lieu de *Lagivius* que porte Gaufrey (l. X, c. x, éd. San-Marte, p. 151-2), mais sous réserve, car l'édition du *Brut* par Leroux de Lincy ne lui inspirait pas confiance. Mais le même mot se retrouve dans l'édition critique d'Ivor Arnold (vers 12795, p. 607) et il n'y a aucune variante. Autre chose : au vers 7101 le *Girart* parle d'un *Merianz* « un roman bret » et Wace, de son côté, parle d'un roi breton de ce nom.

Voici comment M. R. Louis se débarrasse de ces constatations gênantes [3] :

---

1. *Op. cit.*, t. I, p. 317.
2. *Aiol*, éd. J. Normand et G. Raynaud, p. XXII-XXIII.
3. *Op. cit.*, t. I, p. 319-320.

« Le nom de *Merianz* étant effectivement breton a pu être connu du poète par une autre source que par le *Roman de Brut*, sinon il nous faudrait admettre que l'auteur de la *Chanson d'Aiquin* dans le dernier quart du XII^e^ siècle a utilisé Wace sous prétexte qu'il met en scène un Merian, seigneur de Brest. Quant à *Jaguz* c'est un nom de saint breton et l'auteur du ms. d'Oxford est assez bien informé de l'onomastique bretonne puisqu'il donne des noms comme Ginguené, Hoël, Salomon, etc. » Ces répliques n'arrivent pas à me convaincre. Il demeure que la substitution de *Jaguz* à *Lagivius* (par suite d'une mauvaise lecture, à mon avis) est le fait de Wace et, comme elle se retrouve dans *Girart*, il est évident que ce dernier a eu recours à Wace, non à Gaufrey.

Encore moins les pages consacrées au *Vieil Elfin* [1] arrivent-elles à me persuader que le *Girart* est indépendant de Wace.

A la laisse 155 on lit ce qui suit : « De colère Girart a le cœur sombre ; il est descendu de cheval sous un pin, il a planté son espieu auprès d'un bloc de marbre, un perron du temps ancien, celui du *vieil Elfin* qui eut jadis un château au milieu de l'eau, dans le tourbillon ; Louis le lui a ravi un beau matin, quand il le dépouilla de ce domaine. Girart monte sur le perron du grand devin ; dans sa colère il maudit Charles... » [2].

M. R. Louis estime que cet épisode du perron du vieil Elfin est le point capital du récit de la lutte et il applique tous ses soins à le fouiller. Il nous retient tout d'abord sur le sens et et l'importance du *perron* à cette époque, passe en revue d'autres perrons et donne même à la fin la photographie du célèbre perron de Barenton au milieu de la forêt de Broceliande (pl. XII). Il croit même avoir réussi à identifier le perron du vieil Elfin, grâce à des fouilles : c'est un établissement thermal gallo-romain !

Le nom d'Elfin entraîne également à des recherches. Ne serait-il pas à rapprocher du nom commun *alfin* qui désignait avant le XVI^e^ siècle le fou du jeu d'échecs, mot emprunté à l'arabe al-fil? Mais il peut être aussi d'origine germanique. Foerstemann rat-

1. *Op. cit.*, t. II, p. 216-226.

2. Je reproduis la traduction de M. R. Louis, plutôt que celle de Paul Meyer (p. 89), que ce passage laisse perplexe.

tache le thème *alfi* à une racine qui se présente, selon les dialectes, sous la forme *alp*, *alf*, *alv*, *alb*, *elf* et donne des noms de personne. Et M. R. Louis de se rappeler les vers d'Edmond Spenser où dans sa *Faerie queene*, publiée de 1590 à 1596, Obéron se rattache aux Elfes créés par Prométhée. Et puis *Elfin* se retrouve dans les *Annales Cambriae* sous l'année 722.

Le vieil Elfin est désigné au vers 2675 du ms. d'Oxford par une périphrase dont l'interprétation n'est pas facile :

Girart puie el perron le grant douvin

L'explication la plus simple consiste à prendre *douvin* pour une forme dialectale de *devin*; le texte du ms. de Paris favorise cette hypothèse (*Gi es au perro le gran devi*). Si l'on prend *devi(n)* au sens de magicien, on peut penser que le vieil Elfin était un magicien de haute stature, tel ce nègre gigantesque qui occupait les ruines des thermes gallo-romains d'Arles dit « château de la Trouille », d'après la *Vie de saint Honorat*. Par une coïncidence étonnante, *douvin* comme *elfin* n'a été relevé dans les textes que comme nom d'homme. Un *Duvinus* est cité dans un acte néerlandais de 981, un *Dubanus* dans un diplôme franc de 748, un *Duvanus* prêtre en Irlande figure dans un martyrologe au 11 novembre. La forme romane est *Dovin* : un trouvère du XIIIe siècle se nomme Dovins de Lavrenne. Ce nom d'homme, d'après M. Hubschmied, est formé sur une racine gauloise *dubo* (noir) et il a servi à désigner des génies du monde souterrain, tout comme *alb* (blanc) a désigné des génies de l'atmosphère... Si nous admettons cette séduisante théorie, douvin (le noir) aurait pratiquement le même sens qu'*elfin* (le blanc), celui de génie habitant au milieu des eaux et doué d'un pouvoir magique.

Mon interprétation est toute différente. Les auteurs des chansons de geste ont besoin d'un nombre considérable de chevilles pour les fins de vers et ils les empruntent à leurs souvenirs, les utilisant au gré de leur fantaisie ; je reviendrai sur ce point. Dans la laisse en question l'auteur a besoin d'un grand nombre de rimes en *-in*, ainsi qu'on peut s'en assurer en lisant l'original.

D'ire qu'en a Girarz o le cors grin ;
Per tant est descenduz desoz un pin
E fichat s'ensegnere laz un marbrin,
Un perrun d'anti tans, del viel Elfin
Qu'ot jo castel en l'aige, en revolin :
Lodoïs là fundeit per un matin,
Quant le desiretet d'iquel aisin.

Girart puie el perron le grant douvin :
De les ires qu'il a Carlon maudin (v. 2668-2676).

Cherchant une rime à *marbrin* sa mémoire lui fournit *Elfin*. Ce nom se trouve dans le *Brut* de Wace sous la forme *Elfingus*, aux vers 2391, 2410, 2411. Or Wace a mal lu Gaufrey de Monmouth qui donne *Elsinguis*. Il est vrai que Wace, comme son modèle, fait de ce personnage un roi de Norvège. Qu'importe à l'auteur du *Girart* ? Ici comme ailleurs, et j'y reviendrai encore, le poète insère une allusion à une histoire fictive, pour piquer la curiosité de l'auditeur et lui faire croire qu'on lui raconterait d'autres merveilles si on avait le temps ou si l'on ne craignait de le lasser. Tous les auteurs de romans en vers et en prose (je songe au *Lancelot*) usent de cet artifice.

Quant au *grant douvin* la même explication vaudrait, même si la traduction de *douvin* par *devin* était assurée, ce qui n'est pas. Il n'y aurait pas plus lieu de chercher ce que représente Elfin et son perron que de s'assurer si les thermes gallo-romains ont pu être « abrités sous un pin ».

Je voudrais que mon interprétation, si plate, fût rejetée. Autrement le cas de M. R. Louis serait grave : il apparaîtrait comme un chercheur battant les buissons et entraîné en des régions de chimères par l'emportement même d'un zèle généreux qui l'incite à vouloir tout pénétrer, tout expliquer, même ce qui n'a pas besoin d'explication.

L'auteur du *Girart*, tout comme ses confrères, et plus qu'eux peut-être, se plaît à retenir l'attention de son auditoire par des allusions à des personnages et à des histoires sur lesquels il ne s'explique pas.

Qu'il ne s'explique pas sur la haine héréditaire qui oppose la lignée de Drogon et d'Odilon, père et oncle de Girart, à la lignée de Thierri d'Ascagne, cela se comprend ; ce serait tout un poème préparatoire à composer. Cette haine est une donnée qu'il faut accepter.

Le personnage du maréchal Fouchier est énigmatique. C'est à la fois un enchanteur, un voleur, un marquis. Il fait par enchantement disparaître le camp du roi sous le Mont-Lascon et enlève chevaux et mulets (laisse 59). Plus loin (laisse 216,

p. 125) Fouchier enlève de nuit au palais du roi à Paris 300 hanaps « de l'œuvre de Salomon » et la broigne de Mérian que le roi Alexandre prit aux Turcions. Épisodes mal venus, car on s'attendrait par la suite à ce que Fouchier donnât des preuves plus intéressantes de son art et il n'en est rien : il est un des bons auxiliaires de Girart et voilà tout. Évidemment l'auteur a renoncé au cours de sa composition à tirer parti d'un personnage qu'il a dû emprunter à quelque poème ou conte antérieur.

Qu'est cet Amailes (ou Aracle) de Ranchopie (?) dont le père a été tué par Milon sous Quinquenie (?) et qu'on donna pour guide aux Anglais, alliés de Charles-Martel (laisse 47) ? Et qu'est ce Miles ou Milon qui tient conseil sous Roussillon avec le roi pour établir un accord entre les Gascons et le duc d'Aiglent (laisse 480) ? Miles d'Aiglent apparaît en d'autres poèmes auxquels notre auteur a dû emprunter ce nom (cf. P. Meyer, p. 30, note 3 et p. 221, note 1).

La *mesnie* de Girart proclame que le roi est un homme cruel ; il a consenti à la mort des fils d'Yon (laisse 48).

On vante les trésors de Milon d'Aiglent (laisse 65). Le perron du vieil Elfin est à rapprocher de la forge d'Espandragon, de l'épée de Marmion (laisse 150), de la salle que fit Teüs (laisse 103). On pourrait multiplier les exemples de ces allusions à des faits inconnus.

*
* *

Le terminus *ad quem* ne saurait intéresser M. R. Louis puisqu'il sait, à fort peu de chose près, la date du poème (1150). Il n'en va pas de même pour nous. Nous ne pouvons déterminer le terme ultime que d'une manière approximative. Il est reconnu de tous, je pense, que *Garin de Lorrain* connaît, et imite même *Girart de Roussillon*. Je crois avoir établi que *Garin* ne saurait être antérieur à la fin du XII[e] siècle [1]. *Girart* se placerait donc au plus tard vers 1180, à quelques années près. Je n'ai aucune raison probante de le rapprocher de l'une ou l'autre de ces deux dates : 1155-1180.

1. Dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (1896), p. 210-212.

Mais il s'agit de *Girart* complet, remanié par le soi-disant « Poitevin ». Le corps même du poème avant son « remaniement » peut être antérieur, M. R. Louis a eu, entre autres mérites, celui de bien distinguer deux parties. La seconde (laisse 201 à la fin) serait nécessairement antérieure au milieu du XII^e siècle. Il la fixe approximativement à la fin du XI^e siècle et recule la première partie (laisses 41-200), qu'il intitule « Chanson de Vaubeton », au milieu de ce même siècle [1]. Nous reviendrons sur ces dates qui, de prime abord, sont sujettes à caution, car on ne voit pas pourquoi un si long intervalle de temps serait nécessaire pour donner une suite à la « Chanson de Vaubeton », d'autant plus que notre critique déclare qu'elle a connu un grand succès. Et pas davantage pour remanier le tout dans un but intentionnel. Mieux vaut examiner ce qui nous est dit de l'œuvre avant qu'elle fût « remaniée ».

M. R. Louis croit pouvoir démontrer qu'on peut le savoir grâce à une composition datant du milieu du XV^e siècle et dont David Aubert nous a laissé une copie, exécutée en 1465, conservée dans la bibliothèque de Bruxelles. C'est la mise en prose d'une compilation exécutée en 1448 et à laquelle on est convenu de donner le nom d'*Histoire de Charles-Martel*. Paul Meyer s'était contenté d'en reproduire les rubriques et quelques extraits (p. CXCII-CCXXXIV). C'était absolument insuffisant et M. R. Louis a eu le courage de lire attentivement et de scruter cette effroyable chose [2]. Résulte-t-il de son étude, si poussée soit-elle, que « la version de Bruxelles représente un état de la légende postérieure à l'intervention du « continuateur », mais antérieure à l'intervention du « renouveleur poitevin » (p. 72)? » La première assertion n'est que trop évidente. La seconde ne me persuade pas.

« La version de Bruxelles ignore totalement le long et magnifique épilogue dont le renouveleur a doté la version d'Oxford... Toutes ces scènes où transparaît la sensibilité, l'imagination ardente et l'idée mystique du renouveleur sont absolument inconnues de la version de Bruxelles, etc. » Soit!

1. *Op. cit.*, t. II, p. 287.
2. Voir son analyse, t. II, p. 28-72.

Mais M. R. Louis convient tout le premier que le compilateur du XV^e^ siècle, ou plutôt son modèle en vers, est un esprit prosaïque auquel ces qualités mêmes pouvaient déplaire.

M. R. Louis est si sûr de son assertion qu'il va jusqu'à dépister dans le ms. de Bruxelles des passages que le « renouveleur » du *Girart* a connus et qu'il n'a pas compris [1]. Je ne le suivrai pas dans sa démonstration. Je me borne à y renvoyer le lecteur en lui souhaitant d'être convaincu, me bornant à dire que je ne le suis nullement.

Lui-même n'affaiblit-il pas inconsciemment son argumentation en signalant (p. 78) que cinq épisodes du prologue se retrouvent dans le ms. de Bruxelles. Or, le prologue et l'épilogue sont, il l'affirme après Paul Meyer et avec plus de force encore, du « renouveleur ». Il pense se tirer de cette difficulté en montrant quelle distance sépare la version de Bruxelles des passages correspondants de *Girart de Roussillon*. Le renouveleur poitevin en reprenant les mêmes faits les a présentés sous un jour si nouveau et parés d'un tel charme poétique qu'il les a véritablement transfigurés » (p. 81). Il est plus simple d'admettre que la compilation de Bruxelles a travesti son modèle. Enfin, ce qui est inquiétant, c'est que les cinq épisodes en question du prologue sont déjà connus du « continuateur ». Dans ces conditions comment oser affirmer une différence fondamentale entre ces deux auteurs? La position de M. R. Louis me semble intenable.

*
* *

Nous voilà amenés à la plus grave des difficultés de toute étude sur *Girart de Roussillon*. P. Meyer a raison [2], et M. R. Louis à sa suite [3], de mettre en relief le caractère adventice du prologue et de l'épilogue d'un côté, du reste du poème de l'autre. M. R. Louis a raison de distinguer dans des laisses 42 à 674 deux parties, l'une comprenant les laisses 41 à 200, l'autre s'étendant de 201 jusqu'à la fin (sauf l'épilogue).

Ce qui frappe M. R. Louis c'est que Berthe, qui joue déjà un

1. *Op. cit.*, t. II, p. 72-88.
2. *Girart de Roussillon*, Introduction, p. XXXVII-XLIV.
3. *Op. cit.*, t. I, p. 217-256, 311.

beau rôle dans le prologue, disparaît ensuite comme dans une trappe, pour ne reparaître que dans l'épilogue où le poète fait d'elle le plus beau type d'épouse que connaisse le moyen âge. Sans doute. Mais quel rôle pourrait-elle jouer dans ce torrent de disputes, de guerres, de trêves violées qui forment le cœur du poème? Là le beau rôle revient à Fouque, cousin de Girart, type du sage, ennemi de la guerre, ami des compromis qui peuvent assurer la paix et, en même temps, allié fidèle du parent dont il blâme cependant l'orgueil intransigeant. On ne pouvait introduire Berthe qu'en la représentant obéissante, agenouillée devant son « seigneur » pour le supplier de se tenir en paix. En s'y refusant, en la réservant pour la fin, où elle apparaît comme la consolatrice et la sainte, le poète a fait preuve d'un tact parfait.

Ce qui me frappe, c'est la disproportion entre l'étendue de la seconde partie et celle de la première. Autant celle-ci est ramassée, autant l'autre est diffuse. La seconde est beaucoup trop longue : plus des deux tiers du poème. L'auteur répète à satiété la même chose en deux, trois, quatre laisses. Vraiment il tire trop à la ligne et il en résulte une impression de fatigue pour le lecteur. Et puis trop d'épisodes, trop de rebondissements. Était-il très heureux de recommencer une guerre pour Aupaïs? Si piquant que soit cet épisode d'Aupaïs amoureuse de son prisonnier, le sympathique Fouque (laisse 551, p. 25), était-il nécessaire de lui consacrer les laisses 565 à 591? Un instant on tremble qu'il ne recommence avec la belle Enjoïs, fille d'*Auchier*. Heureusement il tourne court. La fin est belle, mais trop longue.

Très différent est le jugement porté sur les bourgeois dans les deux parties. Dans la première on les couvre d'opprobre. C'est à leur négligence qu'est due en partie la perte de Roussillon. Girart a commis la folle imprudence de confier la garde des remparts aux bourgeois de cette place. Ceux-ci s'acquittent fort mal de cette tâche. « Ils se soucient bien de ses recommandations. Dieu les maudisse. Ils les oublièrent dès qu'il se fut éloigné : qui a gentille femme va jouer avec et qui n'en a pas avec sa mie » (laisse 58, p. 29). « Les bourgeois firent folle garde » (laisse 62, p. 29). A la fin du poème, au contraire, quand Girart recouvre Roussillon, les bourgeois lui font fête

et le comte les embrasse (laisse 559). Il leur tient même le discours suivant (laisse 559), v. 8173-76 :

Bone gens, dist Girarz, que tans no sun,
Toz jors m'avez servi come baron.
Ja ne fuz anc conqués par roi Carlon
Si non fesist Richiers la traïcion.

« Bonnes gens, hommes incomparables, vous m'avez toujours servi en barons. Je n'aurais jamais été conquis par le roi Charles sans la trahison de Richier. » Il est vrai que le sénéchal Richier de Sordane a ouvert la porte au roi (laisses 58-61), mais la négligence des bourgeois, qui ont été dormir au lieu de veiller, est bien aussi pour quelque chose dans l'affaire. On se garde de le rappeler et on rejette tout sur Richier. Il y a visiblement un parti pris de l'auteur des laisses 557, 559 qui connaît fort bien, cependant, les laisses 58-61 qui lui fournissent Richier. De même, à la laisse 594, ce parti pris se retrouve, car les fidèles de Girart attribuent à ce même personnage toute la suite des malheurs du héros, ce qui n'a pas de sens.

Signalons aussi une sorte de renversement des alliances qui demeure inexpliqué. Les Lorrains, Bavarois, Allemands, Tiois, sujets de Charles-Martel dans la première partie, sont au service de Girart dans la seconde (laisses 304, 306, 434, 473, 485).

On voit apparaître soudoyers et gens de pied, dits *péons*, formés ici en compagnies dites *geldes*, *geldons* (laisses 559, 576, 581, 603). Ils sont si appréciés que Fouque leur adresse ces paroles (vers 8486) :

Franche gent natural, bone e ardie,
Qui por mei es vengut tal compagnie
Dex me deint far enquer qui bons vos sie.
Tote la genz por lui s'en esbaudie.

« Francs hommes biens nés, bons et vaillants, puisqu'une telle compagnie est venue ici pour moi, puisse Dieu me donner d'agir à votre avantage. Et tous sont dans l'allégresse à cause de lui. »

*
* *

En fin de compte, accceptons-nous de voir dans le *Girart de*

Roussillon deux auteurs, comme Paul Meyer [1], trois comme M. R. Louis ? Pour ma part, je m'y refuse. D'abord les contradictions relevées par eux me paraissent plus apparentes que réelles. Prenons, par exemple, celle qui touche à la situation juridique de Girart. Au début il apparaît vassal de Charles-Martel qui lui a concédé en fief d'immenses territoires, trois cents châteaux, trente villes, la conduite à la guerre de cent mille chevaliers (laisse 11, p. 5) ; seul Roussillon lui est venu en alleu de son père. Puis, lors de l'échange des fiancées, Girart n'accepte cette substitution, et à regret, qu'à condition de tenir non plus en fief, mais en pleine propriété, l'ensemble de ces domaines. Par cette convention, qui fait de lui un souverain, au nom près, il sauve son honneur (laisses 28-35, p. 13-16). Quelle n'est pas notre surprise quand, la guerre ayant éclaté, non pas par la faute du comte, mais par suite de la perfidie du roi, on voit les partisans de Girart lui reprocher de ne pas s'accorder avec Charles-Martel dont il est le vassal. Odilon, son oncle vénéré, blessé à mort, lui tient le langage suivant : « Tu ne peux nier ni escondire que tu sois l'hommelige de Charles, ni qu'il ne soit ton seigneur » (laisse 177, p. 99). Qu'est-ce à dire ? Il ne s'agit pas là d'une de ces étourderies qui sont inévitables dans une œuvre de longue haleine et qui se trouvent dans les œuvres d'imagination modernes, écrites cependant à loisir, dans le silence du cabinet de travail, alors que le jongleur, lui, composait souvent à la hâte et que les défaillances de mémoire étaient inévitables. Non ! la situation sociale nouvelle acquise lors de l'échange des fiancées est fondamentale. L'auteur ne peut se démentir sans que son poème s'effondre et cet auteur est encore celui de la première partie, ne l'oublions pas. La seule explication valable c'est que l'incompréhension vient de nous, modernes. Relisons. Charles, pressé par ses barons, se décide, bien qu'à contre-cœur, à proposer à Girart un accord ; il lui dépêche Thierri et Garnier de Blaye (laisses 170-172, p. 96-98). Le texte n'indique pas les conditions dont ces messagers sont porteurs, remarque Paul Meyer (p. 98, note 1). Il est vrai. Mais Girart, lui, a compris, et il répond aux messagers : « jamais je ne ferai hommage à

1. *Girart de Roussillon*, Introduction, p. XLI-XLIV.

Charles de rien qui soit mien, à moins qu'il me fasse de bonnes conditions et qu'il chasse Thierri de son royaume » (laisse 175, p. 99). Les paroles d'Odilon doivent donc s'interpréter ainsi : « tu n'as pas le droit de te refuser à être homme-lige », autrement dit « tu dois te soumettre ». Et c'est bien ce qui se produit : Girart rentre dans l'hommage de Charles (laisse 179, p. 100) ; évêques et pairs le décident à « se mettre aux pieds du roi » et à lui donner le baiser de paix (laisse 187, p. 164) après que Thierri, quoique centenaire, a accepté, dans l'intérêt de la paix, de partir en exil pour cinq ans.

Cet accord avait été précédé de laborieuses négociations. Girart ayant appris que Charles assemblait son ost à Clarados, dans la prairie sous Orléans, dans le bois d'Agoz [1], propose aux siens d'aller le surprendre. Mais il s'attire la remontrance suivante du sage Fouque, son cousin et allié : « Girart, il agit mal le riche (puissant) homme qui fait paraître de tels sentiments : *Charles est votre sire, le droit empereur*. Vous tenez cent mille hommes de sa terre, il n'y a pas de duc, juste ni pécheur, qui en ait de meilleurs... Envoyez un message à Charles, à sa résidence, à Reims ou à Soissons ou à Saint-Faire [2], pour que le roi vous fasse connaître son cœur et sa pensée, si sans plus de retard il prendra votre droit, s'il le dédaigne, par saint Sicaire [3], je t'aiderai, moi et mes frères. Fol est Charles-Martel, notre empereur, s'il vous pense rogner votre terre » (laisse 95, p. 45-46).

Ici la contradiction paraît flagrante. Elle est tellement fla-

1. Exemple de la fantaisie géographique de l'auteur. Le bois d'*Agoz* n'existe pas et *Claradoz* est d'une invention facile, signifiant « clair ruisseau ». P. Meyer (p. 45, note 1) écrit : « Est-ce le Loiret ? » Tentative de justification inutile. *Claradoz* et *Agoz* doivent leur existence à la nécessité d'avoir des finales appropriées à la laisse dont les rimes sont en *-oz*.

2. P. Meyer ne sait de quel lieu il s'agit. Je pense à Meaux dont saint Faron fut évêque.

3. Saint peu connu auquel P. Meyer (p. 46, note 1) a consacré une note. Il se demande, avec une naïveté qui surprend de sa part, si l'auteur pense à saint Sicaire invoqué en Périgord, ou au saint homonyme honoré à Lyon et penche pour ce dernier. Il remarque que la forme *Sicaire*, assurée par la rime, est plus française que provençale. A mon avis, même si ce saint n'avait jamais existé, le poète l'eût inventé pour le besoin de la rime.

grante qu'elle est absurde. Il ne s'agit pas de l'expliquer par une dualité d'auteurs : ce serait supposer que l'un d'eux n'a pas compris le sujet même dont l'autre traitait, ce qui serait une autre absurdité. L'erreur doit être de notre côté.

Que veut Fouque ? La même chose que son père Odilon, pousser Girart à s'accorder avec le roi. Lui conseiller d'agir en prince indépendant, c'est l'enfoncer dans son obstination. Il faut lui rappeler l'énormité de la dette qu'il a contractée moralement envers Charles qui lui a donné assez de terre pour lever cent mille guerriers. Dans le vers 1475 (*Carles est vostre sire, ruis empaire* [1]) *est* représente une sorte de présent narratif, au lieu de *fut*, et voilà tout. Si l'empereur refuse un accord (car tel est le sens de *prendre le droit de quelqu'un*), alors Fouque le combattra aux côtés de son cousin. S'en tenir à une interprétation littérale, c'est se condamner à ne pas saisir l'intention même de tout l'épisode.

Passons à une étourderie qui amuse Paul Meyer et, à sa suite, M. R. Louis.

Le premier calcule qu'entre la fin du poème et le début il s'écoule au moins trente-deux années [2]. Cependant nous voyons Elissent exercer sur son époux et sur les seigneurs de sa cour un pouvoir illimité en employant des moyens qui conviennent à une jeune reine. Le roi lui fait mauvaise mine. Elle ne se déconcerte pas. Elle sourit, se pare, sort de sa chambre, belle comme une rose en fleur et obtient du roi ce qu'elle veut. Berthe ne paraît pas avoir souffert plus que sa sœur cadette de l'outrage du temps. Fouque, dont l'emprisonnement a duré vingt-deux ans, n'inspire pas moins un amour violent à sa gardienne, la fille du duc Thierri, et quand ils finissent par s'épouser, ils sont dépeints l'une comme une jeune fille, l'autre comme un jeune homme (laisses 590-591).

Que prouve cette remarque ? Rien. Ni le public, ni l'auteur ne se soucient de chronologie et à aucune époque, en aucun pays ils ne s'en soucient. Les princesses de légende n'ont pas

---

1. Le vers est faux et W. Foerster imprime (p. 29), dans son édition qui s'efforce de reproduire l'aspect du ms., *s..re*, comme si la lecture du mot était peu certaine.

2. *Girart de Roussillon*, Introduction, p. XLII-XLIV et p. 260, note 1.

d'âge. Après la prise de Troie, Hélène est telle qu'au premier jour du siège. Le siège eût-il duré vingt ans qu'elle eût toujours été la belle Hélène. Le temps ne mord pas sur les héroïnes et les héros de chansons de geste. Thierri demeure bon chevalier, bien qu'on le dise centenaire. Eût-on fait observer à l'auteur de la chanson qu'il ne tient pas compte du temps et eût-il daigné accueillir cette observation, qu'il se serait borné à réduire la durée de l'exil de Girart et Berthe et rien d'essentiel n'eût été changé à sa narration.

Quant à s'imaginer que l'oubli du temps prouve la dualité des auteurs, c'est s'abuser. Le « continuateur » a dû nécessairement se pénétrer de l'œuvre de son prédécesseur pour y adapter son œuvre propre. On peut même dire qu'un continuateur apporte plus de soin à éviter les contradictions que l'auteur lui-même.

Paul Meyer croit remarquer une sorte de contradiction touchant un roi Louis [1]. Aux laisses 101, 109, 155 on cite son nom comme celui d'un personnage du passé, et voici qu'à la laisse 521, dans la version du ms. d'Oxford, il semble vivant. Des marchands, auxquels on a donné la fausse nouvelle de la mort de Girart exilé en Argonne ou en Lorraine, la rapportent en France. Charles-Martel s'en réjouit. Les vers 7545-46 sont conçus de telle façon qu'il semble qu'il y ait un roi Louis actuellement vivant, et alors où le placer, puisque le royaume est à Charles-Martel ?

Cil lo distrent en France, la Lodoïs,
Carles en at tan joie, toz s'esbaudis

et l'on répète au premier vers de la laisse suivante :

Li marchader lo content en France as lor

Paul Meyer suppose avec raison que cette France est la France occidentale, par opposition à la Lorraine. Autrement dit, le poète qualifie la France de *Louisiane*. Pourquoi pas ? Chez des chroniqueurs lorrains et allemands des x^e^ et xi^e^ siècles la France occidentale est dite *Carolingia*, *Kerlingen*. Est-ce à dire pourtant que notre poète recueille une appellation populaire ?

1. Cf. p. 239, note 3.

En aucune façon. Il a besoin d'une rime en *is* dans cette laisse et *Lodoïs* la lui fournit, à condition de faire de la France occidentale le pays de Louis (*la Lodoïs*). Je ne vois qu'on puisse tirer de là que le poète considère ici Louis comme vivant [1].

Autre contradiction, énigme plutôt :

On la trouve à la laisse 499 (p. 230-1). Girart vient d'essuyer une terrible défaite ; il se répand en propos absurdes. Mais Berthe l'adjure de s'inspirer de la raison : « Dieu vous a tiré des mains de Charles, mais vous n'avez plus d'amis en ce royaume qui vous aide dans la guerre ni qui vous puisse rien donner ; par-dessus tout je redoute la trahison. Allons en Hongrie, au roi Oton dont le père fut frère germain de mon père. Et Girart répondit : j'y suis tout prêt. » Si le couple ne part pas en Hongrie, c'est que des marchands lui apprennent qu'Oton est mort (laisse 521, p. 239). Alors commence dans la forêt d'Ardenne la longue pénitence de vingt-deux ans qui purifiera Girart de ses passions avec le secours de Berthe, modèle des épouses.

Les critiques se demandent pourquoi Berthe n'a pas proposé de chercher asile près de son père, plutôt que de son cousin, le roi Oton. Cette question, un compilateur du XV^e^ siècle se l'est posée et il a pris le parti de simplifier en donnant à Berthe pour père ce même Oton [2]. Sommes-nous en présence d'une de ces

---

1. Je n'insiste pas sur d'autres prétendues contradictions du poète relevées par P. Meyer. Ainsi (p. 182, note 1), à la laisse 369, Charles formulerait contre Girart pour la première fois ce grief d'avoir donné asile au meurtrier du duc Thierri, alors qu'à la laisse 228, « l'un des hommes du roi pose en fait sans être contredit, que Girart n'avait pas donné asile au meurtrier de Thierri ». C'est une erreur, car on lit « le roi entend ces paroles avec colère ». Il ne cesse donc d'être persuadé de la culpabilité de Girart et c'est chez lui un parti pris. A la laisse 618, Girart, repris de son orgueil et de sa soif de bataille, s'écrie : « peu s'en est fallu que les faux (misérables) tonsurés ne m'eussent assoté par leurs prédictions. » P. M. de remarquer (p. 290, note 2) : « on ne voit pas bien à quel épisode de la vie de Girart l'auteur veut faire allusion. » Il est clair que c'est une allusion aux ermites de la forêt d'Ardenne (laisses 510, 514, 519).

2. Voir l'analyse de R. Louis, t. II, p. 30. La *Vita* substitue à cet empereur anonyme un comte Hugues, qui était le vrai père de Berthe et qu'il connaissait par les chartes de son monastère. Hugues était comte d'Orléans

contradictions fondamentales dont on n'ose se tirer d'affaire qu'en supposant deux auteurs? En aucune manière. La disparition de l'empereur de Constantinople par prétérition est une nécessité impérieuse, qui conditionne la pénitence de Girart et toute la fin du poème. L'auditeur, s'il réfléchit, pensera peut-être que l'empereur est mort; à vrai dire, il ne pensera à rien de pareil, pas plus que le spectateur d'un drame compliqué ne pensera aux insanités et contradictions de ce drame. Même un lecteur, de nos jours, ne s'arrêtera pas aux invraisemblances, aux étourderies, aux contradictions d'un roman qui le passionne, et cependant il est dans la situation, pouvant relire, de s'apercevoir de ces défauts, chose presque impossible à un auditeur qui n'entend les parties d'un poème psalmodié qu'à plusieurs jours ou plusieurs semaines d'intervalle.

Que d'autres contradictions ou étourderies ou obscurités on peut rencontrer!

A la fin du poème (laisse 671, p. 315-6), Girart dispose de ses domaines. Il les donne à son cousin Fouque, « l'homme le plus capable de tenir grande terre », et à ses quatre fils. Quand « le roi tiendra sa cour, l'un portera l'épée, l'autre le bâton (de justice), le troisième lui chaussera l'éperon et le quatrième portera son gonfanon en bataille ». Mais voici qu'il fait aux Bretons un honneur insigne, celui de « porter les premiers coups de moi et de mon père, Drogon, ainsi que tous les offices domestiques, car tels sont les fiefs de Roussillon ». Prérogative bien étonnante, car jusqu'à la fin les Bretons ont été du côté de Charles! A cette difficulté, M. R. Louis trouve une explication, et à son avis péremptoire : « En réalité la faveur de Girart se justifie par la brillante conduite des Bretons au cours de la grande bataille contre les Sarrasins, qui assiégeaient Roussillon, mais le *renouveleur* a supprimé cette bataille et nous ne la connaissons que par la version de Bruxelles : dans ce combat Charles-Martel place toujours les Bretons au premier rang. De là vient que Girart reconnaissant aux Bretons d'avoir si vaillamment contribué à la délivrance de Roussillon, leur réserve l'honneur de frapper les premiers coups. »

(voir R. Louis, *Girart, comte de Vienne*, p. 33-35). La *Vita* en fait un comte de Sens pour une raison mal définie et, à mon avis, sans intérêt.

L'antériorité de la version de Bruxelles (*Histoire de Charles-Martel*) sur le *Girart de Roussillon*, tel que nous le possédons, est une des découvertes que pense avoir faites M. R. Louis [1]. Elle se fonde sur l'affirmation du compilateur du XV^e^ siècle dans son prologue qu'il n'ôte ou n'ajoute rien aux « anchiennes histoires rymées » qu'il utilise. Mais nous ne sommes pas tenus de le croire sur parole. Au reste, eût-il voulu suivre ce principe qu'il ne l'eût pu. Pour exécuter sa compilation, il lui faut couper, raccorder, interpréter, et pour ce, ajouter au besoin. A mon sens, il s'est aperçu de la bévue que constituait la laisse 671 et, puisque les Bretons ont le privilège du premier coup, il leur fait conférer cet honneur par Charles-Martel lors d'une bataille commune du roi et de Girart contre les Sarrasins, invention du compilateur qui estime ainsi donner une belle conclusion aux différends entre le roi et le comte.

L'énigme demeure. On attendrait *Bourguignons* et l'on a *Bretons*. C'est qu'il faut terminer le vers 9944 par un mot de deux syllabes finissant en *-on*. *Bourguignons*, qui serait à sa place, a une syllabe de trop ; on le remplace par *Bretons*. C'est absurde, mais qui dans l'auditoire s'en est aperçu ?

Voici encore un point litigieux :

Longtemps les Lorrains, comme les Allemands et les Bavarois, ont été les auxiliaires de Charles-Martel, et voici qu'à la bataille sous Châtillon ils apparaissent du côté de Girart : sous les ordres de Boson ils constituent même l'avant-garde de son armée (laisse 485, p. 223-4). Ce qui n'empêche pas que, quelques jours après, quand Girart vaincu est obligé de s'enfuir de Besançon, il se heurte à des Lorrains (l. 502-505).

On pourrait multiplier ces exemples [2]. A moins de les expliquer par une multiplicité d'auteurs, il faut bien admettre que l'auteur de *Girart de Roussillon* a poursuivi son récit sans trop se préoccuper de ce qui représente pour nous des obscurités, des contradictions, des énigmes, certain que son auditoire ne se souciait nullement de ces imperfections et n'en ayant sans doute pas conscience lui-même.

---

1. *Op. cit.*, t. II, p. 72-75.

2. Thierri d'Ascagne a pour femme la sœur du roi Louis (l. 107), la sœur du roi Charles (l. 112).

*
* *

Nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Au dire de Paul Meyer, le poème tel que nous le possédons aurait été revu par un « renouveleur ». M. R. Louis abonde en ce sens. Une des preuves pour lui décisives réside dans la divergence des causes qui amènent les brouilles entre Charles-Martel et Girart. A la laisse 38, le roi et les comtes se quittent en bonne intelligence, en apparence seulement, car Charles éprouve un secret ressentiment. A la laisse 36, il regrette d'avoir cédé en alleu à Girart, pour prix de l'abandon de la belle Elissent, un énorme territoire allant du Rhin à l'Espagne, en sorte, dit-il, qu'il ne lui reste plus de son royaume que la couronne et il se promet de « rogner » Girart. A la laisse 38, Charles est représenté comme jaloux de l'amour, pourtant chaste, qui unit la reine à Girart : « il en conçut une telle jalousie que pour un autre grief dont il chargea le duc il se montra farouche et irrité. Ils en firent bataille, etc. » Or, observe le critique, « de la laisse 42 (39 de P. Meyer) à la laisse 200 (la première partie de M. R. Louis), pas un vers, pas un mot ne laisse entrevoir qu'Elissent soit demeurée la « dame » de Girart, ni que Charles s'aperçoive de rien de tel, ni qu'il en éprouve quelque aigreur ». Soit ! Mais que peut-on tirer de là ? Rien, si ce n'est que le poète, dans les parties où il traitait de batailles, n'avait pas à revenir sur les sentiments secrets de la reine et du héros ; chaque chose en son temps. En outre, le double motif, se trouvant dans cette partie du poème que M. R. Louis, à la suite de Paul Meyer, appelle le prologue (laisses 1-38 de la traduction), ne saurait fournir un argument en faveur de l'hypothèse d'une dualité d'auteurs.

Il en va tout autrement pour M. R. Louis : « Le tour d'esprit romanesque de ce prologue, la séduction qu'exerce la beauté féminine, le pouvoir de l'amour dans le cœur des héros, tout cela, qui contraste avec l'esprit à la fois guerrier et religieux de la suite du récit, tout cela dénonce la tentative d'un *remanieur* pour transformer en différend d'ordre sentimental un débat qui était primitivement d'ordre territorial. » Et le critique de rechercher d'autres « innovations » du « renouveleur » que lui

dénonce un examen approfondi [1]. Nous ne le suivrons pas, persuadé que nulle œuvre à une époque quelconque ne résisterait à de pareils procédés de dissection.

La laisse 38 ou 41 prépare l'épilogue. Même après les vingt-deux années où il a vécu en exil gagnant son pain comme charbonnier dans la forêt d'Ardenne, Girart, à la vue d'une « quintaine » où jouent de grands personnages, se sent malheureux, Berthe devine que le vieil homme n'est pas mort en lui et conseille le retour en France : « si vous pouvez y trouver l'impératrice à qui vous fûtes jadis engagé, Charles, son mari, ne sera pas assez félon pour qu'elle ne trouve pas le moyen pour ménager un accord qui vous sauvera » (laisses 534-5, p. 246). Il aborde Elissent un vendredi saint, alors que la souveraine se rend pieds nus au moutier. Mais elle ne reconnaît pas le « brave homme barbu » jusqu'à ce qu'il lui présente l'anneau qu'elle lui avait baillé le jour de son mariage forcé avec Charles-Martel (laisses 539-540, p. 248-9).

On peut admettre qu'ici commence l'épilogue que l'anneau relie au prologue. Épilogue bien long, puisqu'il y a 150 laisses jusqu'à la fin (l. 674) et environ 2.200 vers (v. 7800-10002) ! D'autre part, impossible de saisir une coupure nette entre la proposition de Berthe (l. 535) et ce qui précède. M. R. Louis déclare que, entre la laisse 60 et la laisse 535, le « réviseur » a transcrit son modèle sans y apporter pour le fond de modifications importantes » [2]. D'autre part, il explique l'identité de style entre la première partie (l. 1-200) et la seconde (l. 201-674) par des « emprunts textuels » de l'auteur de la seconde à la première partie, emprunt dont il dresse la liste [3]. Ces atténuations mêmes nous inquiètent et un soupçon commence à se faire jour dans notre esprit, c'est qu'auteur de la première partie, continuateur, renouveleur ne font qu'un seul et même poète.

Ce qui domine tout, en effet, c'est l'unité de facture du poème. Partout on sent la marque d'une même main. Que

1. *Op. cit.*, t. I, p. 240 et suiv.

2. C'est que, pour le critique, le renouveleur a fait sentir son action même au delà du prologue qui, pour lui, embrasse les laisses 1-41. On s'étonne qu'il ne s'aperçoive pas que cet aveu ébranle son système.

3. *Op. cit.*, t. I, p. 226-228.

deux ou trois auteurs attelés à une même œuvre aient la même griffe, ce serait un miracle.

Dépister des contradictions, des étourderies, relever des oppositions de situation, des divergences d'esprit dans une œuvre littéraire peut être un jeu dangereux. A ce compte Cervantès ne saurait être l'auteur unique de *Don Quichotte*, car ce roman est plein de contradictions chronologiques et autres.

J'admets bien volontiers que, dans le prologue, la filiation des héroïnes Berthe et Elissent ayant pour père un empereur d'Orient, que l'ambassade du pape à Constantinople avec les envoyés de Charles-Martel n'étaient sans doute pas dans le premier plan du poème. Je concède à M. R. Louis qu'il est possible que le poème s'arrêtât d'abord à la laisse 200 et que les laisses 201-674 représentent une suite. Mais quoi ? Un auteur, au XII^e^ comme au XX^e^ siècle, a le droit de modifier son plan en cours de route et, d'ailleurs, l'origine d'Elissent et de Berthe eût-elle été autre, que rien d'essentiel n'eût été changé dans la narration. Et quand un récit a du succès, on lui donne une suite : après les *Trois Mousquetaires* vient *Vingt ans après*, pour répondre au désir d'un public affamé qui en veut encore, et l'auteur lui-même peut se charger de lui donner satisfaction.

Le contraste entre l'esprit courtois, l'esprit guerrier, l'esprit religieux, n'est pas davantage une preuve de pluralité d'auteurs. A ce compte on se refuserait à admettre que l'auteur du *Cid* puisse être l'auteur de *Polyeucte*, l'auteur de *Phèdre* celui d'*Athalie*, l'auteur des *Lettres Persanes* celui de l'*Esprit des Lois*. Pourquoi cette attitude de la critique, inconcevable pour la période classique, serait-elle admissible, recommandée, pour les auteurs du XII^e^ siècle ?

*
* *

Girart de Roussillon tel que nous le possédons aurait subi l'influence d'une version antérieure, au dire de M. R. Louis. Il a dépisté cette version dans le texte même du *Girart*. Il la qualifie de « pyrénéenne ».

La chanson primitive, « bourguignonne », sur laquelle nous reviendrons, née en Viennois, aurait fait un grand détour avant

d'arriver dans les parages du Mont-Lassois et de Châtillon-sur-Seine. Il est reconnu aujourd'hui que la localisation de *Roussillon* au Mont-Lassois est une invention, on peut même dire une imposture, de notre chanson et de la *Vita Girardi*. Où placer le vrai Roussillon? Il existe bien des localités de ce nom en France. M. R. Louis les connaît et les écarte [1]. Il fixe son choix sur Castel-Roussillo d'où le Roussillon tire son nom, localité disparue aujourd'hui, mais dont les ruines se voyaient encore au XII[e] siècle. Alléguer que Roussillon fut prospère au X[e] siècle et que Castel-Roussillo est dans un beau site [2] ne serait pas une preuve suffisante, car les comtes de Roussillon n'ont pas été les seuls à jouir d'une prospérité, bien relative au reste, et les autres Roussillon sont également bien situés. Mais

1. M. R. Louis (t. II, p. 243-4) écarte le Roussillon du Viennois, près du Péage de ce nom, dénommé par un Itinéraire du XIII[e] siècle (*Roussillon est fortissimum castrum et castrum Girardi de Fracta et castrum Rokemore, etc.*), invoqué par moi (dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, année 1920, p. 217-222). Il s'agit, selon lui, de trois châteaux, ce qui prouverait que le château de Girart de Fraite diffère de Rosselhon. Au reste, ce Roussillon n'est pas attesté dans les textes avant le XII[e] siècle. Cette dernière remarque est exacte. Mais il en va de même de l'immense majorité des noms de lieux de la France, qui ne sont attestés le plus souvent que par des textes récents et dont nous savons pourtant qu'ils remontent à une époque reculée. Le *Vaubeton* de *Girart* n'apparaît que dans des documents d'archives du XV[e] siècle (voir R. L., t. II, p. 193-4). La première objection n'est pas irréfutable, la conjonction *et* pouvant avoir le sens explicatif aussi bien que disjonctif. L'auteur de l'*Itinéraire* a compris, à mon avis : « Roussillon est un très fort château et c'est celui de Girart de Fraite. » Qu'il ait tort ou raison, c'est une autre affaire. — M. Jean Misrahi m'avait déjà objecté que Roussillon n'était pas attesté avant le XII[e] siècle. Selon lui il n'y a aucune raison d'attacher Girart à un Roussillon quelconque. Pour expliquer ce surnom il propose d'admettre que le héros a d'abord été surnommé le Roux « and that this appellation should disappear precisely in the text where he is called *de Roussillon* (*The origin of de Roussillon* dans *Publications of the modern language association of America*, année 1936, p. 8-12). Si je comprends bien, ce surnom *de Roussillon* aurait été provoqué par une épithète supposée *de Roux*. Mais cette épithète est péjorative et ne s'applique qu'au Girart de Fraite, personnage odieux, alors que Girart de Roussillon et Girart de Vienne sont des héros sympathiques.

2. *Op. cit.*, t. II, p. 276 et suiv.

ce qui frappe le critique c'est la connaissance du Midi français et du Nord espagnol que manifeste le poème.

Voulant spécifier les pays que gouverne Drogon, père de Girart, le poète énumère Besalu, Val-de-Dun, le Bergadan, la Cerdagne et Montcardon, Urgel, Ribagorze et Barcelone. Ces terres, Drogon les a conquises et il a rendu tributaires Majorque, l'Afrique, les Esclavons... Il a le Roussillonnais et Roussillon (laisses 99, p. 47-48 et laisse 134, p. 73).

Qu'est-ce que cela prouve ? Rien, sinon que le poète, comme tant d'auteurs, avait voyagé dans le Midi. Encore faut-il remarquer que dans cette énumération Val-de-Dun et Mont-Cardon, qu'on ne réussit pas à identifier, sont probablement des lieux imaginaires.

Ce qui impressionne M. R. Louis [1], c'est la laisse 365 où il est dit que, dans sa jeunesse, avant qu'il fût barbu, Girart a conquis « *la terre des mar el foix* ». Cette laisse suggère au critique les remarques suivantes : « un triangle tracé de Salses à Foix et à Port-Vendres délimiterait assez exactement le Roussillon avec la côte méditerranéenne comme base. Les paroles de Bégon de Valolei ne sont donc pas équivoques. » En fait, ce qui est équivoque c'est le texte. Le ms. de Paris n'aide pas à nous tirer de l'embarras où nous jette le ms. d'Oxford : il porte *de mar au fois*. Ce dernier mot est interprété par M. R. Louis comme s'appliquant à la ville de Foix. Paul Meyer (l. 180) n'avait rien vu de tel et se récusait. Le texte est visiblement corrompu. Et puis de quel droit déclarer que la *mar* est la Méditerranée ?

Cependant il y a pour notre critique un passage décisif [2], le cri de guerre de Girart : au vers 1644 : *Roussel*. Il ne manque pas de nous apprendre que c'est le cas sujet de Castel-Rosselo. Oui, mais c'est aussi la forme apocopée nécessaire pour rimer avec Martel du vers précédent. A chaque instant le poète se permet de modifier les finales, surtout des noms propres pour les besoins de la rime ; nous y reviendrons.

Enfin, le fait même que le poète signale que Drogon possède Roussillon et Castel-Rossillo prouve que pour lui il y a deux

1. *Op. cit.*, t. II, p. 265.
2. *Id.*, t. II, p. 250.

Roussillon, celui qui appartient au père de Girart, qu'il ne nomme qu'une fois (vers 1537) et qui lui est indifférent, et le vrai Roussillon, celui de Girart, qu'il place quelque part près du cours supérieur de la Seine.

J'estime inutile de discuter les autres arguments en faveur de la version pyrénéenne, tels que le rapprochement de Bos d'Escarpion et de Bernard del Carpio des *cantarés* espagnols [1]. Arrêtons-nous cependant sur une preuve soi-disant décisive de ce stade soi-disant pyrénéen de la légende. Il s'agit du cri de guerre d'Odilon, oncle de Girart, *Dunort* (laisse 167, vers 2860). Où est Dunort ? M. R. Louis n'hésite pas à l'identifier à Duhort (dép. des Landes, arr. Saint-Sever, cant. Aire-sur-l'Adour). « Pas de difficulté phonétique : en cette région *n* intervocal tombe, ainsi *Beneharnum* devient *Béarn*. Et puis, le choix de *Duhort* comme demeure d'un héros épique n'a pas de quoi surprendre. L'importance stratégique du site n'est pas douteuse : il fut en mai 1063 le théâtre de la victoire de Saint Jean-de-la-Castelle par laquelle Gui-Geoffroi, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, s'assura la possession de toute la Gascogne jusqu'aux Pyrénées. » Le malheur c'est que le fief d'Odilon est le pays entre le Rhône et les Alpes, et que son cri de guerre ne peut être tiré du nom d'une localité à l'extrémité de la Gascogne. Cette difficulté n'arrête pas le critique. Odilon réside tout de même à Duhort, et il en tire les conséquences suivantes : « Ainsi les deux ancêtres de la geste bourguignonne s'étaient partagé la garde des Pyrénées : l'un (Drogon) tenait la marche de Catalogne et résidait à Bésalu, l'autre (Odilon) tenait la marche de Gascogne et résidait à Duhort [2]. »

A mon avis *Dunort* n'a pas plus de sens que les autres cris de guerre de fantaisie du poème, tel *Mareston*, tel *Valeduc*, qui ne correspondent à aucune localité réelle [3].

Le personnage de Thierri d'Ardenne, dit duc d'Ascagne, chef de la lignée hostile à celle de Drogon, père de Girart, va fournir aussi un argument en faveur de la rédaction « pyrénéenne ». Qu'est-ce que *Ascagne* ? Une seule commune de

1. *Op. cit.*, t. II, p. 258-261.
2. *Id.*, t. II, p. 252.
3. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

France porte un nom très voisin de celui-là, celle d'*Ascain* dans les Basses-Pyrénées. « Ascain occupe à l'extrémité occidentale des Pyrénées une position analogue à celle de Castel-Roussillo à l'extrémité orientale. La rivalité farouche des deux lignages de Drogon et de Thierri se comprend alors sans difficulté ; l'enjeu en était tout simplement la possession des marches pyrénéennes et le contrôle des routes stratégiques entre la France et l'Espagne. » Et le critique d'expliquer deux grands épisodes du poème par « cette préparation psychologique » [1]. Emporté par l'imagination, il oublie qu'il a affaire à un roman, non à un récit d'histoire politique réelle.

Mais si nous nous reportons au texte nous voyons que le personnage de Thierri est lié à la forêt d'Ardenne. De son duché d'Ascagne relèvent tous les comtés de l'Ardenne (l. 609, p. 285). Le duc lui-même est natif de *Loheraine la tieriane* [2]. Il a eu aussi le duché de Braine (l. 100, p. 49-50) [3]. Il possède la Lorraine jusqu'à Sorric (*sic*) (l. 107, p. 54). Au combat, il commande Bavarois et Tiois, auxiliaires de Charles (l. 156 et 159, p. 90-91). Thierri est donc conçu comme un grand personnage du Nord du royaume de Charles, par opposition à la lignée rivale, celle de Drogon, qui tient le Sud et le Sud-Ouest, d'Odilon, qui a le pays entre Rhône et Alpes, enfin du Bourguignon Girart de Roussillon. Quand il part en exil il doit traverser un bras de mer (et se retire au Mont-Caucei : *passar un braz de mar a mont Caucei*, l. 184, vers 3128).

Tout cela ne nous dit pas où est *Ascane* (l. 182, 203, 207, 208, 211, 635), dit aussi *Ascanse* (v. 1141, 3646). C'est que le poète n'en sait rien lui-même. C'est un de ces noms de lieux étrangers, sans détermination précise pour lui et qu'il peut employer au gré de sa fantaisie. Le plus probable c'est qu'il a

---

1. *Op. cit.*, t. II, p. 269.

2. P. Meyer (p. 49, note 1) se demande si la Lorraine est ainsi surnommée « par allusion aux Thierri qui furent rois d'Austrasie ou simplement parce que le Thierri dont il est ici question était duc de Lorraine ». La première interprétation est à écarter. En faveur de la seconde, rapprocher la laisse 522, vers 7545, où la France du roi Louis est dite « *la Lodoïs* ». Cf. plus haut, p. 214-215.

3. Serait-ce Braine-le-Comte, Belgique, prov. Hainaut, arr. Mons ?

dans l'oreille *Scanie*, nom de la pointe méridionale de la péninsule scandinave, la *Scanza* des Anciens.

Seule la détermination précise de la rivière *Arsen* ou *Arsans* coulant au milieu du champ de bataille de Vaubeton, « difficulté cruciale », ne satisfait pas pleinement M. R. Louis [1]. Il remarque que le toponyme *Arzens*, *Arsens* est répandu dans les régions de Narbonne et de Carcassonne. Mais il faudrait une rivière de ce nom et on n'en trouve pas.

*
* *

Après avoir écarté l'hypothèse de la pluralité d'auteurs et restitué à *Girart de Roussillon* son unité foncière, il reste à nous demander quel est le but visé par l'auteur. Vise-t-il à nous amuser ou à nous édifier ? A-t-il voulu, comme tant d'autres, composer un roman en vers ou faire une œuvre de propagande en faveur d'un établissement religieux, qui ne peut être que l'abbaye de Vézelay ?

Naturellement J. Bédier est en faveur de la seconde partie de l'alternative. Il va jusqu'à dire [2] : « Qu'y avait-il à l'origine ? Une légende hagiographique ou une légende épique ? Ce qui est remarquable, c'est précisément qu'on ne puisse distinguer l'une ou l'autre, que tous les résumés de la chanson de geste et de la *Vita* donnent deux récits foncièrement identiques et que l'œuvre des moines et l'œuvre des jongleurs soient indiscernables [2]. » Et sa conclusion est « que la légende de Girart de Roussillon tire son origine et son explication du pèlerinage de Sainte-Marie-Madeleine à Vézelay » [3].

Pour qui vient de lire le poème sans aucune préoccupation étrangère au plaisir de jouir d'une des productions les plus savoureuses du moyen âge, l'assertion est surprenante [4]. Le lecteur ne rencontre la Madeleine qu'à la laisse 612 [5]. Vraiment

1. *Op. cit.*, t. II, p. 270.
2. *Légendes épiques*, t. II, p. 67.
3. *Id.*, p. 83.
4. Elle provoque l'ire de R. L., en dépit de la vénération qu'il a vouée à son ancien maître. Il faut lire les pages véhémentes (t. II, p. 143-153) où il s'applique à la réfuter et avec bonheur.
5. A la laisse 512 déjà, l'ermite qui donne de sages conseils à Girart prie

le propagandiste a mis du temps pour venir au fait et le monastère n'en a pas pour ses frais. La Madeleine disparaîtrait à la fin du récit et les fondations pieuses du sauvage baron repenti seraient en faveur d'un autre sanctuaire que rien ne serait changé à l'ensemble du poème.

Dépouillons-nous de toute préoccupation de système et il nous apparaîtra que l'auteur a voulu avant tout composer une chanson de geste. En cours de route il s'est avisé qu'il pourrait terminer par une conclusion édifiante, et ce n'est même pas là un trait original. Nos chansons de geste aiment cette opposition entre la vie tumultueuse de leur héros et leur fin édifiante, conforme, du reste, très souvent à la réalité. Un contemporain de l'auteur, le comte de Nevers et Auxerre, Guillaume II, après une vie agitée, après avoir persécuté l'abbaye de Vézelay, subitement entre à la Chartreuse et y fait une fin édifiante [1].

Il reste que, au lieu de nommer un monastère quelconque, notre auteur a choisi Vézelay et que Vézelay a bien été fondé par un comte Girart du IX^e^ siècle [2]. Chose non moins significative, il ne nomme pas le monastère de Pothières, fondé également, en même temps que Vézelay, par Girart — et c'est en ce dernier monastère que furent ensevelis Girart et Berthe. Le poète n'a pas osé les faire ensevelir à Vézelay [3], ce qui eût été un mensonge flagrant. Il se borne à dire à la fin : « dans la vallée de Roussillon où coule la Seine, là sera enseveli notre fils et nous après » (laisse 672, p. 316). A l'auditeur de deviner. Cette façon d'escamoter Pothières est significative. Le poète est avant tout dévôt à la Madeleine de Vézelay.

Non moins significative est la localisation du château princi-

---

Marie-Madeleine de lui inspirer des prières salutaires. Mais à lui seul ce passage ne serait pas significatif, la dévotion à la Madeleine étant répandue partout et notamment en Bourgogne et en Champagne.

1. Voir Aimé Chérest, *Vézelay, étude historique*, t. I (Auxerre, 1863), p. 129.

2. L'acte de fondation est dans Max. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. I, p. 78-84, et commenté par R. L., *Girart comte de Vienne*, p. 61-65.

3. On trouve bien l'assertion que Girart et Berthe ont été ensevelis à Vézelay (p. 319), mais dans un résumé additionnel à la *Chanson de geste* et visiblement postiche.

pal de Girart, Roussillon, et celle de la première grande bataille, Vaubeton. Le château semble près de Pothières, la bataille près de Vézelay.

Au dire de tous les critiques [1], le poète aurait identifié Roussillon au Mont-Lassois, situé un peu au nord de Châtillon-sur-Seine. Imposture avérée, car cette montagne n'a jamais porté le nom qu'il lui attribue. Elle s'appelle aujourd'hui encore montagne de Vix ou de Saint-Marcel.

Il est certain que la *Vita Girardi* place Roussillon au Mont-Lassois [2]. Mais en va-t-il de même pour notre poète ?

A la laisse 59 (p. 27-28) on lit : « puis (Foucher) vint sous le Mont-Lascon (*Mon leo*, ms. de Paris) dans la plaine : là paissent cent mules et cent chevaux. Il les emmène tous, les fait charger de butin, passe sous Roussillon au premier chant du coq et entre à Escarpion par la grande porte. »

E v(int) soz Mon Lascon el plan pradau.
Aichi paissent cent mur et cent chevau
Aices en mena toz ne mes en au
Fait les cargar d'aver bon communau,
Passet soz Rossillon del primer iau
A Carpion intret per lo portau
(vers 929-33)

On le voit, il ne résulte nullement de ces vers que le Mont-Lascon et Roussillon soient identiques ; au contraire ils sont distingués.

La même conclusion ressort, semble-t-il, de la laisse 223 (p. 118). Armand de Beaumoncel conseille au roi et à ses hommes d'attaquer Girart et de lui couper la tête : « puis qu'ils aillent loger à Mont-Aspel (vers 3623) (inconnu) [3], qu'ils lui

1. Et du dernier en date, R. L., qui écrit : « Pour le poète le château de Roussillon est sur le Mont-Lassois » (t. I, p. 182, note 1).

2. Le même remarque (t. II, p. 179) que la *Vita* n'a pas cherché à substituer Roussillon au Mont-Lassois, mais l'a superposé à celui-ci. Il importe peu : la *Vita* a assimilé les deux.

3. Nullement pour R. L. (t. II, p. 185) ; c'est Montépot, com. de Vinneuf, Yonne, arr. Sens, cant. Sergines. Mais Mont-Aspel doit être près de Roussillon et Montépot en est bien loin. Il me paraît évident que *Mont-Aspel* est un nom forgé pour avoir une rime dans une laisse en *-el*.

enlèvent Roussillon et Saint-Maurel. » Il est vrai que ce dernier lieu ne serait pas imaginaire, au dire de M. R. Louis [1]. Se fondant sur la leçon du fragment de *Girart* que possédait P. Meyer, il substitue Marcel à Maurel : le poète aurait ainsi en vue le petit prieuré de Saint-Marcel au flanc du Mont-Lassois. Mais il n'est que trop évident que le fragment a substitué à Maurel, peu connu, le nom très répandu de Marcel.

Au reste, le Mont-Lassois, isolé où l'on trouve des débris de l'ère gallo-romaine, mais nulle trace d'un château féodal, convenait mal à une localisation de Roussillon dont on eût aimé à retrouver les ruines au temps où fut composée la chanson de geste [2].

Sur la situation exacte de Roussillon le poète est réticent. Il nous dit que Roussillon est sur la Seine (l. 258, p. 132) ou près de la Seine (l. 90, p. 43 ; l. 119, p. 63 ; l. 428, p. 204 ; l. 633, p. 298 ; l. 672, p. 316). Ceux qui sont contraints de le quitter et de fuir se saisissent d'un bateau (l. 94, p. 43-44) ou passent la Seine au gué de Bale (l. 428, p. 204). Des prés herbus s'étendent autour de Roussillon (l. 46, p. 21) « dans la vallée où coule la Seine » (l. 672, p. 318), vallée longue et large (l. 618, p. 289) [3]. Ne nous représentons pas Roussillon comme un simple château fort. C'est un « château » au sens

1. *Op. cit.*, t. II, p. 168.

2. Le piton même du Mont-Lassois, isolé, aux pentes abruptes, de faible étendue, n'a jamais dû être habité. *Latisco* devait être à mi-côte, au lieu qui prit le nom de Saint-Marcel, chapelle dépendant du monastère de Saint-Marcel de Chalon, qui la possédait dès la fin du IXe siècle (voir R. L., t. II, p. 167-8) et lui transmit son nom. Le dernier texte qui cite *Latisco* est une charte de l'évêque de Langres de l'année 887, publiée par Roserot dans le *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (t. LI, 1897, p. 193). La localité est qualifiée *castrum*. Cependant la dénomination existant encore de Vix-Saint-Marcel fait croire que c'était un simple *vicus* non fortifié. On a supposé que *Latisco* fut détruit par les Normands en 887-8 (abbé Chaume, *Orig. Bourgogne*, 2e p. (1931), p. 968. C'est possible, mais non nécessaire. Il y a quantité d'exemples de chefs-lieux de *pagus* carolingiens qui se déplacent aux Xe-XIe siècles pour des sites plus favorables. *Latisco* a été délaissé pour Châtillon-sur-Seine, mieux placé pour les communications.

3. A la laisse 614, vers 9039, Roussillon est « sur la dune » (*Rossillon soz en la dune*). C'est que la laisse est bâtie sur la rime-*une*.

médiéval, une ville fortifiée. Hors des murs est un bourg sans défense dont l'assaillant brûle les maisons au toit de chaume (l. 423, p. 202).

Cette ville est remplie d'une nombreuse population. Quand finalement Girart y fait sa rentrée, elle se porte en foule à sa rencontre : mille habitants exécutent des danses, trois mille sont sur la route (l. 556, p. 257). Tous veulent baiser leur seigneur « demaines, vavasseurs, bourgeois, sergents, grands et petits » (l. 557 p. 258). Girart les baise et leur tient le discours suivant : « Bonne gent, hommes incomparables, vous m'avez toujours servi en baron, etc. » (l. 559, vers 8173-74 : *Bone gens, dist Girarz que tau ne sun, toz jors m'avez servi come baron*). On croirait presque entendre le discours que Hugues le Poitevin prête au comte de Nevers quand celui-ci excite les bourgeois de Vézelay contre leur abbé : « Hommes très illustres, très célèbres par une grande sagesse, qui valez tant par votre force et votre richesse, etc. » C'est alors que Vézelay se décide à se constituer en commune, en 1152 [1]. Et n'est-ce pas à Vézelay et à sa commune que pense l'auteur quand il nous représente Girart distribuant les richesses trouvées aux arènes d'Autun « d'accord avec la commune » (l. 614, vers 9040 : *puis le départ li cons e la comune*).

Un moutier, Saint-Sauveur, avec un évêque (l. 132, p. 72; l. 458, p. 214; l. 557, p. 258; l. 604, 605, p. 282) doit être situé à Roussillon ou tout près : on ne s'en explique pas clairement, à dessein, car près de Châtillon-sur-Seine, Roussillon eût relevé de l'évêque d'Autun et les relations de Vézelay avec ce prélat furent longtemps tendues [2].

Le palais du comte est magnifique : à l'entrée, autour du perron, règne une galerie dont les piliers et les colonnes et même les doubleaux sont incrustés de sardoine ; les voûtes sont de pur laiton (l. 48, p. 22). Girart lui-même vante sa salle resplendissante, toute de pierres de taille habilement appa-

1. Et non en 1137. Voir Bourquelot, *Observations sur l'établissement de la commune de Vézelay* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3e série, t. III, 1852, p. 447-463, cf. Ch. Petit-Dutaillis, *Les Communes françaises* (1947), p. 127, note 2.

2. Chérest, *op., cit.*, t. I, p. 46 et suiv. — R. Louis, *Girart comte de Vienne*, t. I, p. 17 et suiv.

reillées. « Une escarboucle étincelante fait qu'à minuit on se croirait à midi » (l. 23, p. 25). C'est un vrai palais de féerie.

Roussillon est flanqué de quatre châteaux qui le défendent, Garane, Châtillon, Montalois, enfin Senesgart, qui les domine (l. 229, p. 63). Ce dernier est tenu par un cousin de Girart qui peut bloquer les chemins et empêcher les marchands et paysans d'approvisionner la population (l. 437, p. 207). Le malheur c'est que, à l'exception de Châtillon, qui est Châtillon-sur-Seine, ces châteaux n'existent pas [1]. Le nom du plus fort d'entre eux, Senesgart, est visiblement forgé : *sans égard* (à la crainte).

Pas davantage n'existe près de Roussillon la forêt de Montargon où le roi a le droit de chasser quatorze jours l'été, autant l'hiver, et où Girart est tenu de l'héberger et de l'approvisionner, grâce aux convois amenés par la Seine (l. 119, p. 63). Tant et si bien que Roussillon prend l'aspect d'un château fantomatique dont il serait bien vain de rechercher la place.

Passons à Vaubeton. C'est là que se place la première des grandes batailles où se rencontrent Girart et Charles. « Vastes sont les plaines de Vaubeton : elles s'étendent bien sur quatre lieues tout d'une traite, sans mauvais passages, marais, bois, ni herbages : seule la rivière d'Arsen les divise. Charles-Martel chevauche jusqu'à Avalon » (l. 141, p. 79). Quelques vers plus loin le poète porte à plus de sept lieux l'espace occupé par Girart et ses alliés, son père Dragon et Odilon, son oncle. Il faut de l'espace, en effet, pour déployer leur immense armée, sans

1. Naturellement R. L. n'a pu se résigner à cette constatation. Il identifie (t. III, p. 170-1) intrépidement *Garane* à un tumulus de 70 mètres de diamètre, que l'on pouvait bien prendre pour une motte féodale, à la limite des communes de Sainte-Colombe et de Châtillon. Quant à *Montaleich* ou *Montalat* « ce doit être l'actuel village de Montliot en face du Mont-Lassois et le poète pouvait le connaître ». Mais pour *Senesgart* le critique voit clair et le décompose, judicieusement en *sen* « sans » et *esgart* « égard » (à la crainte). Il concède qu'il n'y a pas trace au nord de Châtillon, le long de la Seine de *Garignant*, *Montargon*, *Escarpion*, *Fierenause*, mais cherche à sauter la réalité de *Belfau* et de *Pui-Aigu*. — P. Meyer (p. 63, note 3) se demande si *Montaleich* ne serait pas une mauvaise leçon pour *Mont-Lassois*. En ce cas il me semble que l'identité de ce lieu avec Roussillon serait impossible.

compter celle, non moins considérable, du roi. Le malheur c'est que Vaubeton, identifié seulement de nos jours à Vaubouton [1], au sud-sud-ouest de Saint-Père de Vézelay et au nord-nord-ouest de Foissy-les-Vézelay, adossé au nord à la colline de Thureau de Montlibeuf, n'est qu'un étroit vallon où il est impossible de déployer deux immenses armées. Le fait a frappé naturellement M. R. Louis. Il se tire de la difficulté en prétendant que le poète « a de son propre chef transféré le nom de Vaubeton de l'étroit vallon qu'il désignait alors et qu'il désigne aujourd'hui à la vallée singulièrement plus large et plus longue qui s'étend sur les deux rives de la Cure, entre Saint-Père et Pierre-Perthois » [2]. Mais cette affirmation est gratuite. C'est la *Vita* qui opère ce transfert, en même temps qu'elle fait observer justement que la rivière d'Arsen, c'est la Cure. Au reste ce transfert lui-même est insuffisant pour le déploiement d'armées comptant chacune 500.000 hommes.

De deux choses l'une : ou le poète a visité Vaubeton et il nous raconte sciemment des balivernes, ou il est l'écho d'un racontar. Cette seconde alternative est la plus probable. Il résulte des recherches de M. R. Louis, que tout près de Vaubouton existait un antique cimetière, le Martray [3]. Et l'on sait que l'imagination populaire un peu partout explique la présence d'une nécropole par les pertes provoquées par une grande bataille.

En vérité le poète ne savait rien de Vaubeton que le nom [4] et rien de la rivière qui passe à côté, car il lui donne un nom (Arcen, Arsanz) inconnu dans la région. Autrement il eût été bien imprudent à lui de raconter des choses que la simple vue des lieux aurait immédiatement démenties.

---

1. Historique de l'identification dans R. L., t, II, p. 192 et suiv. ; carte p. 209.

2. *Op. cit.*, t. II, p. 208.

3. *Id.*, p. 199-204. Reproduction du cimetière franc du Martray à la fin, pl. VI.

4. Je vois un indice en ce sens dans le fait qu'un des dévoués du roi, qui lui est apparenté (laisse 454), « veillard qui parle bien et sagement » (laisse 171) figurant à travers tout le récit, Tibert, a pour titulature Vaubeton. Si le poète se rendait vraiment compte de la situation de Vaubeton il devrait mettre ce personnage au nombre des partisans de Girart de Roussillon.

C'est pour cette même raison que nous pensons que M. R. Louis s'abuse [1] lorsqu'il avance que la « légende bourguignonne de *Girart de Roussillon* a été créée pour le public des chevaliers et des clercs de Châtillon-sur-Seine par un trouvère qui connaissait les ruines du Mont-Lassois et les souvenirs du comte Girart conservés à l'abbaye de Pothières ». S'il en avait été ainsi, ce public aurait demandé à voir les ruines, tout au moins, de Roussillon, de Garanne, de Montalois, de Senesgart, et il eût été bien en peine de les trouver. Quant à Pothières la chanson ne pouvait l'en informer que par prétérition.

Tout porte à croire, au contraire, que le trouvère vise un tout autre public et qu'il ne tient pas à ce qu'il aillle vérifier son récit sur place. Et, puisqu'on ne peut segmenter le poème, qu'il est dû à un seul auteur et que cet auteur a écrit en un dialecte aquitain un peu francisé, il en faut conclure qu'il habite une région au sud de l'Avallonnais, Bourbonnais ou Berry méridional. On verra plus loin qu'il est peut-être originaire d'une région située un peu plus au sud.

Travaille-t-il pour Vézelay, et contre Pothières qu'il ne nomme pas, alors qu'il sait que ses héros, Berthe et Girart, sont ensevelis en ce dernier sanctuaire ? Peut-être, mais pas nécessairement, car à l'époque où il compose il y avait un bon siècle que le culte de Marie-Madeleine y avait été introduit et qu'il jouissait d'une large diffusion [2].

Je me représente la genèse du poème de la façon suivante. Un homme de talent, dont la culture va nous occuper bientôt, connaissant de réputation Girart de Roussillon, mais sans données précises, ni sources à proprement parler, a l'idée de lui consacrer un poème de son cru, un roman versifié, déguisé sous le nom de « chanson de geste », comme tant d'autres compositions de son temps. Il invente tout d'abord, sans se soucier de se renseigner. Il ne se soucie même pas de donner un nom à l'épouse de Girart. C'est un fait remarquable qu'elle soit ano-

1. *Op. cit.* t, II, p. 164 et suiv.

2. Il suffit sur ce point de renvoyer à Bédier et à R. Louis. Sur la translation des reliques de sainte Madeleine, cf. mon étude de la *Romania*, t. LII, 1926, p. 287-295.

nyme en dehors du prologue et de l'épilogue. Il l'appelle « la dame », la « comtesse » [1]. Un voyage, un pèlerinage peut-être, aux abbayes de Vézelay et de Pothières lui apprend que la femme de Girart s'appelait Berthe et qu'elle a un fils enterré en ce dernier lieu. Peut-être lui a-t-on appris le nom du père de la comtesse, Hugues [2]. Mais cela ne pouvait rien dire à son imagination. Il préfère lui inventer une origine bien plus illustre, il en fait la fille d'un empereur de Constantinople, qu'il se garde de nommer, non plus que le pape qui vient à lui en ambassade. Chemin faisant, il accentue le côté moral de son poème. Ce ne sont plus simplement les conseils du sage Fouque, son cousin, qui donnent au héros l'horreur de la guerre où il se complaît et qui abattront son orgueil, c'est la défaite, c'est le malheur, c'est la perte de son fils. Sa conversion finale à la paix sera sanctionnée, sanctifiée, par les fondations de plusieurs monastères, avant tout celui de Vézelay.

(*A suivre.*) F. Lot.

---

1. Le nom de Berthe ne reparaît qu'une fois vers la fin (l. 586, vers 8616).
2. Cf. plus haut, p. 215, note 2.

MÉLANGES

ANCIEN FRANÇAIS *FET SOI*

Il n'est peut-être pas inutile de signaler, dans un texte en prose du XIII[e] siècle, des exemples [1] d'une construction relativement rare, et qui l'est suffisamment pour être cause de quelque embarras, bien qu'elle ait été déjà étudiée [2]. Il s'agit de l'emploi pronominal du verbe *faire*, au sens de « dire », qui semble surtout avoir été jusqu'ici rencontré dans des ouvrages en vers. Nous y joindrons l'usage également pronominal du verbe *mentir*, dont Godefroy ne cite qu'un cas [3].

De la première expression *La Mort le roi Artu* nous donne trois exemples :

« Est ce donques voirs ? fet li rois. -Sire, *fet soi* Galegantins, oil ; veraiement le sachiez » (Éd. J. Frappier, p. 18, l. 12-13).

« Par foi, *fait soi* li mires, il couvient que ge vos lesse a fine force... » (p. 36, variante 18, texte du ms. V : le texte adopté par l'éditeur donne, l. 19-20 : « Par foi, fet li mestres... », donc le tour non réfléchi).

Le dernier exemple, emprunté également au ms. V [4], nous présente le tour sous un aspect encore plus insolite pour le lecteur d'aujourd'hui, quoique bien attesté ailleurs, à savoir le verbe suivi de la forme faible du réfléchi :

« Voirs est, *fet se* Mourgain,... que Lancelos ainme la reïne

1. Il n'ont pas été, sauf erreur, relevés par M. Jean Frappier dans sa grande *Étude sur la Mort le Roi Artu*, 1936.

2. Notamment par Tobler et par M. Lucien Foulet : voir ci-après.

3. De tot *se ment*, bien le poez prover, *Roland*, version de Châteauroux, laisse CCCCXIII, v. 26.

4. Palatinus Latinus (*sic*) 1967, XIV[e] siècle.

Guenievre... » (p. 50, var. 16; le texte adopté donne ici, lui aussi, le réfléchi, mais avec la forme forte : fet soi Morgue, l. 7).

Et voici « soi mentir » :

« Iceste chose me dist avant ier Agravains meïsmes, mes ge ne le creoie mie, einz cuidoie que il *se mentist*... » (p. 52, l. 2-3).

Les copistes de trois mss. (B, de 1286, V, O, du XIV^e^ s.) ont-ils été embarrassés par cette expression peu courante ? Toujours est-il (var. 22) qu'ils ont écrit : *me* mentist.

Comme eux nous attendons, avant ou après le verbe qui exprime l'idée de « dire », un pronom régime qui désigne l'interlocuteur, surtout quand l'expression vient au début d'une réplique; ainsi, quand nous lisons dans *La Chastelaine de Vergi* :

« . . . et si ne s'en aperçois nus.
— Par foi, dame, *fet soi* li dus,
je ne sai por qoi vos le dites...» 120

nous attendrions quelque chose comme « li fet li dus ». Peut-être d'ailleurs est-ce la fausse symétrie et le manque d'euphonie qui auraient résulté de cette construction (et « fet li li dus » eût été pire encore) qui a fait adopter cette construction.

Nous avions cru pouvoir aller plus loin encore, et expliquer le tour par un emploi non réfléchi de « soi », [1] mais les

1. Cet emploi a été bien vivant, si surprenant qu'il soit lui aussi. Il a influencé le latin médiéval où « sibi » est courant pour « ei ». Ainsi : « Nam cum alia sint humani spiritus naturalia a deo creatore *sibi* data, alia gratuita a deo recreatore *sibi* superaddita... », Geoffroy de Saint-Victor, *Microcosmus*, cité par M. Ph. Delhaye, *Nature et Grâce chez G. de St-V.*, *Rev. du M. A. latin*, III, 3, août-oct. 1947, p. 237.

Pour les exemples en langue vulgaire, si Godefroy ne cite que *Jourdain de Blaye*, 167-168, on en trouvera de *Floire et Blanchefleur*, de la *Passion* du Palatinus, de Froissart poète et surtout de Philippe de Beaumanoir, qui paraît avoir affectionné particulièrement ce tour, dans le vocabulaire de l'édition H. Suchier de Ph. de Beaum. (S.A.T.F., 1884-1885, 2 vol.), *s.v. soi* : « *Soi* remplace *lui* ou *li* après une préposition. » C'est ainsi qu'on lit :

Se Dix ne fust *avoeques soi*,
Qui le tient et ki le conforte
Manekine, 4746-4747.

Suite de la note 1, p. 236.

exemples donnés par M. Lucien Foulet et par Tobler, auquel renvoie M. Foulet [1], obligent à y renoncer. La construction de « faire », au sens de « dire », suivi d'un réfléchi, si surprenante qu'elle soit, vu nos habitudes, est indiscutable. « Cet emploi du réfléchi trouve du reste d'assez nombreux analogues dans l'ancienne langue et même dans le français moderne... ; au XIII^e siècle *soi dire*, comme *soi faire*, signifie : parler, s'exprimer à haute voix... » [2]. Tobler, en effet, a cité des exemples de *soi dire* et a rapproché la construction de *soi penser*, qui à vrai dire, indiquant une action tout intérieure, nous étonne moins. Ici, au contraire, M. Foulet a eu soin de le préciser, « il s'agit toujours de paroles nettement exprimées, et en général adressées à un interlocuteur bien défini » [3].

Cf. Kr. Nyrop, *Grammaire historique*, t. 5, 1925, p. 252, qui cite notamment :

Descendue est, et si home *entor soi*
Gaydon, 268

et Sneyders de Vogel, *Syntaxe histor. du français*, Groningue-La Haye, 1937, p. 58.

Il est curieux de noter que le *soi* non réfléchi a survécu longtemps au moyen âge, puisqu'on en trouve trace dans des patois modernes au début du XIX^e siècle. En voici deux exemples, toujours après préposition, dans la version berrichonne de la parabole de l'*Enfant prodigue* :

20... son pée l'avisit et en avi pitié, et allant *au-devant de soë* i s'jetti à son cou...

30... ou avez tué *pour soë* le viau gras...

Enquête de l'Enfant prodigue, parler d'Asnières-les-Bourges, dans Pierquin de Gembloux, *Notices hist., archéol. et philol. sur Bourges et le départ. du Cher*, Bourges, 1840, in-8°, p. 34-35.

La même construction est attestée dans deux versions méridionales de la parabole (Nontron : couren *a se*, et Le Puy : se boutet a courre *enve zeï*, et plus loin : avé tuia *per zei* un vedé gras) citées par J.-F. Schnakenburg, *Tableau synopt. et compar. des idiomes pop. ou patois de la Fr.*, Berlin-Paris, 1840, p. 280 et 285.

1. *L'accent tonique et l'ordre des mots. Formes faibles du pronom avant le verbe*, *Romania*, LIII, 1924, p. 54-93 (v. surtout p. 55-60). — Tobler, *Vermischte Beiträge z. frz. Gram.*, II, 1894, p. 68, renvoie lui-même au glossaire de l'édition de *Flamenca* par Paul Meyer, 1865, où se trouve pour la première fois signalée la tournure en question. V. aussi Sneyders de Vogel, *op. cit.*, p. 51.

2. L. Foulet, *op. cit.*, p. 55.

3. *Ibid.*

L'expression appartenait-elle à la langue de la conversation, et présentait-elle un cas d'insistance familière ? M. Foulet a noté que « certaines branches de *Renart*... montrent une véritable prédilection pour cette tournure ». La tournure voisine « se dire » a peut-être vécu jusqu'au XVII^e siècle, dans la langue parlée précisément, si nous n'avons pas affaire, dans l'exemple suivant des *Caquets de l'Accouchée* [1], à un « ce dit » transformé par quelque erreur typographique :

« Et y gagne-t-on quelque chose ? *se dit* une bonne mère... » [2]

Au point de vue de la valeur sémantique, un verbe comme « se parjurer » ne représente aujourd'hui au sujet parlant rien de plus que les tours « être parjure », « manquer à son serment ». Au moyen âge, il est probable qu'il n'en était pas de même, et que les expressions dont il a été question étaient de celles où « l'emploi du pronom *soulignait l'importance du sujet dans l'action*, plaçait le sujet « au premier plan de l'attention » au lieu de mettre en vedette l'action elle-même, avec ses conséquences..., ou l'objet de l'action... » [3]. On pourrait presque rendre « se mentir » par « se charger la conscience d'un mensonge », et de même « se » ou « soi dire, soi faire » par « prendre sur soi de dire » ou bien « intervenir pour dire », cela au moins chez les écrivains qui n'ont employé que rarement cette tournure pronominale.

Francis BAR.

ANCIEN FRANÇAIS *PIFFRAILLE*

Les vers 5401-5402 des *Enfances Ogier*, d'Adenet Le Roi, se lisent comme suit dans l'édition d'Aug. Scheler :

> Ez vous Charlon poignant par la bataille,
> Ne sambloit pas estre rois de frapaille.

Le mot *frapaille*, presque toujours péjoratif comme ici, est bien connu : Godefroy (IV, 128 a) en donne plusieurs exemples

1. Cité par G. Mongrédien, *La Vie littéraire au XVII^e siècle*, 1947, p. 47.
2. Sur la persistance du tour pronominal au XVII^e siècle pour plusieurs verbes, v. F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de Gr. hist. de la L. fr.*, 1933, p. 490.
3. Brunot et Bruneau, *op. cit.*, p. 489.

et il le traduit assez justement par « bouches inutiles, valets, goujats qui ne se battaient pas, gens de rien ». L'ancien français connaissait d'autres mots désignant, avec la même nuance affective, ce « résidu » des armées, par ex. *ringaille*, parfois *pietaille*.

Parmi les huit manuscrits des *Enfances Ogier*, — Scheler en a exploité trois —, le manuscrit *F* (f° 58 r°) a substitué *piffraille* à *frapaille*. Ce manuscrit, actuellement à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (II, 7451) date du XIV^e^ siècle et il est de graphie centrale. Il a été assez longuement décrit autrefois par H. Suchier (dans *Studi letterari e linguistici dedicati a Pio Rajna*, p. 657-666). Rien ne nous permet de mettre en doute l'authenticité du mot *piffraille*, évidemment dérivé de *pif(f)re* « personne ventrue ».

Cette variante du manuscrit *F* est de beaucoup le plus ancien témoin de la famille *piffre*, *empiffrer*, puisqu'on n'avait pu remonter jusqu'ici au delà du XVI^e^ siècle. Elle risque aussi d'ébranler fortement l'étymologie communément proposée pour *piffre* « personne ventrue, goulue, etc. » : emploi particulier de *pifre* « fifre » (XVI^e^ siècle), emprunté à l'italien, *piffero* (Bloch, Dauzat), ou venu du mha. pīfer (Meyer-Lübke) ; pour Gamillscheg, il y aurait eu croisement de *piffre* « fifre » emprunté à l'italien, avec le verbe de l'ancien français *brifer* « manger avidement ».

Piffraille semble nous interdire de parler encore d'italianisme, du moins pour *piffre* « personne ventrue ». Si l'on continue à considérer *pifre* « fifre » comme un emprunt à l'italien — ce que ne fait pas Meyer-Lübke — il faut en dissocier *piffre* « personne ventrue ». Il n'est pas dans nos intentions de reprendre ici ce problème, qui exigerait notamment l'étude attentive d'un adjectif auquel on semble ne pas avoir accordé d'attention jusqu'ici et dont Godefroy ne donne qu'un exemple, de Philippe Mousket, *pifle*. Notons seulement que *piffraille* pourrait fort bien être invoqué par les tenants de l'origine indigène de *piffre* [1].

Albert HENRY.

1. L. Sainéan aurait sans doute été heureux de faire entrer *piffraille* dans ses dossiers. Cf. *Les Sources indigènes de l'étymologie française*, t. III, p. 321 ; Sainéan est revenu plusieurs fois sur les formes *pifre*, *pif*, etc. : voir *op. cit.*, I, 213 ; t. III, 287 ; *Langue de Rabelais*, II, 175 ; *L'Argot ancien*, 220 ; *Langage parisien*, 92 et 327.

UN FRAGMENT D'*ESCANOR*

Le texte que nous publions ci-dessous est un fragment du roman d'*Escanor* ; il est écrit sur un feuillet double de parchemin, appartenant à M. le chanoine J. Bréan, d'Aoste, qui a bien voulu nous le communiquer, et provenant des archives de la famille valdôtaine de La Tour. Chacun des deux feuillets mesure 22 cm. de largeur sur 31 cm. de hauteur ; le parchemin a été utilisé, depuis le XVII^e^ siècle, comme chemise pour une liasse de documents d'archives, et il a souffert de cet emploi, notamment à la jonction des deux feuillets.

Le texte est écrit, en écriture du XIII^e^ siècle, sur deux colonnes de 30 lignes chacune ; les lettres initiales des paragraphes sont en encre de couleur, alternativement rouge et bleue ; dans les marges sont des filets et des pieds-de-mouche, très rapidement tracés, également à l'encre bleue et à l'encre rouge.

Le fragment d'*Escanor* que nous a conservé ce feuillet double correspond aux vers 9241 à 9359 et 9840 à 9957 de l'édition Michelant [1]. Il n'y a pour ainsi dire pas de variantes entre le texte de l'édition (qui est celui du ms. unique, Bibl. nat. fr. 24.374) et celui du fragment que nous publions.

On remarque d'assez nombreuses fautes d'orthographe, parfois même à la rime. La ponctuation est réduite à des points, que le scribe a répartis fort inégalement, parfois avec une profusion excessive, parfois avec une extrême parcimonie, mais toujours sans souci des coupures logiques ou grammaticales.

Nous respectons ici scrupuleusement la graphie, la ponctuation et même la disposition des lignes, souvent fautive, de notre parchemin.

[mon devoir tres bien n'en feisse
conme pour cele a cui il tient]
pour cui fine amours me detie*n*t [*fol. 1 a*]
en sa priso*n*, et jour et nuit.
cui q*ui*l soit bel. ne cui q*ua*nuit
En tel maniere devisoit 9244

1. H. Michelant, *Der Roman von Escanor von Gerard von Amiens*, Tübingen, 1886 ; *Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart*, CLXXVIII.

K. de ce dont il savisoit
Si comme amours les siens penser
fait souvent. *et* contrepenser
En tant de nouveles pensees
Que .c. ames le jour lassees
En seroient qui nameroient
Mais tiex gens ja nen cuideroient
Avoir assez tans. *et* loisir
Pour quoi .K. qui tout son desir
Avoit mis en amer adonques
De penser ne sanuioit onques
Ainz li estoit une eure avis
Quil auroit tout a son devis
Sa douce amie. puis quele a
A fere tant. *et* ca *et* la
Sest bien drois quil sen entremete
Ne veut que pour autre tramete
A la court. son signour le roy
Car il en prendroit bien conroy
Pus quele a tel mestier de lui
Ne lairoit ce dist pour nului
Sa dame ainsi deshireter
Vers aiglin vaudra contrester
La terre et lonnour
A sa dame. ooo. ooo
En li servir metra sus same
Si son service entierement [1 *b*]
Quil ne li faudra nulement
Ainz en fera si son pooir
Quil naura ja el reaume hoir
Que li *et* ceus quele i metra
Ja puis quil sen entremetra
Aus gens quil bee a pourchacier
Et par ses amis. qui lont chier
Niert tiex ayglins que ja latende
Pour tant que sa niece contende
Ensi faite maniere vint
K. a Baubourc. *et* li avint
Quil trouva son oste a lostel
Quil avoit a fin souhait. tel
Comme il meismes le vouloit
Quar nus hom nez. ne le valoit
De faire honnour *et* reverance

.I. gentil home de vaillance
Dautre part il sentremetoit
De leanz. *et* mestres estoit
De la fille au roi. a ce tans
Et sen entremetoit .ij. tans
Lors q*ue* ses oncles ne vousist
Q*ua*r nului q*ui* bie*n* li fesist
Namast fors q*ue* par decevance
Et pour ce qu'il avoit doutance
De ceus du pais. sen soufroit
Et devant la gent li offroit
Quanq*ue* len seust deviser
P*our* li fere. *et* ses gens muser
Mais ja ne*n* tenist convenance [16]
Ne serement. ne amistance
Et cil che*val*ie*r*s co*n*noissoit
Clerement qu*anqua*yglins pe*n*soit
Si en ot sa dame avisee
Et la besoigne devisee
Co*mme*n*t* len porroit avenir
P*our* q*uo*i la pucele venir
Fist de ses amis a foison
P*our* faire moustrer sa reison
A son oncle. q*ue*le doutoit
Q*ua*r de so*n*nour la deboutoit
Et la voloit p*ar* mariage
Donner a. j. povre linage
A. j. ho*mme* de no*n* vaillance
Q*ui* neust force ne puissance
V*er*s lui de nule chose nee
Mais la pucele estoit senee
Si dist. q*ue* ne pre*n*droit point
Mari. tant q*ue* fust en tel point
Et q*ui*l disoit trop malement
Q*ua*r mors estoit nouvelemen*t*
Ses peres. q*ui* lavoit nourriee
Si tendroit lon a derverie
Se si tost vouloit mari pre*n*dre
Ancois voudroit ce dist apre*n*dre
Co*mme*n*t* se devroit contenir
Ne sele auroit. sens de tenir
La terre de son heritage
Et iroit au roi fere ho*mm*age

En bretaigne si com devoit [1 d]
Et ses oncles qui mult savoit
De barat. et de felonnie
La faisoit si a sa maisnie
Garder entour. et environ
Quil navoit prinche ne baron
El pais. qui venir peust
Parler ali. quil ni eust
Gens quades fussent par encoste
Nus ni parlast pluz tost de loste
Au seneschal. mais cil avoir
Li faisoit. joiaus et avoir
Et quanquil li estoit mestiers
A li. et a tous ses mestiers
Et quanquil affiert a tel dame
Dautre part trouvast on poi ame
Quavœc gens seust pluz bel estre
Et si voz di que tout son estre
Avoit comme de .K. seu
Quar il avoit aperceu
De tous .ij. auques le couvine
Et connut bien que grant haine
Navoit pas entreus a cele eure
Et lot fait savoir sanz demeure
Au roi. entrues quil fu en vie
Et fist tant. se ne fust lenvie
Quaiglins avoit desus sa niece
Li mariages fust grant piece
Fais. ancois que li rois morust
Se convoitise ni corust
. . . . . .
. . . . . .
[si vouz di bien que mult tenue]
fu sa venue a grant richece [2 a]
Et la bele ou mult ot noblece
Et honnour selonc son aage
Li dist comme pucele sage
Sire li bien soiés venus
Mult sui couroucie quant nus
Me destourbe de mon devoir
Car je fac bien asavoir
Que volenters vous serviroie
Et vo compaignie ameroie

Et vo soulas sanz vilonnie
Mais ne *pus* por la felonie
De mon oncle *qui* mal *vous* voet
De *quoi* li cuers el cors me duet
Quant je *com*paignie noz fere
A hom*me* de si noble afere
Si *com*me pucele deust
Que bien ne sens en li eust
Mais sachiés je nen ai pooir
Encore me tiegne on a oir
Et a dame de chest empire
Ai-je tel pooir *que* despire
Me voi. moi *et* les miens souvent
Car je voz ai bien en *con*vent
Que se je la motié eusse
Du pooir *que* je avoir deusse
De tel t*e*re *et* de tel hautece
Vous fuissiés a pluz grant liece
Receus. sire en cest pais
Dont mes cuers est mult esbahis
Quant pluz ne voz puis honourer [2 *b*]
Maiz je nai lieu au demourrer
Puisse ore. pour vo fere feste.
Car jai .j. oncle deshoneste
Qua honte *et* a dolour me chace
Ne riens *que* mon mal ne pourchace
Et a seur voz si grant envie
Que du cors voz todroit la vie
Sil en pooit venir en lieu
Mais il ne doute pas tant dieu
*Com*me il fait *vous* ne sai porquoi
Fors tant *que* len dist en recoi
Que pieca aviés en moi mis
Vo cuer *com*me leaus amis
Si *com*me on va adevinant
Si cuida trestout maintenant
Que ja *vous* me fusse donné
Et il ne vodroit pour rienz nee
Que nus hom de valour meust
Qui contrester a li peust
Et il voz *con*noist bien de tant
Que mult petit liriés doutant
De *conquer*re en *vers* lui vo droit

Et pource ne veut orendroit
Mal a ho*m*me tant q*u*il fait *vous*.
Sil *vous* savoit ci entre nouz
Il voz ocirroit sans reison
Mais ce seroit en traison
M*u*lt miex vodroie estre ho*n*nie
Q*ue* voz eussiez vilo*n*nie
Dont je destourber *vous* peusse [2 *c*]
Et sachiez bie*n* q*ue* se jeusse
De voz servir tanz *et* espasse
Vous ne men trouvissiez ja lasse
Mais jai p*er*du le roy mo*n* pe*r*e
Et ma chiere dame de mere
Si nai maiz nul pooir e*n* mi
Car trop truis cruel anemi
Celui q*u*i valoir me devoit
Et q*u*i en *con*vent le mavoit
Lors prist a plourer durem*e*nt
Mais .K. la prist m*u*lt doucem*e*nt
A *con*forter et dist amie
Pour dieu ne voz esmaiés mie
Ja jour de vo tere getee
Ne serés. ne desheritee
En mo*n* vivan*t* naiez doutan*c*e
Ja voz oncles naura p*u*issance
*Con*tre *vous*. tant avés amis
Cil diex q*u*i en la crois fu mis
Le vo puist rendre
Beaus dous sires
Je ne voz sai rienz pluz q*ue* dire
Mais [de quanque] jai voz fac don
Bele nul pluz bel guerredon
Ce dist .K. ne porroie avoir
Et pour ce ferai je savoir
A vo*t*re oncle prochainem*e*nt
Q*ue* cuers q*u*i aime leaument
Ne doit faillir a tel pucele
Naiés paour ma douce bele [2 *d*]
Car je*n* prendrai bien *con*roi
Et. sen ouvrerai p*ar* le roy
De bretaigne
Q*u*i m*u*lt ma chier
Tiex voz cuide bie*n* couroucier

Qui en sera tristres et mus
Ausi tost *com* je miere esmus
Sire dist ele il est ensi
Je ne puis pluz demourer ci
*Qu*ambedui *per*cut ne soio*m*mes
Si voz dirai *que* nous fe*m*mes.
Au*ques con*nois *et* sai vo*t*re estre
Si ne mestuet prs *vers vous* estre
Ne sauvage ni orguilleuse
Ainz me tie*n*g a m*u*lt eureuse
De ce sire *que* mavés chiere
Pour quoi ne vœil samblant ne chiere
Fere. fors cele *que* je doi
Et de ce que dire vouz oi
Vous merchi je m*u*lt boine*me*nt
Mais pour ce *que* pluz longue*me*nt
Ci estre ensa*m*ble ne poons
Noz *con*vient il *que* noz aions
Sens daviser *que* porrons fere
Yonés est de boin afaire
Et sachies *que* il *et* li sien
Voz aiment ce *con*nois je bien
Car je lai pieca esprouvé
Et dautre part je lai trouvé

M. Duchein.

A PROPOS DU *TOMBEL DE CHARTROSE*

L'excellente édition, par M. Walberg, de *Contes pieux en vers du XIV^e^ siècle tirés du recueil intitulé le « Tombel de Chartrose »* [1], a rappelé l'attention sur cet ouvrage mal connu ; on sait qu'il se compose de trente et un contes pieux en vers octosyllabiques, dédiés au prieur Eustache et aux moines de la chartreuse de Bourg-Fontaine, au diocèse de Soissons. L'auteur ne s'est pas nommé et n'a pas indiqué la date à laquelle il écrivait ; il nous dit bien qu'il s'était mis au travail sur le conseil d'un ami, et que celui-ci était mort quand il termina son œuvre, mais il n'en a pas dévoilé le nom. Je voudrais attirer l'attention

1. Lund, 1946, dans les *Skrifter utgivna av kungl. humanistika vetenskapssamfundet i Lund*, XLII.

sur quelques textes qui permettent de préciser les circonstances de la composition du *Tombel* et d'identifier à peu près certainement celui qui en donna à l'auteur la première idée.

Je commencerai par résumer, en ajoutant quelques précisions, ce qui paraît bien établi et que M. Walberg a exposé dans plusieurs parties de son introduction. Si l'ouvrage n'est pas daté, il y a moyen de déterminer les années entre lesquelles il a pu être composé. On est sûr, bien qu'aucun texte ne l'affirme explicitement, qu'un poème en cent quinze quatrains d'alexandrins, intitulé *Le Chant du Roussigneul* [1], a été écrit par le même auteur que le *Tombel de Chartrose* et inspiré par la même personne ; ce *Chant* est daté de « la veille saint Lorens l'an mil .III.c et trente » [2] (9 août) ; le *Tombel*, qui fut terminé seulement après la mort de celui qui le fit écrire, est donc postérieur. D'autre part, Eustache, prieur de Bourg-Fontaine, nommé dans le prologue, a exercé sa charge de 1325 à 1339 ; le *Tombel* n'a donc pas été composé après cette dernière date [3].

---

1. Walberg, *Tombel*, p. IX, et *Le Chant du Roussigneul*, dans *Annales de l'Université de Lund*, nouv. série, sect. I, vol. XXXVII (1942), p. 10.

2. Walberg, *Tombel*, p. XIV, n. 4.

3. Cette date est empruntée à la notice sur Bourg-Fontaine qui figure, sous la signature de Dom P. de Farconnet, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. X (1938), col. 163-165 ; je ne l'ai pas rencontrée ailleurs mais le R. P. Laurent, O. P., à qui je dois la connaissance de cette notice, veut bien m'assurer que l'auteur, ancien archiviste des chartreux, a travaillé d'après les actes des chapitres généraux, encore inédits, et que sa chronologie est sûre ; Mlle F. Billotey, *La Chartreuse de Bourgfontaine-en-Valois des origines à la révolution*, dans *École nationale des chartes. Positions des thèses*,... 1948, écrit seulement, p. 22 : « Eustache, déposé depuis 1340, meurt à la chartreuse en 1354 », d'autre part, Le Couteulx, *Annales ordinis cartusiensis*, t. V (Montreuil, 1889), p. 533, note qu'en 1338 Eustache ne put se rendre au chapitre général, à cause de ses infirmités ; en 1340 il dirigeait l'ermitage de Bourg-Fontaine, mais il fut peu après déchargé de ses fonctions ; je ne sais d'ailleurs pas s'il faut entendre par « ermitage » (eremo), la chartreuse elle-même ou une dépendance de celle-ci : quoi qu'il en soit les diverses chronologies concordent à peu près. Eustache mourut seulement en octobre 1354 ; Le Couteulx, *ouv. cit.*, p. 533. La dédicace : « A ses treschiers seignours et peres / Le prieur Eustace et les freres / De la Fontaine Nostre Dame... » montre que notre auteur écrivait au temps où Eustache exerçait encore ses fonctions. M. Walberg fait remarquer de son côté « que le *Tombel*

Ch.-V. Langlois a relevé que l'auteur avait certainement des rapports avec la Normandie, ou plus préciment l'Avranchin [1]. De son côté, M. Walberg note : « Il a dû habiter longtemps cette province (la Normandie), dont le dialecte a laissé des traces non méconnaissables dans sa langue, y compris le vocabulaire [2] » ; certaines images ne s'expliquent que si l'auteur a vécu « longtemps à proximité de la mer. A ce propos, il y a lieu de mentionner le fait, déjà signalé par Ch.-V. Langlois, ...que l'auteur parle d'un malheur, aujourd'hui inconnu, qui de son temps aurait frappé l'abbaye de Montmorel, non loin de l'endroit où il écrivait ». Or cette abbaye était située dans le département de la Manche, arrondissement d'Avranches, commune de Poilley [3]. Ajoutons enfin que les deux manuscrits dans lesquels l'œuvre nous est parvenue proviennent tous deux de la bibliothèque du Mont-Saint-Michel [4]. Il paraît donc certain que le poème a été composé en Normandie.

L'auteur était visiblement familier avec les choses religieuses : M. Walberg pense, avec raison sans doute, qu'il était « clerc séculier » ; il suffit de renvoyer à sa démonstration [5]. Les rapports littéraires qu'il entretenait avec Bourg-Fontaine sont expliqués par la présence, dans cette chartreuse, de l'ami qui le poussait à écrire. C'est celui-ci qui lui avait envoyé « un bon salu », peu avant qu'il compose le *Chant du Roussigneul* :

---

ne contient aucune allusion à la grande peste de 1348-1349, sujet qui se serait admirablement prêté aux intentions moralisantes de l'auteur, s'il avait écrit après cette époque-là » ; *Tombel*, p. XIV ; cf. *Histoire de Maistre Silon*, dans *Studia neophilologica*, t. XV (1942-1944), p. 213. Cela est très vraisemblable, et confirme dans une certaine mesure la date que nous proposons.

1. Ch.-V. Langlois, *Anonyme, auteur du « Tombel de Chartrose »...*, dans *Histoire litt. de la France*, t. XXXVI (1927), p. 228.

2. Walberg, *Tombel*, p. XXXII-XXXIII.

3. Walberg, *Tombel*, p. XXXIII ; Langlois, *Anonyme*, p. 228 ; voici les vers en question : « Si n'estuet il example querre / De ce plus loing que Montmorel » (*Tombel*, V, 447 ; éd. Walberg, p. 44).

4. Langlois, *Anonyme*, p. 228 ; Walberg, *Tombel*, p. XV.

5. M. Walberg va plus loin et croirait volontiers que notre auteur « a pu être notaire dans une cour seigneuriale » ; les arguments qu'il présente ne sont pas décisifs, et c'est là, comme il le dit lui-même, « une conjecture très hardie » ; *ibid.*, p. XIV.

L'autrier de la Fontaine a la Virge Marie
De par celli qui est la moitié de ma vie
Me vint un bon salu qui m'ame a resbaudie ;
Jesu Crist en aour, mon ami en mercie [1].

Et c'est pour cet ami mort qu'il demande une prière, à la fin du *Tombel de Chartrose* :

Le roi de paradis li rende
A qui pour moi Dieu priera
Quant par cest Tombeau passera
Et pour celi qui le fist faire
Qui ne le peut voier parfaire
Ne corriger, dont moult me poise.
La Mere Dieu li soit courtoise
Pour qui servir de fin courage
Il laissa meuble et heritage
Et ses parens sans retourner
Jesu Crist le face tourner
Au jour du derrain examen
A sa destre partie. Amen [2].

Voici donc à quoi se réduit notre information : un clerc séculier a composé, le 9 août 1330, pour un ami très cher qui s'est fait chartreux à Bourg-Fontaine, au diocèse de Soissons, un poème intitulé le *Chant du Roussigneul* ; il a également rimé, sur le conseil de cet ami, mort avant la fin du travail, le *Tombel de Chartrose*, entre 1330 et 1339 ; il écrivait en Normandie.

---

1. Walberg, *Tombel*, p. XI, n. 1. Il semble bien que ce soit lui qui ait fourni à notre auteur le texte latin dit *Philomela*, modèle du *Chant du Roussigneul* ; Walberg, *Chant*, p. 6. Ce même texte a été également paraphrasé en vers français par Pierre d'Ailly. Cette pièce, connue sous le titre *Le livre du Rossignolet*, a été publiée et étudiée par le ch. L. Salembier, qui n'en a pas reconnu la source. Voir l'édition du texte dans L. Salembier, *Les œuvres françaises de Pierre d'Ailly*, Lille, 1907 (t. à p. de la *Revue de Lille*) ; cf., du même auteur, *Les œuvres de poésie française du cardinal Pierre d'Ailly*, ... dans *Mémoires de la Soc. d'émulation de Cambrai*, t. LXVII (1913), particulièrement pp. 466-469, travail repris dans L. Salembier, *Le Cardinal Pierre d'Ailly*, ... Tourcoing, 1932 (*Publications de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai, recueil 35*), p. 326-328.

2. Walberg, *Tombel*, p. XI.

Vers la même époque, un certain Thomas « de Moleyo », chanoine prébendier et pénitencier de l'église de Coutances, renonçait à ses bénéfices pour se faire chartreux à Bourg-Fontaine. Ce personnage apparaît plusieurs fois dans les registres des lettres communes du pape Jean XXII ; il était fils d'un prêtre et d'une femme mariée ; au temps où il était dans le siècle, il participa, à Angers, à l'arrestation d'un prêtre par les sergents de l'official de cette ville [1]. Il fut chapelain perpétuel de la chapellenie de sainte Marie-Madeleine en l'église de Coutances, et titulaire de l'église paroissiale de Dragey au diocèse d'Avranches. Le 19 septembre [2] et le 8 novembre 1329 [3], le Pape pourvoit à son remplacement dans ces bénéfices, devenus vacants par suite de sa nomination comme chanoine prébendier et pénitencier de l'église de Coutances. Il ne devait pas exercer longtemps ces fonctions, puisque, dès le 22 octobre 1330, Jean XXII lui nomme un successeur : il venait de faire profes-

1. G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 3e série), no 56839 : 22 avril 1332. « *Thomae de Molayo, mon. monast. Dominae nostrae de Fonte Cartusiensis ord. Suessionen. dioc.* dispensatio de irregularitate contracta ex eo quod, dispensatione non obtenta, obtinuit beneficia, scilicet unam capellaniam, et canon. ac praebendam atque paenitentiariam eccl. Constantiensis non obst. quod existeret genitus conjugata et sacerdote, et quod existens in seculo intra civitatem Andegavensem participavit captioni alicujus presbyteri a servientibus officialis curiae Andegaven. actae. Les rédacteurs des bulles emploient les formes Moleyo, Molleyo, Molayo, Moulayo ; il existe dans le Maine une localité du nom de Moulay (dép. de la Mayenne, cant. de Mayenne), et plusieurs Molay (dont un dans le Calvados, Le Molay, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy) ; ne sachant au juste quelle forme française choisir, j'adopte la forme latine « Moleyo ».

2. *Ouv. cit.*, no 46660 : « *Petro Taurini* collatio perp. capellaniae B. M. Magdalenae in eccl. Constantiensi, vac. per assecutionem canonicatus praeb. et perp. off. paenitentiariae in eadem ecclesia mag. Thomae de Molleyo, auct. apost. collatorum... »

3. *Ouv. cit.*, no 47257 : « *Ioanni de Capitevillae, licen. in legibus*, collatio paroch. eccl. de Drageyo, Abrincen. dioc., vacant. per assecutionem canonicatus, praeb. et officii poenitentiariae eccl. Constantiensis a mag. Thoma de Moulayo, auct. litt. apost. factam... » ; Dragey, dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Sartilly. Il possédait déjà ces deux bénéfices en 1325 ; *ibid.*, no 22991.

sion à Bourg-Fontaine. Son bénéfice avait été réservé, et par conséquent se trouvait vacant, quelques mois auparavant, le 21 mars de la même année [1] ; l'entrée de Thomas à la chartreuse date donc, sans aucun doute, du printemps 1330.

C'est très probablement à lui que pensait l'auteur des deux poèmes ; le « bon salu » que ce dernier reçut avant de se mettre à écrire le *Chant du Roussigneul*, daterait des premiers mois de l'entrée en religion de son ami. Thomas « de Moleyo » vivait encore en 1337 ; à cette date en effet, il figure dans un acte aux côtés du prieur de Bourg-Fontaine [2]. Ceci nous conduit à rapprocher quelque peu les deux dates entre lesquelles a pu être composé le *Tombel* (1337-1339) [3].

L'auteur doit être cherché dans l'entourage de l'ancien pénitencier de Coutances ; on ne peut faire que des hypothèses à ce sujet, mais un nom se présente à l'esprit, et je crois devoir le signaler : il y a parmi les clercs du même diocèse, un maître ès arts, qui obtient par lettres apostoliques datées du 6 juillet 1330, l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque du lieu ; c'est un parent, sans doute, de notre chartreux : il s'appelle lui aussi Thomas « de Moleys » [4] ; comme c'est le seul titre

1. *Ouv. cit.*, n° 51303 : « *Mag. Laurentio de Tivilla, licen. in legibus*, collatio canon. praeb. et poenitentiariae eccl. Constiantiensis invicem annexae vac. per professionem in monast. Fontis Dominae Nostrae, ord. Cartusien. Suessionenensis [dioc.], factam a Thoma de Moleyo, et reservatorum XII kal. Aprilis... » les bénéfices mineurs devenus vacants par suite de l'entrée d'un clerc au cloître sont réservés automatiquement à la collation du pape ; cf. Mollat, *La collation des bénéfices ecclésiastiques à l'époque des papes d'Avignon*, Paris, 1921 [paru comme introduction aux *Lettres communes de Jean XXII*], p. 12 et 28.

2. Le Couteulx, *Annales*, t. V, p. 580.

3. L'ouvrage a d'ailleurs pu être commencé plus tôt ; d'autre part, comme la date de la retraite du prieur Eustache n'est pas rigoureusement établie (cf. n. 4), il faudrait, pour être tout à fait exact, dire que le *Tombel* a été terminé vers 1337-1340.

4. Mollat, *Lettres de Jean XXII*, n° 50132 : 6 juillet 1330, *Thomae de Moleys, clerico Constantien. dioc., mag. in artibus*, gratia exspect. benef. cum cura vel sine cura ...ad collationem ep. Constantiensis, provinciae Rothomagensis... Il me semble que ce personnage ne doit pas être identifié avec le chartreux de Bourg-Fontaine, bien que les auteurs de la table des registres de Jean XXII ne les distingue pas : au moment où cette bulle est expédiée,

qu'il ait pour qu'on lui attribue le *Chant du Roussigneul* et le *Tombel de Chartrose*, je n'insisterai pas ; en tout état de cause, il était utile de mettre en relief les rapports qu'il y a eu, au temps de la composition de ces deux poèmes, entre la chartreuse de Bourg-Fontaine et la Normandie.

J. MONFRIN.

---

en effet, le premier Thomas « de Moleyo » est certainement dans son couvent, ou au moins à la veille d'y entrer ; on ne voit pas pourquoi il aurait choisi ce moment pour solliciter une grâce expectative ; de plus, il n'est jamais qualifié dans les bulles qui le concernent du titre de « magister in artibus », et, inversement, ne figurent pas dans l'acte que je viens de citer les titres qui accompagnent ordinairement son nom.

COMPTES RENDUS

Studies in honor of William Albert Nitze, edited by Clarence E. Parmenter [*Modern Philology*, vol. XXXVIII, n° 3, February, 1941, pp. 227-370].

Nous recevons, après un retard de près de huit années, ce volume d'hommage, auquel nous avions destiné un article envoyé en 1940 et qui n'est peut-être jamais parvenu en Amérique, mais que nous avons imprimé en 1940, au tome LXVI de la *Romania*, pp. 355-366. Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir reçu ce fascicule que cet envoi paraît coïncider avec une reprise de la circulation, longtemps engorgée, des périodiques scientifiques entre les États-Unis et la France (cf. ci-dessous, à la rubrique des *Périodiques* notre note relative aux *P. M. L. A.* et au *Speculum*) : c'est pour nous la possibilité si désirée de pouvoir mettre nos lecteurs au courant du travail et des résultats scientifiques dus à nos confrères américains. Voici, pour cette fois, le contenu des Mélanges Nitze.

P. 227-233. Ferdinand Lot, *Encore la cantilène de saint Faron.* Il est bien établi que cette composition, ou du moins les huit vers qu'en cite l'évêque de Meaux, Hildegaire, et qu'il a lui-même imaginés, ne sont pas les restes de chants épiques. Mais on peut y trouver au moins un « témoignage irrécusable » de l'existence d'une « variété narrative dans le genre lyrique ». M. F. Lot, en conclusion, posé la question de savoir si ce « genre lyrico-épique » pouvait conduire « à la chanson de geste proprement épique », et il se refuse, « pour l'instant, à prendre parti ». Mais on a l'impression qu'une réponse affirmative ne le choquerait pas, et, de fait, si on part de « lyrico-épique », où est la limite certaine qui sépare de « épique » : il est sage de se méfier des étiquettes.

P. 235-242. Edmond Faral, *Sur trois vers de la* Chanson de Roland (vers 1016, 1465, 1517). Ce sont les trois vers où il est question de *mauvaise* ou de *male chanson* ou de *mauvaisement chanter*. M. F. montre que *chanson* ou *chanter* doivent sans doute être pris au sens figuré et imprécis de « dire », et qu'il n'y a rien à tirer de ces textes pour l'existence de chants épiques, satiriques ou non.

P. 243-250. Edward C. Armstrong, *Old-French* Açopart, « *Ethiopian* ». Le mot est surtout du vocabulaire épique ; depuis longtemps, d'après une indication d'Albert d'Aix, on y a reconnu une forme dérivée d'*Aethiops* ; E. Armstrong montre que spécialement les Açoparts sont présentés comme des faiseurs de tours de force ou d'adresse.

P. 251-266. Walther von Wartburg, *Autour d'un article du* Französisches Etymologisches Wörterbuch. Quelques remarques sur la méthode suivie par M. v. W. pour la rédaction des articles de son Dictionnaire. L'article considéré ici est l'art. *krappa* et les mots fr. *grappe*, a. fr. *crape* « marc de raisin », fr. *rappe*, *râpe*, même sens, a. fr. *rapar* « enlever », neuchâtelois *greppe* « crampon », fr. *agrafe*, fr. pop. *grafigner*, *égrafigner* ; pour ce dernier, l'origine noroise ne me paraît pas aussi sûre (radical et suffixe) qu'à M. v. W.

P. 267-287. Ernst Brugger, *Yvain and his Lion*. Recensement des 17 Yvains figurant dans les romans français ; parmi eux se trouve un Yvain de Loënel ou de Lionel dont la confusion avec Yvain, fils d'Urien, a pu aider à attribuer à ce dernier la légende du *lion*.

P. 289-304. Roger Sherman Loomis, *King Arthur and the Antipodes*. M. L. tient pour authentiquement celtique, et non pas d'origine classique, la notion des Antipodes, dont Arthur serait le souverain.

P. 305-317. F. M. Powicke, *Notes on the compilation of the* Chronica Majora *of Matthew Paris*.

P. 319-334. Paul Laumonier, *Les fées dans l'œuvre de Ronsard*.

P. 325-333. Ernst Robert Curtius, *Mittelalterlicher und Barocker Dichtungsstil*. Notes sur l'emploi médiéval des formules résumant en un ou deux vers les divers points successifs d'un développement, procédé repris par le maniérisme du XVIe siècle.

P. 335-349. H. Carrington Lancaster, *Jean-Baptiste Raisin, « le petit Molière »*.

P. 351-364. Paul Hazard, *Voltaire et Spinoza*.

P. 365-370. *Bibliography of the Writings of William A. Nitze*.

M. R.

Mediaeval Studies in honor of Jeremiah Denis Matthias Ford... edited by Urban T. Holmes, jr, and Alex. J. Denomy, C. S. B., Harvard University Press, Cambridge, Mass., 1948 ; in-8, XXXII-376 pages.

M. J. D. M. Ford, qui fut en 1897 mon compagnon d'études auprès de Gaston Paris, avait atteint en 1943 l'âge de l'éméritat ; il reçoit pour sa 75e année ce volume d'hommage, dont son portrait orne le frontispice et qui donne une bibliographie de ses travaux de 1896 à 1947. Le corps du volume est constitué par 21 articles dont trois ont pour auteurs des amis français de M. Ford. En voici la liste.

P. 1.-6. Clovis Brunel, *Provençal* os « *jambon* ». L'emploi d'un même mot pour désigner la jambe et l'os de la jambe est connu de diverses langues

germaniques. M. Br. le retrouve dans quelques documents rouergats du milieu du XIIe siècle, où *os* désigne le « jambon », mentionné comme redevance ; la pléthore sémantique a dû devenir dans ce cas assez vite gênante.

P. 8-22. Tom Peete Cross, *Ancient Ireland and Spain*. Sur la tradition relative à l'origine ibérique des aborigènes préceltiques de l'Irlande et la part de vérité qu'elle peut recéler.

P. 23-52. Lucien Foulet, *Avaler et descendre*. Histoire de ces deux verbes ; détermination des différences qu'ils présentent même dans les cas où *avaler* paraît synonyme de *descendre* ; développement du sens de « déglutir » pour *avaler* et conflit de ce sens avec celui de « descendre », qui amène la restriction de l'emploi de *avaler* dans ce dernier sens.

P. 53-67. Edward B. Ham, *A Postscript in textuel criticism*. Le texte qui sert de base aux observations de M. Ham est la chanson de croisade n° XXII du recueil de Bédier-Aubry, *Tous li mons doet mener joie*, connue par une copie, — dont M. Ham donne le fac-similé photographique, — conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Cambridge. Les précédents éditeurs ont rectifié en un dialecte continental, fortement teinté de picard, les anglo-normannismes de la copie. M. Ham en donne une édition qui garde et justifie le texte de la copie.

P. 69-80. Helmut Hatzfeld, *A sketch of Joinville's prose style*. Sur le caractère personnel de cette prose : choses vues, causerie, libre allure, etc.

P. 81-103. Kenneth Jackson, *On the vulgar latin of roman Britain*. La comparaison des emprunts latins dans les langues brittoniques permet d'établir certains traits du latin vulgaire dans la Britannia. Il y aurait quelques divergences par rapport au latin vulgaire continental : *ĭ* et *ŭ* auraient gardé leur timbre ; *e* en hiatus ne serait pas passé régulièrement à *-y-*, mais devant *u* aurait pu recevoir l'accent moyennant insertion d'un *ɣ* (oleum > oléɣum > gallois *olew*) ; *o* serait parfois passé à *au* (hora > gall. *awr*) ; les conditions d'acquisition, peut-être plus scolaires, du latin en pays britannique, pourraient expliquer ces particularités.

P. 105-136. Francis F. Magoun, jr, *The* Praefatio *and* Versus *associated with some old-saxon biblical poems*.

P. 137-158. Warren F. Manning, *An old spanish life of saint Dominic : sources and date*. La *vida de santo Domingo* contenue dans un manuscrit du couvent de Santo Domingo el Real à Madrid, écrit peu après 1369, est en grande partie la traduction de la *Legenda sancti Dominici* de Humbert de Romans ; quelques sections proviennent de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine. L'auteur, certainement un dominicain, a pu écrire après 1260, si les emprunts à la *Legenda aurea* sont des additions, ou après 1288, si ces emprunts ont été traduits en même temps que la vie d'Humbert de Romans.

P. 159-174. Lucius Gaston Moffatt, *Considerations on the interchange of -ou-, -oi-, in Portuguese*. L'échange aurait commencé par les terminaisons *-oĭro* et *-ouro* la première dans *-doiro* < -torium, la seconde dans *-ouro* < -aurum.

P. 175-182. William A. Nitze, *How did the Fisher King get his name ?* Le *Roi pescheor* de Chrétien a des traits communs avec le *Nuadu* des légendes irlandaises ; or *Nuadu* signifie « pêcheur ». Il y aurait là un élément parvenu à Chrétien par la voie des conteurs bretons.

P. 183-190. R. Menéndez Pidal, *Un viejo romance cantado por Sabbatai Cevi*. Sabbatai Cevi, juif espagnol, agitateur religieux dans le Proche-Orient au milieu du XVIIe siècle, chantait parfois des chansons profanes espagnoles auxquelles il donnait un sens mystique. Un voyageur hollandais, Thomas Cocnen, qui se trouvait à Smyrne en 1667, nous a transmis, en version hollandaise, douze vers d'un de ces chants. M. M. P. y a reconnu une romance dont on a recueilli plusieurs versions espagnoles voisines, actuelles, de Salonique à Jérusalem. Le type parait se rencontrer déjà au XVIe siècle, car il y est question d'une *Meliselda... que venía de los baños*, comme dans ce vers cité en 1560 :

Ya se sale Melisendra de los baños de bañar.

Il semble que les versions des Sephardim aient subi l'influence du milieu oriental où on les a recueillies. Mais d'où vient cette *Melisendra* ?

P. 191-208. F. N. Robinson, *The irish marginalia in the Drummond Missal* (avec 4 fac-similés).

P. 209-222. Francis M. Rogers, *Insular portuguese prononciation alleged Flemish influence*. Les relations entre le Portugal et les Flandres sont anciennes. Au XVe siècle des mariages princiers les ont resserrées et on en trouve aux Açores de nombreuses traces qui pourraient bien rendre compte ainsi de certaines particularités de prononciation.

P. 223-236. Mario Roques, *Le manuscrit de Turin aujourd'hui détruit du lexique Abavus*. Les quelques notes prises jadis dans ce manuscrit par Jules Camus permettent de reconnaître que le lexique de « plus de 8.000 mots français » que contenait le ms. de Turin brûlé en 1904 appartenait au type que j'ai dénommé *Abavus* et remontait à un état de ce lexique autre et, peut-être, plus ancien que ceux que j'ai déjà déterminés.

P. 237-256. Georges Sarton, *Lilium medicinae* (avec fac-similés). Intéressante contribution à l'histoire de la littérature médicale du XIIIe au XVe siècle.

P. 257-287. H. M. Smyser, *The list of norman names in the Auchinleck ms. (Battle Abbey Roll)*. Ce ms., très important pour la littérature du moyen anglais, remonte à 1330-1340. M. S. a reproduit la liste de noms qu'il contient avec références à une liste semblable reproduite par John Leland.

P. 289-298. L. F. Soleno, *The history of diphtongization and metaphony in Rumanian*. Note élémentaire d'intérêt restreint.

P. 299-318. Taylor Storck, *Unpublished old high german glosses to Boethius and Prudentius* (avec deux fac-similés).

P. 319-332. B. J. Withing, *A colb's tooth*. Cette expression, attestée par Chaucer, a son équivalent chez Eustache Deschamps :

Je ne tiens dent de poulain.

Tenir dent de poulain, c'est « être jeune », et *faire le poulain*, que dit aussi Deschamps, c'est « être fringant ».

P. 333-352. W. L. Wiley, *Who named them « rhétoriqueurs » ?* Le mot *rhitoriqueur* est à la fin du XVe siècle dans Coquillart, « grands rhétoriqueurs », mais il n'y signifie que « poète ». Ce sont les historiens de la littérature qui à la fin du XIXe siècle ont employé l'expression pour désigner les écrivains, prosateurs ou poètes, « qui ont vécu dans la seconde moitié du XVe siècle et le premier quart du XVIe » ; eux-mêmes ne s'appelaient pas ainsi. Dans Ronsard, *rhétoriqueur* signifie « prédicateur ».

P. 353-370. H. A. Wolfson, *The meaning of* ex nihilo *in the Church Fathers, Arabic and Hebrew Philosophy, and St. Thomas.*

M. R.

The **Didot Perceval** *according to the manuscripts of Modena and Paris*, edited by William Roach; University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1941 ; in-8, IX-348 pages.

Édition attentive des deux versions connues de cette mise en prose: texte du ms. de Modène, *E* (Biblioteca Estense, E. 39), et texte du ms. de Paris, *D* (B.N., nouv. acq. fr. 4166) qui a appartenu autrefois à A.-F. Didot. Les deux textes étant très divergents, il ne pouvait être question de tenter une édition critique; le texte du ms. *D*, très corrompu, est donné à peu près tel quel.

Les textes sont précédés d'une introduction qui contient : une description des manuscrits et un examen critique des éditions antérieures, une analyse de l'œuvre servant de point de départ à l'étude des sources ; des considérations sur l'auteur et sur la date de compositions (*E* et *D* seraient des remaniements indépendants de la version en prose (perdue) du texte en vers (perdu pour cette partie) de Robert de Boron: l'auteur admet donc les vues de E. Brugger; quant à la date de composition, l'éditeur serait tenté de conclure « that Robert's original *Perceval* was written between the extreme limits of 1190 and 1212 ; and that the extant interpolated form of it must be earlier than Manessier). Malgré les déclarations de l'éditeur (p. VIII), on peut regretter l'absence d'une étude linguistique (surtout pour *D*).

Quelques menues observations philologiques sur le texte de *E*. — L. 1004, lire *si bien que Dex* l'avoit *molt bien u prendre* : sur l'expression *l'avoir u prendre*, voir *Tobler-Lommatzch*, I, 758 ; comp. Sarrasin, *Le roman du Hem*, éd. A. Henry : *Et li jours estoit ajournés di biaus que dix l'avoit où prendre* (v. 2945). — Note à la ligne 1467 : noter que *se dist* est tout à fait correct. — Ligne 2141 et note : il faut lire *ens es castiaus et ens es marces*. — Note à la ligne 2196 : *sien* pourrait se rapporter peut-être à ce qui précède : *Dieu* ou *Eglisë*. — Note à la ligne 43a : *çou que* est régulier (cf. Foulet, *Petite Syntaxe*, §249). — L. 2247, je ne connais pas de texte où *amonester* signifie « to point

out, to show » ; ne faut-il pas lire *amonstra*? *Chienaille* (2215) n'a pas le sens propre de « pack of dogs », mais signifie « canaille ». — *Desnaturé* a le même sens à 2229 et à 92ª (dénaturé, contraire à la droite nature). — Il aurait fallu faire de *laissier*, *laier* deux articles.

Albert Henry.

Renart le Bestorné, by Edward B. Ham (*The University of Michigan, Contributions in Modern Philology*. Number 9. April, 1947) ; in-8, 52 pages.

Édition du texte, avec traduction, notes explicatives et interprétation.

Il y a trois manuscrits, tous à la Bibliothèque nationale : fr. 837 (*A*), 1593 (*B*), et 1635 (*C*). M. Ham a pris pour base le ms. *C* et l'a reproduit très exactement. Il ne s'est permis que trois corrections, autorisées par l'accord des mss *AB* (v. 4, *et* / *el* ; v. 68, *la* / *le* ; v. 126, *tpropt* / *tropt*). Il aurait pu maintenir *tpropt* (car cette graphie existe ailleurs : v. *Jeu de saint Nicolas*, v. 748 et 768, *tproupt*) ; mais, par ailleurs, on peut se demander si sa fidélité au modèle n'a pas été trop scrupuleuse. En effet, le texte commun de *AB* s'oppose en onze endroits à celui de *C* : si, une fois, il est inférieur (v. 86), cinq fois il est aussi bon (v. 59, 71, 95, 120, 161), et, cinq fois, préférable (v. 4, 10, 40, 68, 107). Puisque M. Ham, reconnaissant cette supériorité pour les vers 4 et 68, a admis les leçons de *AB* (et il a bien fait), je crois, pour ma part, qu'il eût été préférable de le faire aussi pour les vers 10, 40 et 107.

* * *

Le poème passe pour très obscur. Il faut d'abord en bien comprendre le sens littéral. C'est chose délicate : quand il s'agit de Rutebeuf, la multiplicité des intentions, la subtilité des nuances, le jeu des raisonnements, l'abondance des allusions, la richesse de la langue, la complexité des effets de style exigent beaucoup d'attention ; et l'on peut se tromper. En rendant compte des *Onze poèmes de Rutebeuf sur la croisade*, publiés par Mlle Julia Bastin et par moi-même, M. Ham (*Modern Language Notes*, LXII, p. 280-283) a fait, dans l'alinéa qui commence au bas de la page 281, dix-neuf observations critiques concernant l'établissement du texte : il n'y en a que trois à retenir, et qui portent sur des points insignifiants ; les seize autres sont injustifiées (il serait facile de le prouver). Ce que je dis là n'est pas pour reprendre M. Ham, mais pour en tirer moi-même une leçon de prudence. Dans les notes qui vont suivre sur l'interprétation de *Renart le Bestourné*, il conviendra de faire le départ entre ce que j'ai donné pour certain et ce que je n'ai proposé qu'en manière de doutes ou de possibilités.

V. 1ª Après *vis*, un point et virgule, au lieu d'une virgule, marquerait mieux les deux antithèses successives *mors*—*vis* et *ors*, *vilz*—*reingne*.

V. 7-8, *entendu*, « understood ». Allusion à un épisode du *Roman de*

Renart. Les vers 1, 2-3 et 7-8 évoquent respectivement le souvenir des branches XVI, XI et I.

V. 9-10. Deux points après *voir*, un point après *veoir*.

V. 13. *Brie... Vignoble* (cf. traduction et p. 20). — *vignoble* ne peut être un nom propre : il faut donc l'imprimer avec une minuscule. Mais alors *Brie*, nom propre, ne va plus avec *vignoble*, nom commun. Par conséquent, il faut considérer *brie* (= *berrie*) comme un nom commun, désignant une plaine. Du reste la Brie ne relevait pas de la couronne, mais du comté de Champagne. Les commentaires historiques qu'on a bâtis sur ce vers mal compris (cf. p. 20 et 22) sont sans fondement.

V. 14-22. M. Ham prend *Constantinople* (v. 14) au sens propre et croit que l'*empereour* (v. 18) désigne Baudouin II (cf. p. 7, 19, 20, 21, 22). En réalité, il n'y a ici aucun renvoi à l'histoire. C'est au figuré que Renart s'est substitué à l'empereur dans Constantinople, et l'auteur reste ici encore dans la fiction du *Roman de Renart*, branche XI, où Noble est empereur et où sa capitale est Constantinople. Vaines sont donc les conclusions qu'on a voulu tirer de ce passage pour la date et le sens du poème. — S'il y avait ici une allusion historique, elle serait d'une autre sorte, que voici. Renart, ayant ruiné Noble, en a fait un « pauvre pécheur », c'est-à-dire un « pauvre diable », et aussi un personnage confit en contrition. Le mot *pecheor* (v. 19) appelait une rime : c'est *pescheor*, « pêcheur », qui est venu, amenant avec lui le souvenir du naufrage que saint Louis faillit faire en 1254 devant Chypre à son retour de la croisade : croisade à laquelle Rutebeuf regrettait que le roi eût personnellement pris part (*Complainte de Constantinople*, v. 157-168) par une faute dont il rendait responsable les Jacobins.

V. 28. *Renars porra mouvoir teil gueirre*. « R. will have the opportunity to start a war ». En réalité : « Il pourrait arriver que Renart..., etc. ». *guerre* : soit qu'il provoque une guerre extérieure par la politique qu'il inspire à Noble (cf. *Complainte de Constantinople*, v. 154-156), soit qu'il suscite des désordres intérieurs. Il paraît difficile de décider entre les deux sens.

V. 32. *sauvacions*, « salvation » : juste, à condition de marquer qu'il s'agit d'un terme de la langue religieuse et de la notion de salut spirituel.

V. 34-35. *Nou fait voir — de Dieu li sovaingne. Ainsois dout que...* « he is wrong — let him remember God. Yet I am afraid that... ». Le ms. *C* donne bien *nou* (= *nel*), dont l'adoption impliquerait qu'on donne à *faire* un sens plein, inacceptable dans le passage. Les mss *A* et *B* donnent *non* (M. Ham a négligé de le relever pour *A*), qui est la bonne lecture. *fait* est ici employé comme substitut d'un verbe antérieurement exprimé (« sa sauvacions de Renart *vaigne* »). *Non fait* (contraire de *si fait*) équivaut à une formule de dénégation, renforcée par *voir*. — de *Dieu li sovaingne* doit être une formule d'adjuration, d'invitation à penser sainement, formant incise dans la phrase, et après laquelle il faut une virgule, et non pas un point. — Le *dout* du v. 35 a été considéré par M. Ham

comme une première personne de l'indicatif : c'est grammaticalement correct. Toutefois il semble plus satisfaisant de le prendre pour une troisième personne du subjonctif : une opposition entre « il croit » (*cuide*, v. 32) et « qu'il craigne » (v. 35) est plus naturelle qu'entre « il croit » et « je crains ». Le sens du passage me paraît être : « Il croit que son salut lui viendra de Renart : cela (que son salut vienne de Renart) n'est certainement pas — qu'il y réfléchisse sainement ! — mais puisse-t-il plutôt redouter que malheur lui en arrive... »

V. 37-48. M. Ham a vu là une phrase unique, dont il a essayé de marquer les articulations. Je crois que le *se* du v. 37 n'introduit pas une vraie conditionnelle, après laquelle viendrait une apodose (v. 46 : *Bien li deüst...*) : il n'y aurait pas de rapport logique d'un élément à l'autre ; et ce n'est pas parce que Noble saurait ce qu'on dit de lui qu'il « devrait bien se souvenir de Darius... ». En réalité, il semble que le *se* du v. 37 introduise, sous une forme fréquente en français, une optative qui se suffit à elle-même (« Ah ! si Noble savait... »). Après quoi (v. 46) l'auteur passe à une autre phrase.

V. 44. *franc cuer*, « honest soul ». Plutôt « cœur noble ».

V. 53. *empire*, « empire [collapsing] ». Très certainement, en effet, un jeu de mots, qui est revenu plusieurs fois sous la plume de Rutebeuf. Mais pourquoi alors la note embarrassée de la page 35 ? Le sens est « je vois confondus royaume et empire » (double sens : *empire* et *en pire*).

V. 55-63. Cela ne forme qu'un seul mouvement. Donc virgule après *dites vos* (v. 55), au lieu d'un point d'interrogation ; — virgule après *maison* (v. 60), au lieu d'un point d'interrogation ; — point d'interrogation après *encherisse* (v. 63), au lieu d'une virgule.

Je ne vois pas à quoi tend le commentaire de ces vers (p. 35-36) : je crois que M. Ham aurait dû s'en tenir à sa phrase : « It is possible that the poem had no further specific objective » (à savoir la protestation contre une exclusion).

V. 62-63. *Il doute de la saison Qu'i n'encherisse*, « he is afraid lest the festival season prove too costly ». La leçon *qui*, de *C*, n'est guère défendable : il faut préférer le *que* de *A* ou le *quel* (= *qu'el*) de *B* (la graphie *nen cherisse* du ms. *C*, non relevée à l'apparat critique, prouve que le scribe ne comprenait pas). Il faut aussi rendre *encherisse* avec son sens exact « devenir cher ». D'autre part, *saison* (construit par prolepse) ne veut pas dire « saison de fêtes », mais simplement « temps » : c'est l'équivalent de ce qu'on lit, par exemple, dans le *Roman de la Rose*, v. 17936 : *il convient... le tens encherir*, par référence à l'expression courante le *chier tens*, « la disette, la misère », employée ailleurs par Rutebeuf lui-même (*Povreté Rutebeuf*, v. 13). Noble ne reçoit plus, parce qu'il craint que les temps ne deviennent durs.

V. 66-67. On préférerait un point d'exclamation après *brassa*, et un point après *embrassa*.

V. 70. La rime riche voudrait bien *ne n'art*, comme il est dit en note à la p. 36 ; mais la langue l'interdit.

V. 71, note de la p. 36. Rutebeuf connaissait la région, mais n'en était pas originaire.

V. 73. *Il ne seit pas de qu'est sa porte*, « he knows not what his gate is made of [i.e. what his situation is really] ». Le sens abstrait peut convenir au passage : mais comment le tirer du sens concret ? Il est nécessaire, pour commencer, de mettre deux points à la fin du v. 72 et un point à la fin du v. 73 (car le *Por ce* du v. 74 se rattache, non pas au v. 73, mais au v. 70). Le v. 73 doit expliquer le rapport établi entre Noble et l'âne. Reste toujours la difficulté du sens à donner au nom *porte*. Je serais tenté d'entendre ce mot comme « charge » ; l'âne ne sait pas ce qu'il porte (c'est-à-dire — et le roi est comme lui — qu'il ne sait pas ce qu'il fait). A la vérité, le sens *porte* = « charge » n'est guère autorisé ; mais le cas n'est pas unique quand il s'agit de Rutebeuf, et Godefroy cite une ordonnance de 1369, où l'on voit *porte* désigner le transport à dos d'animal.

V. 80-82. Au seigneurs en est mescheü

Et il s'en passent :
Asseiz emblent, asseiz amassent...

« Hence it has fared ill with the [good] noblemen, and yet they put up with it. They [the evil barons] steal a lot and acquire a lot ... » — Ainsi le *il* du v. 81 désignerait les seigneurs, ce qui n'est pas : il s'agit toujours des bêtes malfaisantes, qui sont indifférentes (*s'en passent*) au mal qu'elles causent (le masculin *il* étant entraîné par l'idée que les *bestes* représentent des hommes : cf. v. 58). — D'autre part, la leçon *Au seigneurs* est suspecte ; mais il serait trop long d'en discuter ici.

V. 90. A rattacher plutôt, pour la construction, aux vers qui suivent.

V. 93. *Feroit la bataille premiere*, « would fight the first battle » (cf. note p. 18). Non, mais, selon le sens courant, « formerait le premier corps de troupes ».

V. 98. *Quant la choze seroit emprise*, « Whenever the enterprise would be undertaken ». Il s'agit du moment où le combat s'engagerait.

V. 102. *deduroit*, « go before them ». Il était superflu (n. 37) de rappeler la suggestion « amüsieren » de Leo, qui est absurde.

V. 106. *tout l'ostei*, « the whole court ». En réalité « Hôtel », qui est une institution précisément définie.

V. 107. *ceil*. Conservatisme abusif, là où les mss *AB* donnent *tel*. Cf. v. 155, où le ms. *C* lui-même donne *teil*. — Les expressions *gesir en* (*sor* AB) *tel costé* (v. 107) et *gesir en* (*sor* A) *tel endroit* (v. 155) ne peuvent pas se traduire par « the situation has reached such a pass ». Il faut entendre : « la chose se présente par tel côté, sous tel aspect. »

V. 109. Vers à rendre indépendant.

V. 110. Ironique. Mettre un point d'exclamation.

V. 113-114. *Quant mes sires Nobles pasture, Chascuns s'en ist de la pasture,*

« when sir Noble offers [his meager] fare, everyone goes away from the trough ». Non. Le sens est : « Quand messire Noble (= le Roi) pâture (= se met à table), chaque bête sort du pâturage (= de la salle où le roi va manger) ». Les v. 99-103 du *Mariage Rutebeuf* étaient en effet à rappeler, comme ils l'ont été (p. 37), à cause de l'expression « porte ouverte ». Cf. ci-après, p. 263.

V. 121. *font son conte*. Fonction des comptables de l'Hôtel.

V. 122. *Bernars gete, Renars mesconte*, « Bernart handles the accounts, Renart handles the frauds ». Bernard établit les comptes, Renard les fausse.

V. 126. *tropt que il paie !* « would that he had to pay ! ». En réalité, ce sont des paroles à mettre dans la bouche d'Isengrin, qui fait payer.

V. 134 et 142. *bons us* et *boens usages*, « good practices ». Il faut marquer qu'*us* et *usage* ont uns sens voisin d' « institution ».

V. 135. *S'avront la corde*. Note bien longue (p. 37-38) pour montrer (ce qui est sûr) que penser ici aux Cordeliers, c'est solliciter le texte.

V. 143. *hosteiz*, « court ». Ici encore « Hôtel ».

V. 144-147. *Aseiz font paier de muzages Et d'avaloignes A ces povres bestes lontoingnes, A cui il font de grans essoingnes*, « For many debauches and gluttonous revelries they exact payement from those poor far-off animals, upon whom they impose heavy burdens ». *paier musage* veut dire « perdre son temps, espérer en vain » (la suggestion de Leo, cf. note, p. 38, se trouve juste). — *avaloingnes*, mot inconnu par ailleurs. Si Tobler-Lommatzsch ne l'ont pas traduit, Godefroy, qui l'a enregistré sous la forme *analoignes* (d'après le ms. *B*), a proposé le sens « chicanes, longueurs, délais » et supposé une parenté avec *aloigne*. Plusieurs exemples qu'il donne de ce dernier mot conduiraient au sens de « promesse différée et trompeuse ». Le sens des v. 144-145 serait : « ils font subir beaucoup de déceptions et de longues attentes à... » Resterait évidemment à justifier le rapprochement avec *aloigne* ; mais en tout cas, il n'y a ici aucune idée de débauches et de bombances imputées à Renard et à sa compagnie. — Au v. 147, M. Ham (p. 39) veut qu'il s'agisse indubitablement des exactions pour la croisade de 1270 : le mot *essoingne* ne permet pas son interprétation. Le vers signifie « auxquels ils causent de grands ennuis », c'est-à-dire « qu'ils mettent en pénible situation ».

V. 146. *que l'en me tonde*, « I am willing to be tonsured ». Non pas tonsuré, mais tondu.

V. 151. *Se maux n'en vient*, « if evil does not come from them ». Si c'était là le sens, le poète ne pourrait pas donner les trois vers qui suivent comme une preuve de son affirmation. Le mal à prévoir est une crise dont Renart et les siens (d'ailleurs responsables) supporteront les conséquences.

V. 155. Cf. v. 107.

V. 156-157. *chacune beste vorroit que venist l'Once*. Cf. p. 28-31. M. Ham

pense (p. 28-31) qu'en parlant de l'once, considéré comme animal légendaire, l'auteur a simplement voulu dire que la croisade mettrait le point final à la tragédie où était engagée la France. — Je crois que l'once est ici la première bête de l'Apocalypse (ch. XIII) et que le sens général peut être : « Vienne l'once, animal pourtant maudit, et qu'il nous débarrasse de tous ces animaux ! »

V. 158. *çopoit a la ronce*, « were to stumble in the briars ». C'est-à-dire, au figuré, « s'il lui arrivait un accident ».

V. 161. *Hom senege guerre et bataille*, « Let war and battle be proclamed ». *Senegier* ou *seneschier* ne signifie pas « proclamer », mais « présager » (ou « annoncer » au sens de « présager »). Le vers peut se rapporter aux inquiétudes qui s'étaient manifestées à l'assemblée du 10 avril 1261, et rien de plus. Il aurait fallu renvoyer, pour ce mot, à l'article d'Antoine Thomas paru dans la *Romania* (t. XXXVII, 1908, p. 603-608).

V. 162. *Il ne m'en* (ms. *A* : *ne me*) *chaut mais que bien n'aille* (ms. *B* : *bien aille*), « I do not care provided, indeed, that I do not go myself ». Le mot *bien* interdit cette traduction ; et, de plus, l'idée ne serait jamais venue à personne, même pour la repousser, que Rutebeuf pût aller à la guerre. Les v. 221-222 de la *Disputaison du Croisié et du Decroisié* (*A moi ne chaut comment qu'il aille, Mais que li cors puist sauver l'ame*) prouvent d'abord que le sujet de *aille* est un impersonnel. Les même vers inviteraient à penser que l'on a affaire, en notre vers 162, à la locution *mais que*, « pourvu que ». On obtiendrait alors le sens : « Je ne m'en soucie pas, pourvu que cela n'aille pas bien », qui serait un vœu odieux, appelant la défaite. Mais l'analogie des deux passages, quant à *mais que*, est trompeuse. On peut couper après *mais* et entendre : « Je ne me soucie *plus* (après ce qu'ont vient de faire) que les choses n'aillent pas bien » : paroles de dépit, graves, mais moins choquantes.

*
* *

Considéré en son intention fondamentale, le poème de *Renart le Bestourne* se rapporterait, selon M. Ham, à la croisade de 1270 et serait dirigé contre ceux qui y poussaient Assurément non.

A l'appui de son opinion, M. Ham a allégué essentiellement : que le roi visé dans le poème était Louis IX ; — que le poème était postérieur à la chute de Constantinople (à cause des vers 14-21) ; — et qu'on y remarque (v. 28-30, 88-103, 161-162) la préoccupation d'une guerre imminente, laquelle ne peut être que la croisade de 1270.

Ces arguments seraient faibles, même s'ils reposaient sur des faits réels ; mais, de plus, les faits eux-mêmes font défaut : car les vers 28-30 sont ambigus ; et M. Ham s'est certainement mépris sur le sens des vers 14-21 et 88-103.

Quel est donc le vrai sujet du poème ?

Il ne suffit pas, pour l'apercevoir, de lire les vers ou les groupes de vers dans l'ordre où ils se présentent dans le texte. L'ordre de l'œuvre mise en forme n'est pas nécessairement celui du processus suivi par la pensée au cours de son travail de création. Les écrits polémiques de Rutebeuf, comme les articles de nos publicistes modernes, ont été suscités par une « actualité », par un « fait du jour ». Ce « fait du jour », qui a été le germe de l'œuvre, ne se trouve pas toujours au début du texte : il faut le découvrir à l'endroit du développement où il a pris place ; et alors on a la clé de l'interprétation.

Or la critique a bien relevé déjà dans *Renart le Bestourné* des traits qui sont à retenir : souvenirs du *Roman de Renart*, condamnation de la convoitise et de l'avarice, pointes contre les Ordres Mendiants, etc. Mais elle n'a pas su voir le nœud du poème. Qu'on cherche le « fait du jour » : tout deviendra clair.

Prenons garde d'abord que Rutebeuf, s'il nous semble aujourd'hui mériter du respect par certaines qualités de son talent, était, en son temps, soumis aux nécessités d'une condition sociale de petite dignité. Il ne vivait pas mieux que beaucoup d'amuseurs et, comme eux, ne pouvait compter, pour subsister, que sur les dons des riches qui l'écoutaient. Les jours de fête étaient des jours d'aubaine. Alors on avait part aux distributions ; et la cour du roi de France, quand elle s'ouvrait, était le plus envié des paradis.

Or, un beau jour, arrivent de graves nouvelles : les Tartares se font menaçants, ils défient la chrétienté, il y a péril. Le pape et les rois s'inquiètent. Le 10 avril 1261, Louis IX réunit à Paris une assemblée solennelle (M. Ham le sait) ; et là, pour apaiser le courroux divin, on décide de retrancher les péchés, de faire des jeûnes, de réprimer les superfluités de la table et du vêtement, etc. Si maintenant, même aux jours de fête, le roi mange « a porte fermée », c'est qu'il prêche d'exemple.

Voilà le « fait du jour » d'où jaillira le poème.

Pour savoir en quelle détestation les jongleurs, même quand leur métier était celui des lettres, tenaient les repas seigneuriaux « à porte fermée », il n'y a qu'à écouter Raoul de Houdenc, Robert de Blois, l'auteur anonyme de la *Riote du monde*, etc.

En avril 1261, Rutebeuf est atteint au vif par les restrictions soudaines qui viennent d'être ordonnées. Il est plein d'amertume, il exhale son dépit. Il en dit clairement la cause (v. 55-63, 110-116, 141-143). Ces « bons us » (v. 134), ces « boens usages » (v. 142) dont il parle, c'est la coutume royale des fêtes solennelles et des festins publics ; et quand il parle de « coustume » au vers 65, c'est en pensant à l'abolition de ces mêmes fêtes et festins.

Mais son dépit tourne aussitôt à la révolte : il s'en prend violemment aux responsables de la réforme et part en guerre contre eux.

Le premier des responsables, c'est le roi, qui est mis par sa dévotion à la

merci de Renart (v. 31-33), qui ne sait pas comment son peuple le juge (v. 37-45), qui se montre avare (v. 46-48, 61-63), qui, pas plus clairvoyant qu'un âne (v. 71), ne voit pas que les gens auxquels il fait confiance seraient bien incapables de soutenir son autorité par l'épée (v. 87-103) et, en attendant, régissent à leur profit les finances de l'Hôtel (v. 104-131).

Les autres responsables, ce sont ceux qui le conseillent, et que Rutebeuf nomme au nombre de quatre : Renart, Ronel, Isengrin et Bernart.

La belle équipe ! S'il fallait faire la guerre, sont-ce eux qui sauraient la faire ? Ils s'en soucient bien !

Ils sont les maîtres de l'Hôtel du Roi et ne pensent qu'à ramasser de l'argent.

Puissent-ils être pendus pour le mal qu'ils font ! Les choses en sont venues au point que personne ne se plaindrait d'un accident fâcheux qui arriverait au roi ; et Rutebeuf, si guerre il doit y avoir (par le fait des Tartares), serait indifférent à un échec.

Tel est le sens du poème.

Si Noble est Louis IX, quels sont les personnages réels que Rutebeuf a visés sous les noms de Renart, de Ronel, d'Isengrin et de Bernart ? Bien des suppositions ont été faites, sur lesquelles je passe. Pour sa part, M. Ham croit pouvoir identifier Renart avec Charles d'Anjou, Isengrin avec le comte de Bretagne Jean le Roux, Bernart avec Eudes Rigaud, Ronel avec Thibaut V de Champagne. Tout cela parce que ces hommes auraient poussé à la croisade de 1270, dont M. Ham pense que le poète a voulu condamner l'entreprise. Même si c'était vrai, il serait facile de montrer que ces identifications ne valent pas mieux que vingt autres ; et, en tout cas, la croisade de 1270 n'a rien à faire ici.

Mais voyons ce que le texte dit de chacun des quatre animaux. Les passages essentiels sont :

1° Les vers 1-36, où il s'agit de Renart ;

2° Les vers 68-69, où il est dit que les artisans de la réforme sont Renart et Ronel ;

3° Les vers 86-103, où l'auteur se gausse à l'idée du rôle que pourrait tenir à la guerre chacun des Quatre.

4° Les vers 117-131, où est défini le rôle effectif de chacun d'eux à l'Hôtel du Roi.

Bien que, dans la composition des personnages, l'auteur ne se soit pas astreint au respect d'une cohérence parfaite, et que, notamment, Bernart et Renart (s'ils sont ce que nous allons dire) ne s'imaginent pas dans une fonction relevant des services de l'Hôtel, on aperçoit bien ce que je vais dire.

1° Il n'est pas impossible que Bernart, avec sa croix (v. 103), représente l'autorité pontificale : Rutebeuf détestait Alexandre IV († 25 mai 1261) et faisait grief à saint Louis de sa soumission à son égard. Son légat assistait à l'assemblée du 10 avril 1261.

2° Renart, maître du royaume, enrichi de tous les biens de Noble, persuadant Noble qu'il assurait le salut de son âme, lui inspirant des mesures de restriction, ridicule si on l'imagine en un emploi de guerre, est représenté ici comme le sont ailleurs, chez Rutebeuf, les Frères Mendiants et, spécialement, les Jacobins. Denkinger l'a bien vu (l'on pourrait encore ajouter à ce qu'il dit), et n'a été abusé que par une exploitation excessive du fait pour l'interprétation générale du poème. On notera que les vers 25-27 peuvent signifier qu'il s'agit d'une collectivité. S'il est dit que Renart a un fils nommé Grimaud (v. 131), c'est peut-être un trait contre les Cordeliers.

3° Ronel a été le premier instigateur, avec Renart, des mesures de restriction. Il est hargneux (v. 92) ; il n'a pas de compagnie (v. 94) ; jamais personne (l'auteur l'assure spécialement) n'obtiendra de lui la récompense d'un service fait pour lui (v. 95-97) : autant de traits qui l'individualisent comme homme plutôt que comme animal. A l'Hôtel du Roi, il « aboie » (v. 124). — Ces caractères font penser au Chambrier, qui avait la police de l'Hôtel, et commandait aux huissiers et portiers, lesquels avaient la réputation d'être lents à admettre et prompts à refouler les visiteurs. On comprend que l'auteur, en la circonstance, ait pu lui en vouloir spécialement.

4° Isengrin, enfin, que chacun « desprise » (v. 99), « porte le sceau » et « fait payer » (v. 125-126). — Celui-là est donc désigné par une fonction bien définie. Comme il est de l'Hôtel (v. 105-106), et non pas du Conseil, le sceau qu'il porte n'est pas le sceau de France, mais le sceau secret du Roi : c'est dire qu'il est chambellan ; et, comme chambellan, il est aussi le comptable de l'Hôtel (comptable qui non seulement tenait les écritures, mais ordonnait les recettes comme les dépenses). — Or, en 1261, le premier chambellan, porteur du sceau secret et chargé de la comptabilité de l'Hôtel, était le fameux Jean Sarrasin.

Dire qui était son « fils Primaut » est plus difficile. Il s'agit évidemment de quelqu'un qui travaillait avec lui : ce pouvait être Jean Bourguignet ou Pierre de Laon, deuxième et troisième chambellans. Mais, à la même date, figurait sur l'état de l'Hôtel Pierre de la Broce, avec lequel Jean Sarrasin pouvait avoir déjà partie liée comme on le vit par la suite.

Voilà ce qu'on peut dire pour les identifications en s'en tenant au mieux assuré. *Renart le Bestourné* a été écrit, non pas en 1268 ou 1269, comme le dit M. Ham, mais dans les quelques mois postérieurs à avril 1261 ; et non pas à propos du projet de croisade de 1270, mais à propos de l'assemblée tenue le 10 avril 1261.

*
* *

M. Ham a été conduit par l'étude de *Renart le Bestourné* à celle d'un problème d'attribution ; et il a formulé (comme « ballon d'essai », dit-il) l'hypothèse que le nom de Rutebeuf aurait été appliqué à plusieurs auteurs différents. On voit bien l'origine de cette supposition : pour expliquer les

différences d'opinion constatées d'un poème à l'autre, M. Ham avait à choisir entre l'idée de variations dans l'attitude d'un même auteur et celle d'une diversité d'auteurs. Il a choisi la seconde, et voici comment les poèmes se répartiraient selon lui :

Poèmes relatifs à la Croisade.

D'un même auteur (groupe I) :

Chanson de Pouille.
Dit de Pouille.
Complainte d'Eudes de Nevers.
Voie de Tunes.
Complainte du roi de Navarre.
Complainte du comte de Poitiers.
Geoffroi de Sergines.

D'un même auteur (groupe II) :

Complainte d'Outre-mer.
Nouvelle complainte d'Outre-mer.
peut-être : *Complainte de Constantinople,*
peut-être aussi : *Renart le Bestourné* et *Disputaison du croisé et du décroisé.*

Autres poèmes.

D'un même auteur, qui peut être l'un des deux précédents (groupe III) :

Mariage Rutebeuf.
Nouvelle complainte d'Outre-mer.
Le Sacristain et la femme au chevalier.
Dit d'Aristote.
Ave Maria.
Sainte Marie l'Égyptienne.
Sainte Elysabel.

D'un troisième auteur (groupe IV) :

tous les poèmes relatifs à l'Université, aux Ordres Mendiants et à Guillaume de Saint-Amour.

Pour justifier cette distribution entre plusieurs auteurs, M. Ham allègue d'abord le fait que les 56 poèmes publiés jusqu'ici sous le nom de Rutebeuf ne figurent pas tous dans tous les manuscrits où les œuvres du poète ont été admises en forme de collection. L'argument est très faible. Il y a bien d'autres exemples de collections composées d'un nombre différent de pièces selon les divers manuscrits. Tous les collectionneurs ne disposaient pas des mêmes éléments d'information. Il s'est trouvé que chacun des auteurs des

trois collections *A*, *B* et *C* a connu des pièces ignorées des autres : il y en a 11 dans *C* ; il y en a 3 dans *A* ; et 3 aussi dans *B*. Considéré isolément, le fait ne permet aucune conclusion quant à la valeur des attributions.

En fait, ce qui a déterminé l'opinion de M. Ham est la difficulté de concilier les attitudes d'esprit divergentes qu'on remarque entre certains poèmes. Supposons que ces divergences existent : même si les spéculations nuageuses et les extrapolations continuelles de Leo sont bien faites pour compromettre les idées les plus justes, il n'en est pas moins vrai que la différence des temps et des circonstances peut expliquer bien des choses. Mais les divergences en question existent-elle réellement ? N'est-ce pas M. Ham qui a lui-même exagéré ou même créé la difficulté par des erreurs dans son interprétation des textes ?

Il a constaté que la *Chanson de Pouille*, le *Dit de Pouille* et la *Voie de Tunes* étaient des appels à la croisade. Or, d'autre part, il a considéré que la *Complainte de Constantinople*, la *Complainte d'Outre-mer*, la *Disputaison du croisé et du décroisé*, et *Renart le Bestourné* allaient dans une autre direction. Il se trouvait dès lors dans l'obligation d'expliquer la contradiction. Mais ce qui est contestable, c'est précisément le sens qu'il a donné aux quatre poèmes de la seconde série. Je l'ai dit plus haut pour *Renart le Bestourné*. Pour les autres pièces, je ne puis pas entamer ici une démonstration qui serait longue : l'essentiel suffira. La *Disputaison du croisé et du décroisé* n'est que la copie d'une forme de prédication bien connue ; et sa brusque conclusion, évidemment faible au point de vue psychologique, n'est pas plus surprenante que les conversions qu'on donnait d'ordinaire pour aboutissement aux débats fictifs de ce genre. Quant à la *Complainte de Constantinople* et à la *Complainte d'Outre-mer* (postérieure, quoi qu'en dise M. Ham), ce sont bien des pièces en faveur de la croisade, seulement avec cette réserve que l'auteur n'entend pas conseiller au Roi d'y aller *lui-même*. Sur ce dernier point, en effet, l'attitude de Rutebeuf s'explique parfaitement. Par conviction ou sur commande, il parlait en faveur de la croisade ; mais, au fond de lui-même, il ne désirait pas que le Roi partît de sa personne. Dans la *Povreté Rutebeuf* (v. 20-21), il songe avec amertume que le Roi, en deux expéditions (7e et 8e croisades), a éloigné de lui, par son départ, la « bone gent » dont il vivait. Dans la *Complainte de Constantinople*, il regrette que le Roi, au temps de la 7e croisade, ait quitté le pays ; mais cela ne l'empêche pas d'y appeler les autres. Dans la *Complainte d'Outre-mer*, écrite en faveur de la croisade, même attitude : il dit bien au Roi (v. 78) : « Or covient que vos i ailliez », mais il ajoute aussitôt (v. 79-80) « ou vos i envoiez de gent, sans espargnier or ne argent » (et M. Ham se serait épargné de l'embarras dans sa propre thèse si, citant le vers 78, il avait pris garde aux vers 79-80). C'est seulement dans la *Disputaison du croisé et du décroisé* que, le Roi étant croisé, Rutebeuf, n'y pouvant rien désormais, donnera sa décision en exemple.

Ainsi, pas de question. Aucune raison ne peut se tirer du fond des atti-

tudes pour dire que les poèmes de Rutebeuf sur la croisade doivent se répartir entre deux auteurs différents.

La leçon à tirer de là est que nul travail constructif n'est possible tant que les textes n'ont pas été compris en leur sens littéral et en leur esprit. Sur quoi s'appuyer pour considérer que la *Complainte d'Anseau de Lisle* concerne la croisade (p. 42 et 51)? Comment peut-on dire que le *Dit des Cordeliers* soit une attaque contre les Franciscains (p. 40)? Comment prétendre que les vers 133-168 de la *Complainte de Constantinople* suffisent pour faire comprendre l'idée dominante de tout le poème (p. 44)? Et pourquoi se priver ainsi, entre autres accidents, du rapprochement si instructif entre les vers 103-108 de cette pièce et plusieurs passages essentiels de *Renart le Bestourné*?

On ne voit pas bien sur quoi M. Ham s'est fondé pour la constitution de son groupe III, ni non plus pourquoi (groupe IV) il a voulu attribuer à un troisième auteur le lot des pièces relatives à l'Université, aux Ordres Mendiants, et à Guillaume de Saint-Amour. Il est donc inutile d'en discuter.

Il faut pourtant relever ce que M. Ham a cru pouvoir tirer, d'une façon générale, du nom de Rutebeuf. Parce que Rutebeuf, se nommant à la troisième personne, énonce, ici où là, en la prenant à son compte, quelque formule morale, M. Ham voudrait que le nom de *Rutebeuf* représentât, comme Salomon au moyen âge, un type de « platitude sentencieuse », évoquant une notion familière au public du XIIIe siècle : par exemple, quand on lit (*Complainte d'Outre-mer*, v. 99-101) : « Rustebués dist... Qu'assez avrez d'un pou de toile Se les pances ne sont trop grasses. » Mais le contresens est manifeste. Si l'interprétation de M. Ham était juste, il faudrait prendre aussi pour des types, et non pour des personnes réelles, les Gautier le Long, les Hugues Piaucelle, et tous les autres auteurs de fabliaux qui, eux aussi, se sont plu à énoncer des sentences de la même façon que Rutebeuf : « Gautier le Long dit que... », etc.

A la vérité, on peut s'étonner que Rutebeuf ne se soit jamais nommé que *Rutebeuf* tout court, sans un prénom. Mais on voit bien que le cas n'est pas unique : Courtebarbe, Archevêque, La Chèvre, et d'autres, ne se sont nommés que par leurs surnoms. D'autre part, Rutebeuf s'est nommé en certains poèmes où, pour la récompense de son effort, il importait que l'auteur se fît connaître de son vrai nom : par exemple, dans le *Mariage Rutebeuf*, qui visait, comme la *Complainte de l'œil*, à obtenir un secours du comte de Poitiers, — dans le dit du *Segretain*, composé pour Benoît, — dans le *Dit d'Hypocrisie*, composé pour plaire au pape Urbain IV, nouvellement élu ; — dans la *Vie de sainte Elysabel*, commandée par Érart de Lézinnes et offerte à la comtesse et reine Isabelle. C'est là une raison suffisante pour détruire l'hypothèse de M. Ham.

Enfin, quant à la méthode générale de M. Ham, on remarquera qu'il n'a

fait nulle part mention des considérations linguistiques et stylistiques qui devaient pourtant nécessairement intervenir, et en bonne place, dans la discussion du problème qu'il a posé. Pour quiconque a une certaine connaissance de l'ancienne langue française et possède quelque sentiment littéraire, il est clair que tous les poèmes placés sous le nom de Rutebeuf (sauf quelques pièces religieuses) présentent une incontestable unité de facture et d'origine.

Si l'on veut faire progresser les études relatives à ce poète, il conviendra de procéder avant toute chose à un examen philologique des textes (la dissertation de L. Jordan est superficielle et trompeuse) et à une détermination rigoureuse, avec dates, des faits historiques qui en doivent soutenir le commentaire. On en verra la preuve dans un article sur le *Dit des Cordeliers* qui paraîtra prochainement dans cette revue.

Edmond Faral.

PÉRIODIQUES

Archivo de Filología Aragonesa (Institución « Fernando el Católico », C. S. I. C., Zaragoza), I (1945). — P. 7-32. J. Manuel Blecua, *El estilo de « El Criticón », de Gracián.* L'auteur passe en revue le *barroco* de Gracián, son conceptisme, sa déformation de la réalité, ses tournures concises, ses oppositions nombreuses, les proverbes, etc... — Les autres articles, formant trois cent cinquante pages, sont d'ordre strictement littéraire : J. M. Blecua, *Cartas de Fray Gerónimo de San José al cronista Juan F. Andrés de Ustarroz* ; J. Suárez, *Mausoleo que la Academia de los Anhelantes erigió en memoria del Doctor Baltasar Andrés de Ustarroz* ; J. M. Blecua, *Poesías de Martín Miguel Navarro* ; G. Comín Gargallo, *Miguel Agustín Príncipe* ; I. M. G., *Sor Rafaela Esculer Luca, poetisa del siglo XVII* ; M. T. A., *Noticiario del siglo XVII* ; J. M. Alda-Tesán, *El padre Baltasar Gracián.*

II (1947). — P. 5-58. Angel Ferrari, *Fernando el Católico, titán y bienaventurado.* Étude d'une poésie de Agustín de Tejada y Páez célébrant Ferdinand d'Aragon. — P. 59-92. Manuel Alvar, *Noticia lingüística del Libro Verde de Aragón.* Ce pamphlet du XVIe siècle présente quelques traits caractéristiques de l'aragonais médiéval (apocope de *-o*, ĕrat > *yera*, et les mots *calira, empués, las horas...*), mais est surtout à retenir pour sa riche nomenclature de noms propres dont M. Alvar nous donne un premier aperçu, pensant faire par la suite une étude onomastique détaillée du texte. — P. 93-154. Bernard Pottier, *Miscelánea de Filología aragonesa.* Le contenu est le suivant. 1. *Ordinación dada a la ciudad de Zaragoza por el Rey don Joan I (1391). Estudio lingüístico* ; 2. *Algunas formas de los documentos del reinado de Sancho Ramuez (1063-1094)* ; 3. *Notas de sintaxis en las Gestas de don Jayme el Conqiristador (1383)* ; 4. *Las vocales en hiato.* Étude de la naissance des semi-consonnes transitoires ; 5. *los numerales* ; 6. *los presentes del verbo ser.* — P. 155-162. Manuel Alvar, *Sobre pérdida de f- en el aragonés del siglo XI.* Quelques formes *Ortiz* ou *Hortiz* entre 1097 et 1100. — P. 163-178. Francisco Ynduráin, *Notas lexicales.* Principalement sur certains toponymes, et des formes dérivées du basque. — P. 179-224. R. Wilmes, *El mobiliario de la casa rústica altoaragonesa del valle de Vió.* Inventaire détaillé

des ustensiles ménagers de la maison du paysan haut-aragonais, avec plusieurs dessins d'objets ; peu de mots nouveaux, mais la transcription phonétique des formes permet une caractérisation locale.

Bibliografía. P. 227-228. C. r. par Fr. Ynduráin de G. Rohlfs, *Le Gascon.* — P. 228-231. C. r. par F. Lázaro Carreter de W. D. Elcock, *De quelques affinités phonétiques entre l'aragonais et le béarnais...* — P. 234-236. C. r. par Fr. Ynduráin de G. Tilander, *Los fueros de Aragón*, Pardo Asso, *Nuevo diccionario etimológico aragonés*, Arnal Cavero, *Vocabulario del alto-aragonés (de Alquézar y pueblos próximos).* — P. 237-238. C. r. par M. Alvar de A. Dauzat, *Le village et le paysan de France.*

B. POTTIER.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, XLI (1941-43), nos 121-123. — P. 70-74. G. Haudricourt, *Méthode pour obtenir des lois concrètes en linguistique générale.* Observations intéressantes notamment sur la dissimilation. — P. 75-88. Ch. Bally, *Sur la motivation des signes linguistiques.* Notes et retouches à la théorie de la motivation des signes de F. de Saussure, notamment sur la motivation due aux caractères de signifiance et sur la relation entre la valeur et la constitution phonique du signifiant. — P. 45-49. C. r. par G. Gougenheim des *Mélanges Haust.* — P. 49-50. C. r. par G. Gougenheim de A. Blinkenberg, *Le patois d'Entraunes.*

XLII (1946), nos 124-125. — P. 104-106. C. r. par G. Gougenheim de R. L. Wagner, *Les phrases hypothétiques commençant par* si *dans la langue française des origines au XVIe siècle.*

XLIII (1947), nos 126-127. — P. 52-53. C. r. par G. Gougenheim de H. Nilsson-Ehle, *Les adverbes en* -ment *compléments d'un verbe.* — P. 53-55. C. r. par G. Gougenheim de E. Thorné-Hammer, *Le développement de sens du suffixe latin* -bilis *en français.* — P. 55-56. C. r. par G. Gougenheim de G. Brandt, *La concurrence entre* soi *et* lui, eux *et* elle(s) ; *étude de syntaxe historique française.* — P. 59-60. C. r. par G. Gougenheim des *Mélanges J. Melander* ; p. 60-63 par le même, c. r. des *Mélanges E. Huguet*, et p. 66-68, c. r. des *Études romanes dédiées à M. Roques.* — P. 68-69. C. r. par G. Gougenheim de L. Flydal, aller *et* venir *suivis de l'infinitif comme expressions de rapports temporels.* — P. 69-70. C. r. par G. Gougenheim de H. F. Muller, *L'époque mérovingienne, essai de synthèse de philologie et d'histoire.* — P. 71-72. C. r. par G. Gougenheim d'articles de philologie hispanique de M. Y. Malkiel. — P. 72-73. C. r. par G. Gougenheim de Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française.* — P. 73-75. C. r. par J. Vendryes de J.-E. Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez.* — P. 75-77. C. r. par G. Gougenheim de M. A. Pei, *The italian language.*

M. R.

Conférences de l'Institut de linguistique de l'Université de Paris, VII (1939). — P. 5-28. Dr A. Ombredanne, *Le problème de l'aphérèse.* — P. 29-42. J. Marouzeau, *Quelques aspects de la question du style.* Essai de définition réaliste de la stylistique. — P. 43-58. G. Guillaume, *Comment se fait un système grammatical.*

Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón (Sección de Zaragoza), C. S. I. C., Zaragoza, I (1945). — P. 9-148. Ricardo del Arco, *El templo de Nuestra Señora del Pilar en la Edad Media.* Cette étude très documentée est accompagnée de pièces justificatives en aragonais des XIIIe, XIVe et XVe siècles ; certains inventaires d'objets du culte catholique sont particulièrement intéressants. — P. 149-192. Angel Canellas, *Un documento original del Rey Sancho Garcés II Abarca.* Acte de donation du Xe siècle ; quelques noms propres à relever, par ex. *Mullermorta*, toponyme à élément initial bien aragonais. — P. 193-284. J. M. Lacarra, *Textos navarros del Códice de Roda.* Textes pour la plupart des Xe et XIe siècles où l'on peut relever de nombreux anthroponymes mi-latins mi-romans.

II (1946). — P. 7-73. Angel Canellas, *Aragón y la empressa del Estrecho en el siglo XIV. Nuevos documentos del Archivo Municipal de Zaragoza.* Signalons un inventaire assez étendu de bijoux de la Couronne d'Aragon, en catalan, et diverses pièces du XIVe siècle en aragonais. — P. 241-256. A. L. Javierre Mur, *El último viaje de Alfonso IV de Aragón.* Quelques textes en catalan du XIVe siècle. — P. 417-424. M. Sáez Pomés, *Exilados de Armenia en los dominios de Pedro IV de Aragón.* Deux brefs documents en aragonais du XIVe siècle. — P. 455-468. R. del Arco y Garay, *Ordinaciones reales de Barbastro (1454).* Assez longue pièce rédigée dans l'aragonais officiel de la fin du moyen âge. — P. 469-574. J. M. Lacarra, *Documentos para el estudio de la reconquista y repoblación del valle del Ebro.* Documents latins contenant des centaines de toponymes et anthroponymes.

B. Pottier.

Neophilologus, XXX (1946). — P. 52. R. van Waard, Le Couronnement de Louis *et le principe de l'hérédité de la Couronne.* M. v. W. rattache la composition du *Couronnement* aux efforts des partisans de la royauté pour conserver à Louis le Jeune la couronne de France et le place par suite entre 1131 et 1137. — P. 65-67. C. Minis, *Fámurgân* au v. 5156 de l'*Érec* d'Hartmann von Aue s'explique par le *Morgain la fée* de Chrestien. — P. 124-125. C. Minis, Roman d'Enéas *5343 ff und* Eneide *7002 f.* Le passage 7002 sq. de Veldeke correspond non à 5443 sq. d'*Énéas*, mais au v. 5206 du roman français.

XXXI (1947). — P. 49. In memoriam Prof. Dr. *J. J. Salverda de Grave.* Le fascicule 3, p. 81-165 constitue un *Hommage à K. Sneyders de Vogel*, auquel ont pris part quatre Français ; nous n'en signalerons que les articles

qui rentrent dans le cadre de la *Romania* ; ce n'est justement pas le cas de la contribution que j'ai envoyée, sur un sujet très moderne ; je tiens d'autant plus à dire ici quel plaisir j'ai eu à me joindre à l'hommage rendu à mon ancien élève et mon ami fidèle K. Sneyders de Vogel. — P. 89-92. Ch. Bruneau, *Quelques notes sur l'accent en wallon namurois*. — P. 92-93. L. Delibes, *La particule* et *dans la numération en français*. — P. 93-100. J. Engels, *A propos de* l'Ovide moralisé, *1997-2389* (*Hermaphrodite*) ; *l'étymologie de* aerdre. Étude des sources, interprétations de textes et corrections ; chemin faisant, explication de l'a. fr. *aerdre* par un *ahergere, formation analogique d'après un parfait lui-même analogique *adhaersi : on sait que *adersum* glose (*ha*)*erentun* dans le glossaire de Reichenau (Labhardt 136). — P. 100-103. E. Faral, « *Le dit d'Aristote* ». Rutebeuf a tiré la matière de cette pièce de l'*Alexandréide* de Gautier de Châtillon, et il la destinait sans doute à Philippe le Hardi. — P. 106-110. L. F. Flûtre, *Quelques notes sur* Dieudonné de Hongrie, *chanson de geste inédite du XIV*e *siècle*. Il s'agit d'une œuvre connue déjà improprement sous le nom de *Roman de Charles le Chauve*, et que M. Fl. préfère débaptiser. A la vérité, elle n'est guère connue que par le résumé imparfaitement exact qu'en a donné Paulin Paris au t. XXVI de l'*Histoire littéraire de la France* d'après l'unique manuscrit fr. 24372 de la Bibliothèque Nationale. M. Fl. précise certains points de l'analyse, indique les raisons qui ont pu attirer sur la Hongrie l'attention de l'auteur qui a composé cette œuvre, sans doute au début de la seconde moitié du XIVe siècle et dans le voisinage du domaine wallon, sans doute dans la région du « rouchi » actuel. — P. 149-153. Marius Volkhoff, *Superstrats germanique et slave*. Il s'agit des langues d'envahisseurs qui ont influé sur le roman de la Gaule du Nord et sur le roman danubien. Remarques intéressantes qui tendent à réduire l'influence des substrats. Conclusion sur la persistance du fonds latin. — P. 153-161. R. van Waard, *La postérité de saint Guilhem et la formation de sa légende*. L'histoire de la famille de Guillaume, comte de Toulouse, et de Bernard, duc de Septimanie, son fils, n'est pas des mieux établies, mais plus d'une famille a prétendu descendre de Guillaume ; c'est en particulier le cas pour les divers seigneurs de Narbonne.

M. R.

Revista de dialectología y tradiciones populares, III (1947), 1. — P. 3-30. F. Bouza-Brey et J. Lorenzo, *La casa, el trabajo y la cántiga en Pías (Mondariz, Pontevedra)*. Description de la maison gallicienne et de l'outillage agricole ; charrue, herse et charrette ; texte d'une *cántiga* de plus de cinq cents vers en gallicien. — P. 31-57. J. Taboada, *La medicina popular en el Valle di Monterrey (Orense)*. On y trouve une cinquantaine de proverbes relatifs à la santé et aux maladies. — P. 58-67. G. M. Vergara, *Apodos que aplican a los naturales de algunas localidades de la provincia de Guadalajara los*

habitantes de los pueblos próximos a ellas. — P. 68-77. P. César Morán, *Lenguaje de la fauna traducido al castellano.* Exemples d'interprétations du chant des oiseaux, des cris des animaux ou des bruits de la nature par les paysans. — P. 78-85. P. Chico y Rello, *El portento de caminar sobre el fuego.* — P. 86-95. M. Marcos de Sande, *Cuentos extremeños.* Transcription phonétique approchée du parler d'Extrémadoure. — P. 96-105. P. López Piñeiro, *Encuesta simonímica de « hoguera » y « llama ».* Suivant les régions, les mots désignant la flamme ou le feu sont dérivés de lare, furnu, focu, flamma, lumine, fumu, etc. ; des dizaines d'autres formes sont d'origine inconnue. — P. 106-110. M. del Pilar Vásquez Cuesta, *Nombres de la coyunda.* Suivant la numération de l'Atlas, avec des points supplémentaires en Léon ; à côté de *coyunda*, relevons *cornal(es)* (Galice, Asturies, Léon), *bardia* (Navarre), *trasca* (Rioja)... — P. 111-112. J. González y González, *Nombres de la codorniz.* Notons *paspallar, parpayega...* (Galice, Asturies, Léon), *guatlla* (Catalogne, Valence) passé en Aragon : *gualla* ; et proche du français : *cailla* (Guipúzcoa). — P. 151-152. A. M. Montero Pérez, *Nombres del corazón de la pera.* Très variés à l'intérieur même des provinces : *carozo, pera, pipa, troncho, cor, corazón...*

2. — P. 163-188. V. Risco, *Creencias gallegas. Tradiciones referentes a algunos animales.* I. — P. 189-204. J. Caro Baroja, *Las brujas de Fuenterrabía (1611).* Curieux documents du XVII^e^ siècle sur la sorcellerie. — P. 205-235. J. Alvarez Delgado, *Notas sobre el español de Canarias.* L'auteur essaye de déterminer, à propos de plusieurs mots, les emprunts de l'espagnol des Canaries aux dialectes péninsulaires et au portugais. — P. 273-275. J. Régulo Pérez, *Carta lingüística de « Umbría » (adiciones y rectificaciones).* Formes des Canaries, omises dans l'étude de E. Veres d'Ocon (même Revue, II, 286). — P. 276-301. A. Larrea Palacín, *Cuentos de Aragón.* — P. 302-315. S. Jiménez Sánchez, *Danzas y canciones de la Isla de Hierro.*

3.-4. — P. 323-370. F. de Castro Pires de Lima, *Nova contribução para o estudo das « afinidades galaico-portuguesas do cancioneiro popular ».* — P. 371-400. V. Risco, *Creencias gallegas. Tradiciones referentes a algunos animales.* II. — P. 401-446. A. Fraguas Fraguas, *Contribución al estudio de la Navidad en Galicia. Nadales, Aninovos, Xaneiras y Reyes.* Textes de nombreuses poésies de circonstances. — P. 447-490. M. Alvar, *El habla de Oroz-Betelu.* Village au Nord d'Aoiz, où l'on décèle le substrat basque dans le parler moderne, mélange de navarro-aragonais et de castillan. L'auteur étudie particulièrement l'influence de la phonétique basque et les caractéristiques phonétiques, morphologiques et syntaxiques du roman parlé dans ce village ; suit un vocabulaire et quelques dessins d'instruments de la région. — P. 524-550. J. Pérez Vidal, *Romances vulgares. Testamentos de bestias.* Note sur le parler rustique de l'île de Palma (Canaries). — P. 579-588. T. Teresa Léon, *Dramática. Auto de los Reyes Magos.* Texte de cette petite pièce qui reprend le thème du célèbre *Auto* du XI^e^ siècle, et qui est repré-

senté tous les ans à Paredes de Nava (Palencia). — P. 623-638. *Bibliografia*.

B. POTTIER.

REVUE DE LINGUISTIQUE ROMANE, XV (1939), nos 57-58. — P. 1-86. A. Martinet, *Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*. — P. 87-151. J. Dupraz, *Notes sur le patois de Saxel (Haute-Savoie), en 1941-2*. Suite du t. XIV, avec 400 dictons ou proverbes et quelques notes folkloriques.

XVI (1946), nos 59-64. Jacques-Gabriel Cahen, *Le vocabulaire de Racine*. L'auteur a été fusillé en juillet 1944 comme otage par les Allemands. Son étude est fondée sur une conception statistique assez générale pour que cette considération, jointe à la précédente, l'ait fait accepter dans la *Revue de linguistique romane*.

M. R.

REVUE DES LANGUES ROMANES, LXIX, no 1940-1945. — La doyenne de nos revues françaises de langues romanes avait dû arrêter depuis quelques années sa publication par suite des circonstances de guerre; elle a repris son activité en 1945, sous l'égide de la Faculté des lettres de Montpellier, avec Maurice Grammont comme directeur, M. Jean Bourciez comme secrétaire et M. Guiter comme secrétaire adjoint. Le premier numéro de cette nouvelle série comprend d'abord (p. 7-65) les *Tables générales des volumes LX à LXVIII de la Revue (1920-1939)*, par Henri Guiter, Paulette Delenne et Armande Camo. — P. 66-79. Henri Guiter, *Études sur la sonorisation du « k » initial dans les langues romanes*. — P. 80-126. Comptes rendus surtout par MM. Bourciez et Guiter.

No 1946. — P. 146-156. Jean Séguy, *Deux gallicismes surprenants dans un texte de Cahors de 1468*. Il s'agit de *poas* qui n'est autre que le fr. *pois* et de *yoya* qui serait un arrangement féminin du fr. *jui(f)*; ce dernier point est très douteux. — P. 157-168. Henri Guiter, *Le subjonctif synthétique en catalan*. — P. 169-171. Henri Guiter, *A propos de la sonorisation du « k » initial dans les langues romanes*. — P. 177-187. J. Bourciez, *Faits de syntaxe : italien* non che *au sens de* « non modo ». — P. 185-255. Comptes rendus.

No 1947. — P. 257-263. *Maurice Grammont*. Notice sur le directeur de la *Revue* décédé le 17 octobre 1946 dans sa 81e année. — P. 265-270. A. Jeanroy, *Le poil du loup (ou de l'ours) symbole de perfidie (pour l'histoire d'une locution)*. L'origine de l'expression est dans la fable de la *chèvre et du loup*. — P. 271-297. Charles Camprour, *Un préfixe méconnu* : bar. Ce préfixe ne serait que l'adjectif *bar*, fém. *baro* « généreux, riche, etc. » Il s'agit, on le comprend, de mots occitans; mais même dans cette limite les hypothèses étymologiques de cet article ne paraissent guère admissibles. — P. 309-315 Georges Millardet, *Édouard Bourciez*. — P. 317-394. Comptes rendus. — Table.

N° 1948. — P. 5-16. Georges Millardet, *Glanures de philologie hispanique.* 1. Strophe 31 du *Duelo de la Virgen* de Berceo. 2. Vieil espagnol *masiella* = gasc. *machère* « joue ». — P. 17-28. Henri Guiter, *Remarques complémentaires sur la sonorisation du* k *initial.* Ces remarques nous entraînent vers le finno-ougrien d'un côté, vers le breton de l'autre, ce qui fait dans l'espace une assez jolie « fourchette », et, dans le temps, elles font atteindre des essais pour « préciser les contours des substrats ethniques » qui ne sont pas sans effrayer quelque peu la prudence exigeante de l'humble romaniste. — P. 29-38. L. Michel, *La vocalisation de l'*s *dans l'Aude.* Il s'agit du passage de *s* final à *-i*; il est ici étudié en un seul point, Ouveillan. — P. 39-40. † Maurice Grammont, *Une étymologie de* « Montpellier ». Rejetant les étymologies antérieures comme fantaisistes (montem puellarum), ou suspectes (montem pessulanum), etc. ; M. Grammont fait remarquer qu'il n'y a pas à tenir compte de la forme *Montpeslier* où l'*s* ne peut pas être organique et doit s'expliquer par une adaptation locale d'une forme de type français. Il propose de voir dans *Montpelier* le résultat de la transformation phonétique régulière de montem petrarium en **mont peirier*, puis, après dissimilation des deux *-i-* et des deux *-r-*, *Montpelier*, ce qui s'associe exactement avec la dénomination de l'éminence caractéristique de la ville, le *Peyrou.* — P. 41-48. Eugèn Tanase, *Lexicologie roumaine.* 1. Dans *apă chioară* qui désigne un bouillon trop clair, il ne faut pas expliquer, avec le *Dictionnaire de l'Académie roumaine*, *chioră* comme une altération de l'adj. *chiar* « clair, limpide », aujourd'hui limité à l'emploi adverbial : il s'agit bien de *chior* « borgne » ; M. T. en rapproche le fr. *bouillon borgne*, dont il n'a rencontré que deux exemples et le forézien *aigo borlho* signalé par Mistral. Je connais bien *borgne* ou *aveugle* employé par dérision pour dénoncer un bouillon où la graisse ne fait guère d'« yeux » ; avec *eau* l'emploi de *borgne* ne s'entendrait pas directement : il faudrait comprendre « bouillon qui n'est que de l'eau sans les traces d'yeux qui lui donneraient l'apparence de bouillon » ; mais, en tenant compte des interprétations fort intéressantes que M. T. a recueillies de paysans pour *apă chioară*, « eau sans limpidité », comme *fereastiă chioară* « fenêtre opaque », on pourrait comparer avec l'emploi français de *louche* en parlant d'un liquide sans limpidité, et se rappeler qu'un potage trop liquide, sans goût et sans couleur est souvent traité par les appétits désappointés d'*eau sale.* 2. *Tune dracu în...*, proprement « que le diable tonne en tel ou tel » n'implique pas, comme le suggérait S. Puscariu, que *a tuna* ait fini par prendre le sens d'« entrer» : l'expression a pu se calquer sur *bage-se dracu'n tine* « que le diable se mette en toi ». — P. 49-87. *Bibliographie.*

M. R.

Revue du moyen age latin, II (1946). 1. — P. 25-44. Henri Peltier, *Hughes de Fouilloy.* Prieur, depuis 1152, d'un tout petit couvent de chanoines réguliers, à Saint-Laurent au diocèse d'Amiens, Hughes de Fouilloy

(appelé aussi Hughes de Saint-Laurent) a été souvent confondu avec Hughes de Saint-Victor. D'après M. P., il serait l'auteur des œuvres suivantes : a) éditées (Migne, *P. L.*, CLXXVI-CLXXVII) : *De claustro animae* ; *de medicina animae* (« parallèle ...entre les maladies du corps... et les maladies de l'âme. On y trouvera à glaner bien des renseignements sur la médecine au XIIe siècle ») ; *de avibus* (volucraire symbolique) ; *de nuptiis* ; b) inédites : *De rota praelationis et de rota simulationis* ; *de pastoribus et ovibus* ; le cartulaire de Saint-Laurent. — P. 44-62. André Boutemy, *Giraud de Barri et Pierre le Chantre* ; *une source de la* Gemma ecclesiastica. M. B. montre comment G. de Barri a systématiquement pillé le *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre (certains passages sont simplement copiés) et suggère qu'il pourrait être intéressant de rechercher si d'autres œuvres n'ont pas été également utilisées. — P. 126-128. J. Leclercq, *Victor Leroquais* (*1875-1946*), et bibliographie de V. Leroquais.

2. — P. 129-138. Lucien Musset, *La « cacogéographie » des Normands et de la Normandie*. Une certaine latinisation des noms barbares de peuples et de lieux et la reconstitution arbitraire des noms anciens aboutit chez les auteurs normands (Ordéric Vital, Wace) à des formes curieuses dont M. M. donne de nombreux exemples. — P. 149-166. Jean Chatillon, *L'héritage littéraire de Richard de Saint-Laurent*. Chanoine de Rouen au milieu du XIIIe siècle, Richard de Saint-Laurent est l'auteur d'un *de virtutibus*, d'un *de laudibus beatae Mariae Virginis* et de quatre sermons. Par contre, M. C. rejette sur Richard de Saint-Victor la paternité du *de exterminatione mali* (ms. Douai, 392) et sur Guillaume Péraud la *Summa de viciis* (ms. Gray, 4) que les catalogues de ces deux bibliothèques attribuaient à R. de Saint-Laurent.

3-4. P. 277-284. André Combes, *Gerson a-t-il loué l'humilité de Duns Scot ?* Les « gersoniens » seront heureux de connaître un texte qui précise la position du Chancelier devant le formalisme scotiste : seule, l'interprétation de Henri de Oyta trouve grâce devant lui. — P. 309-313. A. Cordoliani, *Le comput de Gerland de Besançon*. — P. 314-316. Raymond Klibansky, *L'épître de Béranger de Poitiers contre les Chartreux*. M. K. restitue ici à celui qu'on désigne généralement sous le nom de Pierre Béranger, l'appellation que les manuscrits lui donnent. — P. 319-320. A. *Du nouveau sur le Graoully*. C'est la tarasque des Messins ; M. A. le rapproche de l'ichtyosaure qui fourmillait en Lorraine. — P. 404-414. P. Glorieux, *Où en est la question du* quodlibet ? Les travaux récents sur la littérature quodlibétaine sont sommairement analysés dans ce court article qui constitue une bonne mise au point de la question. — P. 419-420. Compte rendu de la *Semaine de Droit Normand* (Caen, 17-19 juin 1946). A signaler la communication de R. Villers, *Prise et délivrance* de namps (sorte de gage pris par le seigneur sur qui a commis une infraction sur son fief ; cf. all. *nehmen* ; ce terme normand se trouve sporadiquement dans la France du Nord), et la lecture du mémoire de

Ch. Petit-Dutaillis sur *Le sens du mot* commune *du XIe siècle à la Commune de 1871*. — P. 423-427. Raymonde Foreville, *Les archives ecclésiastiques en Angleterre et l'histoire médiévale*. Il y a là des indications utiles pour ceux qui auraient à s'aventurer dans ces dépôts aussi nombreux que divers.

P. C.

Studia neophilologica, XVIII (1945-46), 1-2. — P. 1-17. Gunnar Tilander, *Étymologies romanes*. 1. Esp. *cnes, eneis, enesse*. M. Rafael Lapesa avait examiné dans la *Revista de filología española*, XXIII (1936), p. 402-3, six exemples du pronom cité qui sert à renforcer le pronom personnel *el*. Il en voyait l'origine dans la formation en ipse, qui rend difficilement compte des formes à *n* double. M. T. voit dans ces pronoms des formes créées par dissimilation de *el eleiso* (attesté en esp. dans la seconde moitié du xe siècle), qui peut s'expliquer par la formation ille ipse. Les formes à *n* double s'expliqueraient par l'existence de formes **ellesse, *elleisse* à côté de **elesse, *eleisse*. — 2. Esp. *estema, estemar* « mutilation, mutiler ». A la suite de M. V. Garcia de Diego dans la *Rev. de fil. esp.*, VII, p. 135. M. T. reprend l'étymologie proposée en 1884 par J.-Borao (*Diccionario de voces aragonesas*) : stigma, -are > *estema, -ar*. — 3. Prov. *guierdon, guiardon, guizerdon, guizardon, gazardon*. M. H. Tjerneld ayant communiqué à M. T. deux exemples it. de *guierdon*, un de *guieldon*, et un de *gueherdonare*, M. T. conclut que les formes prov. citées ci-dessus sont des emprunts aux dialectes de l'Italie du Nord ; l'*a* de *gazardon* s'expliquerait par étymologie populaire : la forme latinisée widarlonum, du germ. *widarlon* se serait croisée avec donum d'une part, avec germ. *wadi* d'autre part. La forme *wadardonum ainsi créée serait à la base de cat. *gallardo*, esp. *galardón* et port. *galardão*, formes empruntées au prov. et non au fr. — 4. Fr. *charvette*. C'est une forme francisée du fr.-comt. *charvote, charvoste* (< carne reposita) étudiée par M. Jud dans ses *Observations sur le lexique de la Franche-Comté*... (*Mélanges Mildred K. Pope*, 1939). — 5. Fr. *ruse, ruser*, prov. *reüsar*. L'origine serait *refusare et non recusare. Le sens ancien de « repousser, faire s'éloigner, reculer » se maintient dans la langue cynégétique : l'animal, cerf ou lièvre, qui revient sur sa piste, puis fait un saut de côté pour tromper les chiens, « ruse » ou « fait ses ruses ». Le sens moderne du mot, dont les plus anciens exemples remontent à la fin du xiie siècle, découle de cet emploi. Le doublet *refuser* serait soit une forme savante, soit le résultat d'un croisement avec *réfuter* (à moins que l'*f* ne se soit conservé dans l'emploi abstrait sous l'influence du synonyme refutare). — P. 18-34. G. Tilander, *Franç.* frette, fretté. Ces mots appartiennent à la langue héraldique : *fretté* (chargé d'une *frette*) se dit de l'écu couvert de bâtons croisés en sautoirs, laissant des espaces vides et égaux en forme de losanges. M. T. rapproche ces termes de la *frette*, « bandelette d'étoffe maintenant le maillot du nourrisson » ou « laçage entrecroisé de certaines chaussures ». Avec de

nombreux exemples il montre que c'est à travers l'art chrétien que les mots *frette*, *fretté*, sont entrés dans la langue du blason. — P. 35-44. G. Tilander, *Fr.* nourrir « *couver* », nourriture « *couvage* ». Grâce à la juxtaposition, fréquente dans les bestiaires, de *nourrir et couver*, le verbe *nourrir* a subi l'influence de *couver* et adopté son sens de « tenir chaud » ; puis les deux mots sont devenus synonymes. — P. 44-46. Folke Bergström, Jointe, *mot inexpliqué du* Roman de Renart (II, 933). *Jointe* aurait désigné l'espace qui sépare deux touches sur le manche des instruments à cordes, très populaires au moyen âge ; d'où le sens : « plus haut une jointe » c'est-à-dire un (demi-) ton plus haut (?). — P. 47-48. Bertil Maler, *La prophétie d'Albumasar dans le* Roman de la Rose. Jean de Meung range l'astronome arabe Albumasar au nombre de ceux qui auraient prédit la naissance de la Vierge. M. B. M. signale un passage de l'*Expositio regulae b. Augustini* de Humbert de Romans (mort en 1277) qui a sans doute la même source que Jean de Meung. — P. 104. Gudmund Björck, *Holl.* malefijt « *pétrel* ». La plus ancienne mention serait de 1750 (de malefacere, parce que le pétrel passait pour annoncer l'approche des tempêtes). — P. 115-23. Compte rendu par Mlle Carin Fahlin de *Mahieu le Vilain*, Les Méthéores d'Aristote, *traduction du XIIIe siècle* publ. par Rolf Edgren, et p. 123-125, c. r., par M. Sven Viotti de l'étude syntaxique qui accompagne cette édition. Il faut noter qu'au glossaire, M. R. E. « a relevé plus de soixante mots attestés pour la première fois et dont plusieurs n'avaient été jusqu'ici relevés qu'au XVIe siècle ». — P. 137-140. C. rendu par M. Bengt Hasselrot de Oskar Kjellen, *Le patois de la région de Nozeroy (Jura)*.

3. — P. 276-278. G. Tilander, *Fr.* fert. Ce serait un adjectif verbal de *ferter* (de *firmĭtare « rendre ferme »), forme primitive de *freter*, *fretter*, « consolider, garnir d'une *frette* », c'est-à-dire d'une virole de fer. — P. 279-286. Håkan Tjerneld, *Due ricette in antico dialetto veronese.* Ces deux recettes, vraisemblablement extraites d'un traité de fauconnerie, sont intéressantes pour la connaissance des dialectes de l'Italie du Nord.

P. C.

Studier i modern språkvetenskap, t. XVI (1946). — P. 31-56. G. Tilander, *Pourquoi vieux français* aussi com, (au)tant com, tel com *sont-ils devenus* aussi que, autant que, tel que *en français moderne.* Aux exemples connus de *que* employé en ancien français suivant l'usage moderne, au lieu de *com(e)* en fonction de conjonction comparative d'égalité. M. T. en ajoute un assez grand nombre du XIIe et du XIIIe siècle, tous du Nord ou du Nord-Est de la France. Il semble que, dès la fin du XIIIe siècle, *que* ait pris le dessus, mais *comme* résistera encore vaillamment au XVIIe siècle. M. T. voit le point de départ de cette évolution dans les phrases temporelles d'origine comparative, *aussitôt* ou *tantost com* > *aussitôt*, *tantôt que*, et il note une évolution identique de phrases temporelles d'origine comparative en

italien, provençal, espagnol et portugais, mais moins radicale qu'en français. Il en est résulté en français que, si *comme* est resté en fonction de conjonction comparative dans les phrases comparatives sans corrélatif du français moderne, il a cependant été parfois remplacé par *que*, même dans cette situation, au XIIIe siècle notamment chez Adam de La Halle. Il y a enfin quelques cas spéciaux d'échange de *com* et de *que*. — P. 139-141. K. Ringenson, *La pomme sterling*. Ce n'est pas une dénomination anglaise, mais la déformation d'une désignation d'espèce d'après le nom d'un producteur, *pomme d'Esterlin*. Mais l'attention prêtée au « sterling » a pu jouer un rôle dans la déformation toute moderne.

M. R.

Symposium, *a Journal devoted to modern foreign Languages and Literatures, published by the Department of Romance Languages, Syracuse University, Syracuse, New York*. — Le nouveau périodique doit paraître deux fois par an en fascicules in-8 d'environ 10 feuilles d'impression. Le contenu en est, conformément au programme de la Revue, très divers ; nous signalerons les articles ou notes qui rentrent dans le cadre de la *Romania*.

Volume I, number 1, november 1946. — P. 7-11. Raphaël Levy, *L'origine du vieux français* gaigaie. Dans cette note, à la fois rapide et complexe, M. R. L. maintient, contre M. L. Spitzer et contre Sainéan, l'origine onomatopéique de l'*a. fr. gaigaie* ; il touche d'ailleurs à beaucoup d'autres mots : fr. *gaga, gaqui, gauge, gouge*, et mots dialectaux apparentés, esp. pop. *gacho, gacha*, etc. — P. 12-33. E. M. Torner, *Indice de analogias entre la lirica española antigua y la moderna*. Première partie. — P. 75-81. Urban T. Holmes jr, *The* Pèlerinage de Charlemagne *and William of Malmesbury*. Guillaume a eu, en Angleterre et dans la première moitié du XIIe siècle, des informations, sur les reliques rapportées de Constantinople par Charles (Charles le Chauve ou Charlemagne), analogues à celles qui sont à l'origine de la chanson du *Pèlerinage*. — P. 119-139. A. H. Schutz, *Some character attributes in the provençal* vidas *and* razos. Étude des qualifications de *aduch, conoissen, entendem, enseignat, javen, pro, savi, rotil, valen*. — P. 153-156. U. T. Holmes jr, Compte rendu de A. D. Menut et A. J. Denomy, Édition du *Livre des Ethiques* et du *Livre du ciel et du monde* de N. Oresme. — P. 156-159. Alfred Foulet, Compte rendu de Adenet le Roi, *Berte aus grans piés*, éd. par U. T. Holmes jr.

— 2, may 1937. — P. 4-35. E. M. Torner, *Indice de analogias entre la lirica española antigua y la moderna*. Deuxième partie, à suivre. — P. 54-81. Otto Springer, *Otfrid von Weissemburg*, Barbarismus et solecismus, *Studies in the medieval theory and practice of translation*. — P. 82-86. Willis H. Brown, *Present status of studies in saints'lives in old french verse*. Rapport sommaire et peu pénétrant, — P. 138-140. Raphaël Levy, Compte rendu de U. T. Holmes jr, *A critical bibliography of french literature*, I : *The medieval period*.

— 3, november 1947. — P. 1-4. E. H. Wilkins, *Manuscripts containing the Chigi form of the* Canzoniere *of Petrarch*. — P. 5-19. Hanah M. M. Closs, *Courtly love in literature and art, an enquiry into its deeper significance and the secret heresy of the middle ages*. — P. 84-107. E. M. Torner, *Indice de analogias entre la lirica española antigua y la moderna* (suite et à suivre). — La table du volume I est jointe à ce fascicule.

M. R.

Nous avons eu le plaisir de recevoir :

1° les quatre numéros (mai, juin, septembre, décembre) du tome LXIII = année 1948 des *Publications of the Modern Language Association of America* plus le volume des *Proceedings* et celui de l'*American Bibliography* pour 1947 ; nous n'avions plus rien reçu des *Publications* depuis le n° 2 (juin) du tome LV = année 1940. Nous allons sans tarder reprendre la série de nos comptes rendus des *Publications* ; mais pour que cette série ne présente pas de lacunes, nous demandons à nos confrères de la Modern Language Association of America de nous adresser ce qui nous manque, c'est-à-dire les deux derniers numéros de 1940 et les volumes 1941-1947 ;

2° le quatrième numéro (octobre) du tome XXIII de *Speculum* = 1948, 4 ; nous n'avions rien reçu après le fascicule 2 (avril) du tome XV = 1940. Pour cet important périodique aussi nous demandons à nos confrères de la Medieval Academy de vouloir bien nous procurer les deux numéros manquants de 1940, les années 1941-1947, et les trois premiers numéros de 1948.

Pour les lecteurs et la direction de la *Romania*, merci.

CHRONIQUE

C'est avec grande peine que nous annonçons la mort prématurée du professeur Bateman Edwards, connu des médiévistes par ses publications sur le cycle français d'Alexandre le Grand. A l'âge de 48 ans seulement, le romaniste américain est décédé, le 1er septembre 1947, à Saint-Louis (Missouri), où il était depuis 1939 chef de la faculté des langues romanes à l'Université Washington. Sa thèse de doctorat, publiée par l'Université Princeton en 1926, donne le classement des manuscrits du *Vengement Alixandre* de Gui de Cambrai, et fournit au débutant un bon modèle pour l'établissement des filiations d'œuvres médiévales. Deux ans plus tard, Edwards publia l'édition définitive du *Vengement*; il avait dès lors commencé son heureuse association avec le regretté professeur Edward-C. Armstrong, directeur des études « alexandrines » organisées à Princeton il y a plus d'une vingtaine d'années. Après la mort de celui-ci en 1944, Edwards, avec le professeur Alfred Foulet, assure les dernières étapes du grand travail d'édition du *Roman d'Alexandre*. Le texte critique de la quatrième branche, qu'il publia en 1942, pose des problèmes épineux sur lesquels Edwards a travaillé jusqu'au dernier moment. Il a laissé des articles de revue, et surtout des comptes rendus très pénétrants. Les médiévistes américains ont perdu un des meilleurs d'entre eux. — Edward B. Ham.

— Nous avons eu le regret d'apprendre le brusque décès, survenu le 23 août 1948, de notre collaboratrice, Mme Yvonne Rokseth, professeur à l'Université de Strasbourg; Mme Rokseth, musicographe distinguée, était âgée de 58 ans.

Publications annoncées.

Par Mlle Märta Hilding (Stockholm) : l'édition de Jehan de Brie, *Le bon berger*; — par M. John H. Fox (Exeter) : une étude sur Robert de Blois suivie d'une édition critique du *Chastoiement des Dames* et de l'*Enseignement des Princes* (thèse Université Paris).

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. VON WARTBURG a été distribué en 1948 le fascicule 41, qui commence le tome V et va de JIURE à LANGOBARDUS.

— De la *Bibliografia românească veche (1508-1830)* de I. BIANU et N. HODOȘ, qui s'était arrêtée en 1912 avec le fascicule I-II du tome III (*1809-1817*) avait paru en 1936 la deuxième partie du tome III, fasc. III-VIII (*1817-1830*); et en 1944 a été publié le tome IV contenant les *Additions et Corrections*; ce dernier volume porte comme le précédent les noms de Ioan BIANU († 12 févr. 1935) et de Dan SIMONESCU. C'est un honneur pour la vieille Roumanie d'avoir pu mener à son terme cette belle œuvre en des années pour tous si douloureuses.

— Du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* nous avons reçu le fascicule XXII : BOURSOUFLÉ-BRANKO.

— Dans les *Documents relatifs à l'histoire des Croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* a paru :

II. *Henri de Valenciennes, Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* publiée par Jean LONGNON ; 1948, 135 pages avec une carte.

— Dans le *Bibliotheca neocomensis scriptorum titulorumque latinorum in usum academium curante Maximiliano Niedermann* a paru :

3. *Glossarium biblicum codicis Augiensis CCXLVIII*, edidit Andreas LABHARDT ; 1948, XXII-95 pages. On sait que ce glossaire est celui que les romanistes appellent d'ordinaire glossaire ou gloses de Reichenau. Il sera commode d'en avoir ici une édition plus sûre que celle, très méritoire, de Jos. Stalzer, à qui M. L. rend justement hommage. Je regrette que M. L. n'ait pas dressé un index alphabétique des mots employés pour la traduction ou l'interprétation des lemmes. — M. R.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

A. DE LACERDA et A. BADÍA MARGARIT, *Estudios de fonética y fonología catalanas* ; C.S.I.C., Madrid, 1948 ; in-8°, 162 pages. A. de Lacerda, après avoir étudié du point de vue expérimental l'espagnol et le portugais avec Canellada [1] et le français avec P. Anada [2], présente, associé à Badía Margarit, le résultat de ses études sur le parler catalan. La première partie est constituée par les faits subjectifs d'appréciation portant sur les mots oxytons, paroxytons et proparoxytons. Le relevé des faits objectifs forme la seconde partie. Les auteurs ont choisi trente-deux syllabes ou mots qu'ils

1. *Comportamientos tonales vocálicos en español y en portugués*, *Rev. de Filol. Esp.*, XXVI (1942) à XXVIII (1944).
2. Non encore publié.

étudient en détail ; plusieurs graphiques sont joints au texte. Suit un tableau chiffré des résultats obtenus pour les protoniques, toniques et postoniques. Enfin des comparaisons des durées des phonèmes dans plusieurs mots dits avec des intonations différentes. Toutes les considérations sont extrêmement détaillées et précises, et, en ce sens, elles constituent une base solide pour la description du catalan. — B. POTTIER.

Manuel ALVAR. — *El habla del Campo de Jaca* ; C.S.I.C., Salamanca, 1948 : in-8°, 276 p. — Cette thèse, qui a obtenu deux prix spéciaux, apporte une contribution importante à l'étude de l'aragonais moderne, en voie de disparition. L'auteur s'était déjà signalé par diverses monographies de géographie linguistique ; sa thèse confirme ses qualités. L'étude porte sur le parler des villages environnant Jaca, en Haut Aragon. Les sujets choisis sont des personnes âgées de 50 à 90 ans, beaucoup ne sachant ni lire ni écrire. Les références géographiques concernent trente-deux localités. Après quelques considérations sur la géographie et l'histoire de la région, M. A. étudie les particularités phonétiques et morphologiques de ces parlers. Les renvois aux ouvrages classiques sur l'aragonais moderne sont nombreux sans être excessifs. Un petit chapitre traite de la syntaxe et un autre, plus développé, de la toponymie, souvent négligée par les lexicologues. Plusieurs croquis décrivent l'outillage agricole du paysan aragonais que M. A. a étudié tout particulièrement. On trouve ensuite un vocabulaire de quelque cinq cents mots, avec références géographiques. Une cinquantaine de photographies illustrent le mode de vie dans cette région ; l'auteur a ajouté des plans détaillés des maisons villageoises avec les noms caractéristiques. Enfin plusieurs cartes : l'une d'elles montre la subdivision du Campo de Jaca en trois zones, suivant les influences dialectale, occidentale et orientale ; six autres figurent la répartition pour les trente-deux points étudiés des continuateurs de syringa, urtica, buxu, pectoral et des formes correspondant au cast. *lagarto* et *lagartija*, — B. POTTIER.

Y. MALKIEL, *The « amulatado » type in spanish* [Extr. de *The Romanic Review*, 1941, pp. 278-295]. — Très intéressante note sur l'origine, l'usage et surtout les valeurs stylistiques ou les emplois littéraires et techniques de cette formation adjectivale particulière à l'espagnol. L'origine en est claire. Il s'agit, au départ, soit de participes passés de verbes dénominatifs formés à l'aide du préfixe *a-* (comme c'est si souvent le cas en espagnol), participes mis en rapport direct avec le substantif, l'intermédiaire du verbe étant supprimé (*aconsejado* considéré comme venant de *consejo*, sans l'intermédiaire de *aconsejar*), soit d'adjectifs en *-ado* (type hérité du latin), pourvus du préfixe *-a*. Puis, le type une fois constitué, la catégorie s'est enrichie d'autant plus facilement que le rapport marqué par la formation reste très vague, au point qu'à certaines époques un adjectif en *a... ado* a

pu être formé à peu près sur n'importe quel substantif. Le plus souvent, l'adjectif éveille une idée de couleur ou de forme (*amulatado*, *abarquillado*), mais il peut aussi exprimer les rapports les plus lointains et qui découlent du groupe syntactique dans lequel il est engagé: *bizcocho arratonado* « biscuit mangé par les rats », *discurso asermonado* « discours qui ressemble à un sermon », *cuero anavajado* « cuir endommagé par le tranchet », etc... Et M. M. montre fort bien, par des exemples pertinents, quel parti certaines époques, certaines écoles, certains genres littéraires ont su tirer des ressources de pittoresque, de suggestion, d'analyse, d'humour ou même de caricature (chez Quevedo entre autres) que le procédé met à la disposition de ceux qui savent le manier. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *The base of the spanish suffix -eño* [Extr. de *American Journal of Philology*, LXV (1944), pp. 372-381]. — M. M. soutient avec vraisemblance que l'origine du suffixe esp. *-eño* est à chercher dans les mots latins en -ineus, mots dans lesquels le suffixe -eus est ajouté à un thème en *-n* ou à un dérivé en -ago ou -igo. Ces mots sont assez nombreux (M. M. en dresse la liste), particulièrement dans la langue de la campagne, pour avoir donné naissance à une fausse coupure -ineus à une époque où l'utilisation des suffixes atones devenait de plus en plus difficile. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *Old spanish « nadi(e) », « otri(e) »* [Extr. de *Hispanic Review*, XIII (1945), pp. 204-230]. — Nombreuse réunion de textes qui s'efforcent de mettre un peu de clarté dans la répartition et la filiation des formes *nadi*, *nade*, *nadie*, *nadien*, *otri*, *otrie*, *otrien*. On aura peut-être quelque difficulté à admettre une accentuation ancienne *alterĕm et à accorder à *otrien*, forme dont malgré ses efforts, M. M. n'a trouvé qu'un exemple dans les *Flores de Filosofía*, l'importance qui lui est ici donnée. Ce qui est bien mis en lumière, par contre, c'est la relative difficulté qu'a eue un mot comme *nadi*, *nadie* à faire son chemin dans la langue. — F. Lecoy.

Élisée Legros, *La Frontière des dialectes romans en Belgique*; Liége, 1948; in-8°, 116 pages, avec une carte hors texte [*Mémoires de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie*, Section Wallonne, n° 4]. — Ce livre est, comme le dit son auteur, une étude de géographie humaine : avec toute la précision désirable, il décrit le tracé de la limite des dialectes lorrain, wallon et picard en Belgique face aux dialectes germaniques. Il s'agit donc uniquement des parlers populaires : en principe, l'auteur laisse de côté le français, qui s'est imposé notamment, comme on sait, à Arlon et à Bruxelles. M. E. Legros a tiré parti, avec beaucoup d'à-propos, d'une documentation abondante : études de ses devanciers et matériaux provenant d'enquêtes personnelles ou d'enquêtes faites par des personnes compétentes sous sa direction. Il a dressé la liste de toutes les « dernières »

communes où l'on parle un dialecte roman et il décrit la situation linguistique de certaines d'entre elles en détail, quand cela est nécessaire ; parfois il ajoute à la description quelques notes historiques utiles. La carte elle-même porte les ultimes précisions : des signes particuliers signalent les communes traversées par la frontière linguistique ; d'autres indiquent des villages mixtes quant au dialecte traditionnel ; d'autres, le « territoire perdu par le dialecte roman depuis le XIXe siècle » ; d'autres encore, les zones inhabitées, mixtes par la toponymie. Nous disposons ainsi de l'étude descriptive complète, sûre et précise de cette limite dialectale romane à l'époque actuelle. M. E. Legros a mené lui-même une enquête spéciale dans le Grand-Duché de Luxembourg : il en résulte que les quatre villages wallons du Grand-Duché, qui figurent dans tous les manuels, ne doivent plus être considérés que comme un souvenir roman : la germanisation est accomplie. — Albert HENRY.

W. A. NITZE, *Arthurian Romance and Modern Poetry and Music ;* Chicago, University Press [1940-41] ; in-16, XI-101 pages. — Ce livre est un recueil de conférences faites à l'Art Institute de Chicago et mises à la portée du grand public. Les grands thèmes de la légende arthurienne y sont exposés sous leurs diverses formes et l'auteur montre comment les musiciens et les poètes, essentiellement Tennyson et Wagner, en ont tiré des œuvres diverses suivant leur sensibilité et leur formation. Une large place est faite à Wagner, dont M. Nitze analyse les livrets et indique les thèmes musicaux, en particulier quand il s'agit de *Parsifal* et de l'enchantement du Vendredi Saint. Pour le lecteur français deux allusions, trop brèves, sont intéressantes : l'une d'elles se rapporte au poète américain Edwin Arlington Robinson dont le *Tristram* a pour sujet central Iseut aux Blanches Mains et le thème de la frustration, l'autre au poème de T. S. Eliot, *The Waste Land*, dont l'auteur déclare avoir emprunté le titre, le plan et une grande partie du symbolisme au livre de Miss Weston, *From Ritual to Romance*. — J. LODS.

Les œuvres de François Villon commentées par Pierre MESSIAEN ; [Paris], Desclée et Brouwer, 1946 ; in-8 carré, 178 pages. — M. Messiaen annonce dans son avant-propos que son édition est destinée à « l'honnête homme, celui qui aime et relit Villon parce que c'est le grand poète lyrique de notre moyen âge et l'un de nos cinq ou six plus grands poètes lyriques ». Il fait précéder le texte d'une étude sur Villon où il examine la vie et l'œuvre du poète d'après les travaux qui lui ont été consacrés et de « pages sur Villon » dans lesquelles il réunit ce qui lui semble avoir été dit de plus pertinent par Robert Stevenson, Marcel Schwob, Gaston Paris, Pierre Champion, Louis Thuasne, Cécile Sauvage, à quoi il ajoute lui-même un essai sur *François Villon le bon larron*. On ne saurait faire grief à

M. M. de ne pas apporter du nouveau ; mais la demi-page consacrée à la prosodie et à la métrique est inutile ou insuffisante et manque de clarté ; on peut aussi regretter, puisque l'ouvrage comporte une bibliographie, que M. M. ait ignoré le livre de Sicialiano, *François Villon et les thèmes poétiques du moyen âge*, et ne pas partager l'enthousiasme de l'auteur pour le poème de Cécile Sauvage cité dans les « pages sur Villon » ; mais l'ensemble est d'une grande probité, et n'induira pas en erreur le lecteur moyen qui le prendra comme premier guide. — Le texte reproduit celui de l'édition Longnon-Foulet, avec une assez heureuse disposition des notes (en colonnes verticales rouges à droite du texte) qui permet au lecteur de lire le texte sans être arrêté ou d'embrasser d'un seul coup d'œil et sans déplacer son regard le vers de Villon et l'explication qui s'y rapporte. Ces notes sont assez abondantes, elles comportent au début de chaque poème une notice qui en dégage les thèmes principaux, et les explications historiques et lexicographiques appelées par les difficultés du texte ; elles sont complétées par un index des noms propres et un bref glossaire placés à la fin du volume. L'édition est soignée, sauf quelques coquilles (*élude* pour *élide*, p. 23 ; *G. Poris* pour *Paris*, p. 28, *acouter* pour *aconter* au début du glossaire, d'autant plus fâcheux que les deux mots existent dans le texte) ; pourquoi adopter la graphie *héaumière*, qui ne correspond à aucune prononciation ? — J. Lods.

François Villon in his environment by Edward F. Chaney, Oxford, S. H. Blackwell, 1946 ; in-8, 138 pages. — M. Chaney a été frappé par la nécessité de séparer « the wheat of facts from the large amount of conjectural straw », d'où une composition assez originale de son livre : un court chapitre (chap. IV) expose les quelques faits dont on est sûr, avec référence aux pièces d'archives qui les établissent [1], et le reste décrit le milieu, en indiquant ce que l'on peut en déduire pour la connaissance de Villon. Les chapitres sur le Paris de Villon empruntent leur documentation au livre de P. Champion, *François Villon, sa vie, son temps*, cependant le premier chapitre, « Paris in Villon's childhood days », est développé avec une complaisance que M. Chaney explique lui-même : « Most of us know from experience the great difference there is between our peace life and our war life », l'« occupation », l'attitude de ceux qui avaient « collaboré » avec l'ennemi, les privations de nourriture et de combustible sont peut-être un peu plus longuement décrites qu'il ne serait nécessaire pour expliquer que la mère de Villon fût prématurément ridée ou que son fils à trente ans fût déjà « ung vieil usé roquart », mais ce sens de l'actualité, qui est peut-être ce qui vieillira dans l'ouvrage, donne à

1. [C'est ce que fait depuis longtemps le Villon de la collection des *Chroniques françaises du moyen âge*. — *Réd.*]

l'exposé un ton plus juste que les développements à prétentions pittoresques auxquels se laissent parfois aller les biographes de Villon. Ces chapitres ont le mérite d'être précis topographiquement : un plan indique la situation de Saint-Benoît-le-Bestourné et M. C. ne méprise pas de donner une référence au Paris de nos jours pour situer Montfaucon ou le cimetière des Innocents, de sorte que ces pages sont pleines d'enseignements pour qui veut prendre contact avec le Paris de Villon ; on y trouve aussi des suggestions intéressantes sur les connaissances bibliques de Villon et sur les idées qu'il pouvait tenir du Chapitre de Saint-Benoît. Les derniers chapitres, consacrés aux « absences de Paris », à « la vie qu'il vécut », et aux thèmes essentiels de l'œuvre de Villon, font le point de nos connaissances avec le même souci de ne pas se laisser tenter par les conjectures aventureuses. Enfin le livre comporte une bibliographie critique où les ouvrages sont jugés en des termes auxquels nous pouvons souscrire. En appendice sont présentés une série de documents d'importance inégale : des pièces d'archives, une des « Repues franches », un extrait du « Franc Gontier », une note sur le cimetière des Innocents, et une référence à Rabelais dont l'intérêt est évidemment bien moindre. — J. Lods.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Mars 1949.
Dépôt légal 2e trimestre 1949.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6317. — N° d'ordre chez l'éditeur : 278.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1948 et 1949 en un tome, t. LXX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements en 1948 et 1949 seront fixées ultérieurement, mais les demandes sont reçues dès maintenant.

Les payements peuvent être effectués :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX
(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France . . . 700 fr. ; Étranger . . . . . 740 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 450 fr. ; Étranger. . 480 fr.

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13, quai Anatole-France, Paris (VII[e]).

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Volumes in-4° paraissant annuellement en 2 fascicules avec de nombreuses illustrations.

Tome I, 1943, 237 pages	*Épuisé*
— II, 1943, 298 pages	200 fr.
— III, 1944, 298 pages	500 fr.
— IV, 1946, 377 pages	600 fr.
— V, 1, 1947, 234 pages	1200 fr.
— V, 2, 1947, 254 pages	1200 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DES CROISADES

I, (1946). ONZE POÈMES DE RUTEBEUF concernant la croisade publiés par Julia BASTIN et EDMOND FARAL

Un vol. gr. in-8 de 145 pages ..... 600 fr.

II, (1948). HENRI DE VALENCIENNES, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, publiée par Jean LONGNON ;

Un vol. gr. in-8 de 135 pages, carte ..... 1000 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VI[e])

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 12*** (1947) BÉROUL

LE ROMAN DE TRISTAN

édité par Ernest MURET.

Quatrième édition revue par L. M. DEFOURQUES.

Un volume in-16 de XVI-173 pages ..... 150 fr.

N° 78 (1948)

LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES.

Un volume in-16 de XXVI-188 pages ..... 250 fr.